

Observatoire de Recherches sur Beyrouth et la Reconstruction

Lettre d'information

11

Lettre d'information de l'Observatoire de Recherches sur Beyrouth et la Reconstruction (ORBR)
Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain
Ambassade de France au Liban
128 bis, rue de l'Université - 75351 Paris 07 SP
ou BP 2691 - Beyrouth
tél : (961 1) 615 841/95 ; fax : (961 1) 615 877 ;
e-mail : cermoco@lb.refer.org

Directeur de la publication : Elizabeth Picard / *Rédacteur en chef* : Eric Huybrechts / *Secrétaire de rédaction* : Benjamin Bibas / *Chronologie* : Basile Khoury / *Edition* : Charlotte Yazbeck
Traduction : Sleiman Riachy - *Financement* : JER n°2006 de l'Agence Universitaire de la Francophonie - Imprimerie Ace Design & Printing Centre, tirage 750 exemplaires, diffusion gratuite

Editorial

La recherche et les débats sur l'urbanisme et l'aménagement au Liban prennent-ils leur envol ? L'activité scientifique de ces derniers temps est riche : recherches approfondies sur l'urbanisme (E. Verdeil), parution d'ouvrages sur l'urbanisme et l'aménagement (H. Mallat), conférences sur l'Aménagement du Territoire (B. Labaki, M. Fawaz), sur de grandes opérations d'aménagement urbain (Elyssar, centre-ville de Beyrouth), sur la politique à l'égard des Déplacés (K. Feghali), tenue d'un séminaire sur Elyssar (Ordre des architectes et des ingénieurs) et d'un séminaire international sur l'Urbanisme importé et exporté (AUB-CERMOC-URBAMA).

Au CERMOC, les activités de recherches sur la reconstruction prennent une forme plus collective. Le programme de recherche Reconstruction et réconciliation au Liban (CERMOC) a ainsi réuni quinze chercheurs dans un cadre pluridisciplinaire pour tenter une approche croisée sur la reconstruction et ses effets sur la réconciliation nationale.

Par ailleurs, les derniers changements politiques (élections municipales de juin et les changements à la tête de l'Etat) devraient avoir un effet sur les orientations d'aménagement au Liban, notamment dans la répartition des compétences entre les pouvoirs locaux, régionaux et centraux. L'analyse des transformations spatiales actuelles constitue un indicateur pertinent des mutations dans les rapports entre la société et ses territoires. C'est donc autour de deux axes de recherches que l'Observatoire et ses partenaires tentent d'apporter des éléments d'analyse sur ces relations : le programme sur l'Interface entre l'agriculture et l'urbanisation animé par Joe Nasr et celui sur la Métropolisation de Beyrouth (ORBR).

Signalons enfin que la Chronologie de la reconstruction est désormais installée sur le site Web du CERMOC (adresse http://www.lb.refer.org/cermoc)mise à jour régulièrement, mois par mois. On trouvera dans la *Lettre de l'Observatoire* la synthèse de l'actualité des derniers mois.

ISSN1560-0491, ISBN2-905465-91-3 -

TRAVAUX EN COURS

Quarante ans d'urbanisme à Beyrouth

Eric VERDEIL [1]

La période de la reconstruction de Beyrouth, et en particulier le chantier du centre-ville, constituent sur le plan de l'urbanisme un moment décisif, présenté tant par le personnel politique qui porte le projet et l'utilise comme instrument de sa légitimité que par ses détracteurs comme une rupture majeure avec la guerre et l'avant-guerre. Ce postulat représente le point de départ de cette recherche qui se donne pour objectif, afin d'évaluer sa pertinence, de le placer en perspective. Plutôt que d'interroger la reconstruction à partir du seul projet du centre-ville, on s'attachera à le resituer dans l'ensemble de l'agglomération et dans la série des projets qui cherchent à le transformer. On aura soin, également, de décrire pour l'ensemble de ces lieux, l'histoire de l'urbanisme afin de mieux cerner les ruptures et leurs dimensions.

AMBIGUÏTÉ DU RÔLE DE L'ÉTAT DANS L'URBANISME AU LIBAN

En effet, il est apparu que l'histoire de l'urbanisme beyrouthin et plus généralement libanais était largement lacunaire, malgré l'existence de plusieurs études récentes sur le thème de l'urbanisme ou de la planification urbaine [2]. Ainsi, un grand nombre de travaux sur Beyrouth ignorent l'action de l'État dans l'urbanisation. A cela, deux raisons : la première, de « bon sens », est qu'il n'y a évidemment pas eu de planification urbaine à Beyrouth, au sens d'un projet concerté donnant dans le long terme figure au paysage urbain, comme cela a été le cas pour Damas, par exemple [3].

Mais ce constat renvoie à une raison plus fondamentale : on ne peut prendre au sérieux l'urbanisme libanais car on a ici affaire à une pratique occidentale qui dans le contexte levantin ne serait qu'un greffon idéologique sans prise aucune sur la société locale. Alors que la planification suppose une certaine autonomie de l'État par rapport au corps social, on serait au Liban dans un contexte radicalement différent [4] : accaparé par des bandes ou des factions, l'État serait au mieux un instrument aux mains de quelques-uns, au pire cesserait d'exister, succombant dans le combat de ces factions. Dans une perspective moins radicale, son projet ne se comprendrait que dans son opposition à la « Ville » [5]. Les concepts et pratiques opératoires en Occident devraient donc faire l'objet d'un réexamen critique pour évaluer leur pertinence dans ce contexte. Faut-il alors, suivant certains auteurs qui ont analysé les tentatives de planification de quelques pays de la région, conclure à un irrémédiable constat d'échec [6] ? Jugées à l'aune du « kilomètre de trottoir » réalisé, pour reprendre la formule de M. Seurat [7], ce constat pourrait sans doute être nuancé, mais resterait valable dans sa généralité. Du moins tant que l'examen se limite à la confrontation selon une logique comptable de projets décidés et de réalisations. Mais cette comptabilité est-elle assez fine et n'est-elle pas

1 - Thèse de doctorat en urbanisme (titre provisoire) en cours, sous la direction de Pierre Merlin à l'université Paris VIII (Institut français d'urbanisme).

2 - Notamment TABET J., « La ville imparfaite » in *Reconstruire Beyrouth,* BEYHUM N. (dir.), 1991 ; divers travaux de M. GHORAYEB, dont « De l'art urbain à l'urbanisme progressiste, dess(e)ins pour une ville levantine sous mandat français » in *Beyrouth, regards croisés,* DAVIE M.F. (dir.), Tours, Urbama, 1997 ; EL-ACHKAR E., *Réglementation et formes urbaines, le cas de Beyrouth,* Beyrouth, Cahiers du Cermoc n°20, 1998 ; AWADA F., *Incertitude, rigueur et arbitraire dans la planification des grandes métropoles, cas de la région métropolitaine de Beyrouth et de la région Ile-de-France,* Université Paris VIII, 1991 et les travaux en cours de S. LORET sur la reconstruction du centre-ville et de V. CLERC sur le projet ELYSSAR en banlieue sud.

3 - cf. TABET J., « Beyrouth-Damas » in *Damas,* Bianquis A.M. (dir.), Paris, Autrement, 1993.

4 - cf. SEURAT M., « L'Etat et l'industrialisation dans l'Orient arabe » in *Industrialisations et changements sociaux dans l'Orient arabe,* Bourgey A. (dir.), Beyrouth, CERMOC, 1984.

5 - Voir les intéressantes suggestions dans ce sens de DAVIE M., *Beyrouth et ses faubourgs,* Beyrouth, Cahiers du Cermoc n°15, 1997 et BEYHUM N., « Espaces éclatés, espaces dominés. Etude de la recomposition des espaces publics centraux de Beyrouth », thèse, Université Lyon II, 1991.

6 - CHALINE Claude, *Urbanisme et développement. Evaluation des schémas directeurs d'Ankara, du Caire, de Rabat et de Tunis,* Paris, SEDES-CDU, 1990.

7 - SEURAT M., « La ville arabe orientale », *Esprit,* février 1986.

trop pressée ? Il nous semble qu'il nous faut envisager non seulement des mutations programmées du paysage urbain, mais aussi des transformations dans la perception de la ville et de l'action sur la ville qui traversent lentement le corps social. Aussi, c'est peut-être plutôt trente ou quarante ans que dix ou quinze ans après les premières intentions qu'il faudrait se placer pour parvenir à un jugement plus assuré, sachant qu'en Occident également, c'est souvent cette durée qu'il faut considérer pour juger du déroulement d'un projet, de sa conception à sa réalisation.

Continuité paradoxale des projets d'urbanisme depuis quarante ans

Dans le cadre de cette problématique, nous avons cherché à retrouver les documents constituant les principaux jalons de cette histoire, en nous concentrant sur la période allant des années 1960 à nos jours. Alors que les années du Mandat ont été déjà bien étudiées et s'inscrivent dans une conjoncture politique nettement distincte, il nous semble que les années soixante constituent un véritable départ, davantage que les années de l'Indépendance, dont on examinera malgré tout le contenu par comparaison avec la période suivante : celle-ci institue une rupture en raison de l'élargissement du cadre spatial dépassant les limites municipales pour définir une agglomération préfigurant largement celle d'aujourd'hui et par l'arrivée au pouvoir du Général Chehab qui introduit l'ambition d'une planification systématique.
Les principaux jalons de la planification urbaine sont les plans suivants : le plan Ecochard (1963), le Livre Blanc (1973) et le plan de la mission franco-libanaise d'aménagement, largement soutenue par l'Iaurif (1986). Leur analyse comparée conduit au constat de l'existence d'un certain nombre de récurrences ou de similitudes entre eux. Celles-ci concernent par exemple la définition des limites, qui excluent la région de Jounieh ou certaines régions de montagne que des définitions morphologiques ou fonctionnelles auraient au contraire conduit à intégrer [8]. Autres thèmes : le système de centralités secondaires proposé réutilise les mêmes lieux ; le système de transport est très largement identique d'un plan à l'autre. En allant plus loin, on peut également observer que les projets de l'actuelle reconstruction s'inscrivent eux aussi largement dans cette continuité : ceci est particulièrement frappant pour le réseau routier. L'actuel projet du centre-ville reprend aussi de nombreuses orientations définies pour le réaménagement du centre-ville depuis les années soixante (percées autoroutières, destruction d'une partie importante du tissu ancien, orientation tertiaire supérieur) [9]. Dans ce projet du centre-ville, ce ne sont pas seulement les motifs de composition urbaine qu'on retrouve d'une période à l'autre, mais aussi l'antienne de la société foncière, qui permettrait de débloquer une situation foncière qui représentait le cauchemar des urbanistes déjà bien avant 1991.

Il serait erroné de ne relever dans ces plans successifs que les continuités ou même les similitudes. Bien évidemment, de nouveaux thèmes apparaissent, de nouveaux projets se dessinent : ainsi par exemple la thématique des remblais, ou le changement de vocation de la banlieue sud. Dans un premier temps toutefois, notre intérêt est davantage aiguillonné par le constat de ces similitudes, en raison du paradoxe qu'elles soulèvent. Comment les expliquer alors que le contexte dans lequel les plans sont définis, voire dans lequel certains projets sont mis en chantier a, de son côté, profondément changé : une extension spatiale durant la période de forte croissance économique des années soixante et du début des années soixante-dix, prolongée durant les années de guerre par une division de la ville en deux parties confessionnellement homogènes favorisant l'émergence d'une ville éclatée, la reconstruction s'accompagnant pour sa part d'une recentralisation. A ces mutations correspondent évidemment des modes de gestion (allant de fait jusqu'à l'absence de gestion) spécifiques à chaque période. Cette différence de contexte économique, social comme cette opposition de style politique ne devraient-elles pas s'exprimer de manière plus nette qu'on peut le constater dans les orientations de la planification urbaine ?

Hypothèses de recherche

Différentes hypothèses peuvent être avancées pour rendre compte de ce paradoxe :

8 - cf. Arnaud J.L., « Trop grand Beyrouth ? » in *Beyrouth, Grand Beyrouth,* Arnaud J.L. (dir.), Beyrouth, Cahiers du Cermoc n°16, 1997.

9 - Durant la polémique à propos du projet de reconstruction du centre-ville, divers auteurs ont mis à juste titre l'accent sur les différences entre le(s) projet(s) actuel(s) et les tentatives précédentes (notamment le plan de l'APUR en 1977). Pour autant, les éléments de continuité ne sont pas contestables, leur « oubli » ayant peut-être une valeur « tactique ». Voir les contributions de N. Beyhum et de A. Salam dans les *Cahiers de l'Orient,* numéro sur le chantier libanais (1994).

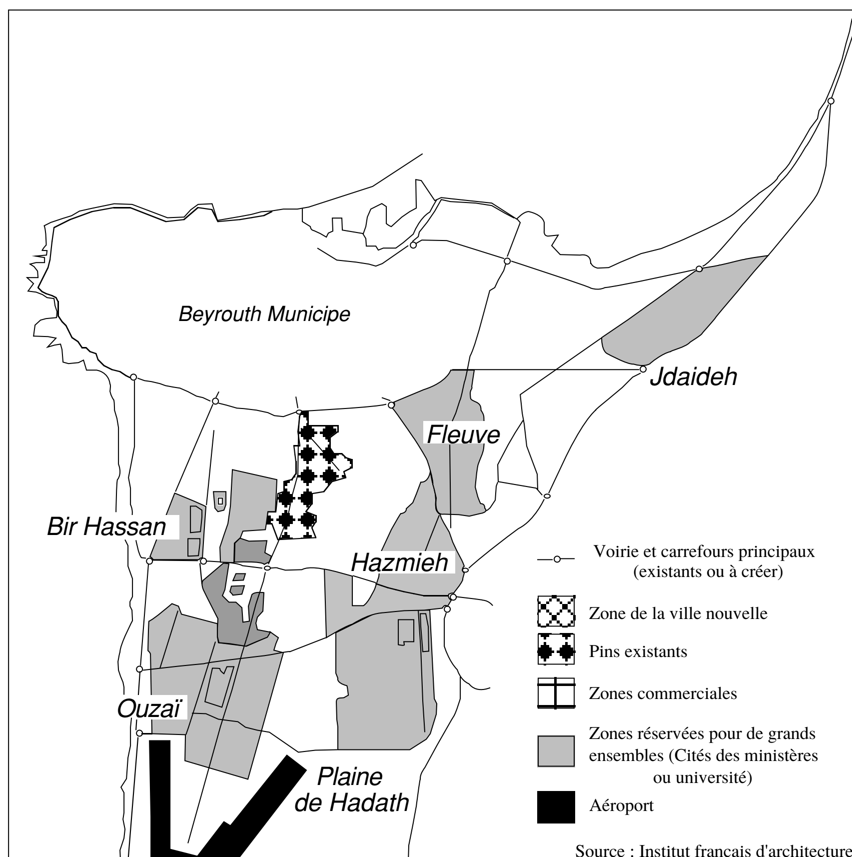


Schéma d'organisation des villes nouvelles dans le Plan directeur d'aménagement des banlieues de Beyrouth (1963).

On ne peut écarter tout d'abord l'idée d'une efficacité au moins partielle des prescriptions juridiques, du moins lorsque des projets sont lancés et adoptés par décrets : le réseau routier actuel (par exemple l'achèvement du Ring à Beyrouth) correspond largement pour Beyrouth municipe au plan approuvé en 1951 et pour les banlieues au plan Ecochard de 1963, dont le volet routier fut approuvé en 1964.

Un second type d'hypothèse consisterait à prendre au sérieux le travail des urbanistes. La constance de leurs propositions résulterait de la conjonction de deux types de données : la stabilité de la situation sur le terrain et un outillage technique limité (par exemple : percée, extension, destruction-rénovation, réhabilitation, régularisation de bidonvilles…) qui, à partir d'une situation donnée, ne peut guère produire qu'un stock limité de propositions. Ce genre d'hypothèse d'une rationalité purement technique laisse dans l'implicite la formulation des enjeux économiques, sociaux et politiques pour réduire la proposition urbanistique à l'application de normes par définition indiscutables. Il reste alors au chercheur à mettre en évidence les modes de production et de reproduction de ces normes, c'est-à-dire à se pencher sur le personnel technique en place, son mode de formation, son accès à la décision et aussi à cerner les dimensions inévitablement utopiques ou idéologiques de sa démarche. L'originalité de ce questionnement résiderait dans la relation entre un système d'outils déterminé par des normes professionnelles et un système de lieux : l'imaginaire technique débouchant sur la création d'un imaginaire des lieux de la ville.

Cette interrogation s'enracine notamment dans le constat d'une forte stabilité des situations foncières des lieux visés par certains projets récurrents (tels que le centre-ville ou certains espaces pour lesquels une vocation de centralité, par exemple, est prévue). Cette situation de blocage renvoie dans le domaine technique au constat de l'inefficacité des outils de la maîtrise foncière et par extension, à un moment donné, à une situation de blocage politique. Mais le blocage foncier peut aussi être lié à des stratégies d'attente de la part des propriétaires, attente de la formation et de la valorisation d'une image des lieux qu'il conviendrait de comparer avec celle que produisent les urbanistes.

L'examen de cette relation conduit à revenir sur, ou du moins à relativiser, l'autonomie du groupe des planificateurs-urbanistes pour mettre en valeur ses relations avec le corps

social : l'urbanisme et ses desseins sont-ils au service de stratégies politiques, ou tente-t-on de les accommoder à de telles stratégies [10] ? Les projets d'urbanisme ne sont-ils que l'habillage, grossier, d'intérêts économiques dominants sur la scène libanaise (propriétaires fonciers, promoteurs [11]) ? Auquel cas c'est moins d'imaginaire qu'il faudrait parler que d'idéologie.

Ce jeu d'hypothèses, qui ne sont d'ailleurs pas exclusives les unes des autres et surtout qui nous semblent être d'une pertinence variable selon les périodes, permettra d'aborder certains enjeux plus larges que la seule question de l'urbanisme à Beyrouth. Tout d'abord, si on peut montrer qu'une partie des choix effectués aujourd'hui dans les programmes dits de reconstruction tirent en fait leur origine ou leur inspiration de contextes différents d'aujourd'hui, cela permettra de mettre en évidence la relativité d'un discours technique présentant cette reconstruction comme une réponse adaptée aux problèmes du moment. Cela montrera en outre que l'urbanisme est un savoir et une pratique ayant largement recours à l'accumulation des expériences antérieures. En second lieu, ce résultat permettrait aussi d'aborder la question de l'existence de l'État libanais comme instance « modernisatrice » ou « rationnelle » à l'occidentale, dès lors qu'on pourrait prouver qu'il existe (ou qu'il a existé) une technostructure au service de ce type d'idéal.

Une démarche partiellement historique

La présentation de ces ambitions de recherche implique bien évidemment une démarche à caractère partiellement historique. Il semble nécessaire de faire se rejoindre trois séries d'information. Tout d'abord, une histoire de la planification, qui évoque la production de documents officiels, sanctionnés pour certains par des décisions officielles d'application (travail sur des sources d'archives). Ensuite, une histoire sociale des « urbanistes » libanais, évoquant conditions de formation, sociologie, thèmes des discours (archives et entretiens). Enfin, il sera utile de croiser avec ces informations un historique des réalisations sur le terrain de certains projets d'urbanisme, représentatifs de l'urbanisme libanais depuis les années Chehab. Outre le centre-ville, thème incontournable mais

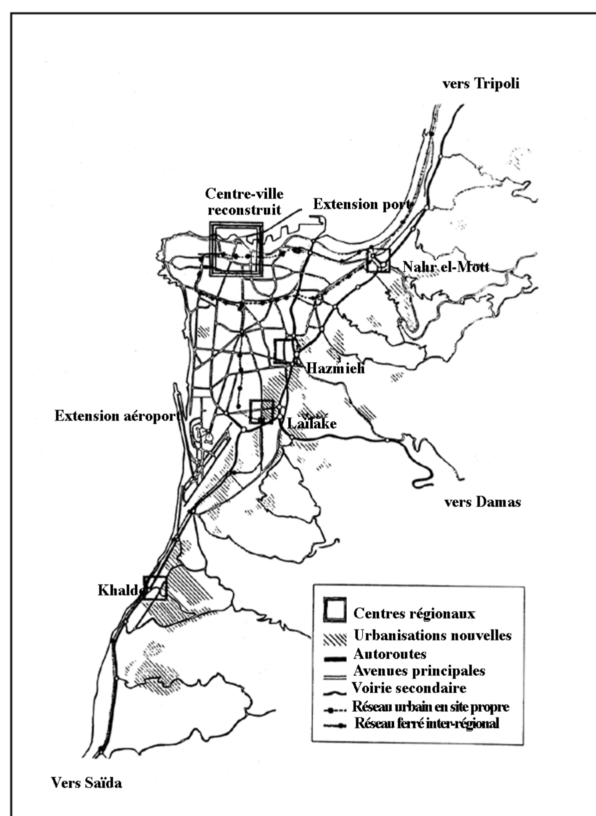


Schéma directeur de la région métropolitaine de Beyrouth (1986).

bien connu, on pense au projet du littoral du Metn nord, à certains projets pour la banlieue sud (zone industrielle de Choueïfat, projets des cités gouvernementales) et à des projets sectoriels (réseau autoroutier, transports en commun)...

Les grandes divisions chronologiques de cette période sont sans surprise : les années de Chehab à Frangié voient la naissance d'un milieu professionnel en butte au monde politique libanais, tandis que durant la guerre, deux reconstructions « manquées » donnent lieu à une importante production, complétée par le schéma directeur de la RMB en 1986. Cette période sonne le glas d'une génération de « planificateurs » et préfigure la période de la reconstruction, où paradoxalement, le déclin de l'influence des urbanistes d'avant-guerre se produit en même temps que la reprise et la mise en œuvre d'une partie des propositions qu'ils avaient élaborées. C'est le passage à l'acte, après des années d'hésitation et en même temps de maturation, qui constitue l'originalité de la période.

10 - Voir, par exemple, Awada F., *op. cit.* et Bonne E., *Rafik Hariri à Saïda. Vie publique, patronage et clientèle,* Cahiers de l'Iremam n°6, 1995.

11 - Ce que suggère le spectacle de la négociation des droits à construire lors de la promulgation ou de la révision d'un règlement de *zoning* (1963-64, 1970...). De même, la transformation *ad hoc* des règles d'occupation du littoral, parfois à caractère temporaire, semble n'avoir d'autre but que la satisfaction de certains intérêts économiques (loi Murr ou projets de remblais littoraux).

DOCUMENTS

L’Aménagement du Territoire et l’environnement au Liban depuis l’Indépendance

Mohammad Fawaz [1]

Histoire de l’Aménagement du Territoire au Liban

A la sortie de la seconde guerre mondiale, dès 1945, de nombreux pays se mettent à adopter des programmes de reconstruction ou de développement économique. Les formes de ces programmes varient d’un pays à l’autre : plan rigide et autoritaire en Russie ; plans d’aménagement régional en France (société d’aménagement du Bas Rhône et du Languedoc, société du Canal de Provence, société des Coteaux de Gascogne, qui ont pour mission le développement du Sud), essor des villes de province pour limiter l’hypertrophie de la région parisienne…

Le ministère du Plan

Dans les années 1950, alors que le Liban commence à organiser une administration moderne, le ministère du Plan est créé. Ce ministère est assisté d’un Conseil du Plan qui regroupe des spécialistes dans différents domaines. Sa mission principale consiste en la préparation d’un « Plan d’Aménagement du Territoire », expression alors chargée de science et de noblesse, synonyme pour beaucoup de développement équilibré et réussi du Liban : pendant cette période, le ministère du Plan est surnommé le « cerveau du pays ».

La préparation d’un tel plan nécessite au préalable de connaître les ressources naturelles et humaines du pays ainsi que leur répartition, c’est-à-dire de maîtriser sa géographie physique et humaine. Une étude approfondie, menée par la mission IRFED [2] entre 1959 et 1963, aboutit à une évaluation détaillée de ces éléments. Son directeur, le R.P. Lebret, résume ses conclusions au cours d’une conférence en s’étonnant que sur une surface si réduite – de l’ordre de 10 000 km² – il existe des régions équipées des techniques les plus modernes tandis que d’autres semblent vivre dans des temps reculés. La mise en œuvre d’un Plan d’Aménagement du Territoire bien conçu pourrait rétablir un équilibre entre elles, ainsi qu’une certaine équité entre les citoyens. Mais cette étude n’eut finalement d’autre utilisation que celle de document de bibliothèque, laissant le « Plan » sans aucune application [3].

Pour pallier partiellement l’absence de plan, une série de projets est adoptée dans la première moitié des années 1960 :
a. le « programme pour les routes des villages déshérités », qui consiste à desservir chaque village du Liban par une route asphaltée ;
b. le programme d’approvisionnement de toutes les agglomérations du Liban en eau potable et en électricité : en 1974, 94 % des Libanais sont raccordés à un réseau d’eau potable et 99 % sont approvisionnés en électricité.

Au début des années 1970, le ministère du Plan établit un programme de développement quinquennal que le ministre de l’époque, le Dr. Hassan Moucharafiyé, qualifie plutôt de « liste de projets ». Cependant, les événements qui éclatent au Liban au printemps 1975 empêchent sa réalisation.

La création du CDR

A la fin de la première phase de la guerre (début 1977), la paix semble durablement revenue. Dans un Liban qui se prépare à la reconstruction, le problème de la planification se pose avec force. Elias Sarkis, ancien gouverneur de la Banque centrale, ancien haut fonctionnaire est alors Président de la République ; son Premier ministre est Sélim El-Hoss, docteur en économie et professeur à l’université.
L’efficacité du ministère du Plan est discutée. Le constat est simple : en une vingtaine d’années d’activité, ce ministère n’a pas réalisé de Plan d’Aménagement du Territoire ; il en est donc incapable. Le ministère est jugé sans raison d’être ; il faut le supprimer et chercher un autre

1 - Président du Conseil Exécutif des Grands Projets.
2 - Institut de formation et de recherches en vue du développement.
3 - Pour davantage d’informations sur la mission IRFED, voir Delprat R., *Première ébauche d’un modèle de croissance globale pour le Liban,* Beyrouth, IRFED, 1963 ; voir aussi Corm G., *Politique économique et planification au Liban : 1953-1963,* Beyrouth, Imprimerie universelle, 1964.

moyen pour mettre en œuvre le « Plan ». L'incapacité du ministère est interprétée de façon parfois rapide : la durée de vie moyenne d'un ministère libanais étant de l'ordre de huit mois, le nouveau ministre a besoin de trois mois pour comprendre le fonctionnement de ses services ; pendant les trois derniers mois, il s'attend chaque jour à la démission du gouvernement en fonction. Les deux mois restants s'avèrent insuffisants pour préparer un Plan d'Aménagement du Territoire, en raison aussi d'une administration peu expérimentée et peu structurée. Puis une nouvelle équipe gouvernementale se met en place, un nouveau ministre s'installe qui, avec une vision bien spécifique, veut préparer son propre plan, etc.

Pour que l'organisme chargé de la préparation d'un Plan d'Aménagement du Territoire puisse jouir d'une stabilité suffisante, mais aussi pour lui garantir une large autonomie d'action, divers statuts sont évoqués : Commissariat général au Plan, puis Conseil de Développement.
Au début de l'année 1977, les pays arabes entendent soutenir financièrement la reconstruction du Liban. Ils s'organisent pour charger le FADES (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social), dont le siège se trouve au Koweit, de gérer les fonds qu'ils octroient. Le FADES demande au gouvernement libanais de disposer d'un interlocuteur unique, qui se charge ensuite des relations avec les différentes administrations libanaises. Ainsi, le décret-loi n°5/1977 supprime le ministère du Plan et crée le Conseil pour le Développement et la Reconstruction (CDR), chargé de deux missions principales : la préparation d'un Plan d'Aménagement du Territoire et la reconstruction.
Le CDR est assuré d'une stabilité de fonctionnement pour cinq ans, durée du mandat des membres de son bureau permanent. Dès leur nomination en Conseil des ministres, ceux-ci sont inamovibles, sauf en cas de démission ou de faute grave. A l'époque, une période de cinq ans est jugée suffisante pour établir un Plan d'Aménagement.

Le Plan d'Aménagement du Territoire aujourd'hui

En 1998, c'est-à-dire vingt et un ans après la création du CDR, aucun Plan d'Aménagement du Territoire n'a encore été établi.
Les « événements » du Liban peuvent être mis en cause ; mais ces événements se sont terminés depuis sept ans. Certes, il existe aujourd'hui une réelle activité gouvernementale en faveur de la reconstruction. Mais il était possible, dès la création du CDR en 1977, d'instaurer une cellule de planification et de travailler parallèlement à la reconstruction, d'autant que cette planification aurait permis d'établir plus aisément des priorités budgétaires dans le choix des projets d'équipement et d'infrastructure.
On peut donc déduire que les arguments invoqués en 1977 afin de supprimer le ministère du Plan n'étaient que partiellement avérés, qu'ils ne décrivaient pas l'intégralité des causes ayant empêché la préparation du « Plan », qu'ils doivent être complétés par d'autres explications.

L'état de l'environnement au Liban

L'état de l'environnement au Liban n'est pas satisfaisant. Il se dégrade chaque jour davantage, comme si sa préservation était incompatible avec son exploitation. Les problèmes peuvent être répartis en deux catégories :

1. Les problèmes immédiats, tels que la collecte et l'évacuation des eaux usées ou des ordures ménagères, la pollution des eaux douces et des eaux de mer, la pollution de l'air… Le coût de traitement des eaux potables est élevé, augmenté par les soins requis lors des épidémies transmises par l'eau ou causées par la pollution. Ces problèmes, d'importance et de gravité significatives, demandent des solutions urgentes sinon immédiates. Mais leur résolution ne semble pas soulever de grandes difficultés techniques.

2. Les problèmes qui affectent profondément l'environnement et qui sont souvent irréversibles :
a. le mauvais usage des terres arables et leur utilisation pour la construction mettent le secteur agricole en danger ; ils contribuent à aggraver, au sein de l'économie libanaise, la distorsion entre les secteurs qui produisent des biens et ceux qui fournissent des services. Sans terre à cultiver, les efforts en faveur du développement agricole resteront inutiles. Après l'urbanisation de la plaine côtière de Tripoli à Tyr, le processus se poursuit aujourd'hui dans la Békaa centrale et dans la partie sud du Akkar.
b. la dilapidation du domaine public maritime cause le plus grand tort au tourisme. Les plages sont transformées en une série de clubs privés pratiquement fermés aux citoyens et aux touristes.
c. l'exploitation sauvage des carrières nuit gravement à la qualité du paysage et engendre des dommages souvent irrécupérables dans la nature.
d. les lois et les règlements qui régissent la construction des bâtiments, en plus des

dérogations et des constructions illégales, contribuent à dégrader le paysage urbain, à faire des localités libanaises des amas de constructions sans aucune harmonie de formes ni de matériaux.
e. les implantation d'usines et de fermes s'intègrent rarement dans le paysage. Ces installations engendrent souvent des nuisances dans leur environnement proche (pollution de l'air et des eaux souterraines, bruit…).
f. l'édification de grands projets, publics ou privés, tient rarement compte de l'impact des projets en question sur l'environnement.

Or la construction et la protection de l'environnement ne semblent pas irréconciliables si elles sont coordonnées. Par exemple, le fonctionnement des carrières ne peut que favoriser le développement du pays, mais il n'est pas nécessaire de les implanter à proximité de sites d'intérêt public. La protection de l'environnement ne revient pas à geler le paysage naturel : celui-ci, que nous admirons tant actuellement, est en effet le fruit d'une succession de modifications considérables au fil des âges (érosion, séismes…). Au contraire, elle revient à être capable d'inscrire une œuvre dans la nature sans nuire à cette dernière.

Un Plan d'Aménagement du Territoire est-il nécessaire ?

Les conséquences à l'échelle nationale du « laisser-faire » qui préside au développement économique du Liban depuis son indépendance répondent à cette question. Les exemples suivants sont donnés à titre indicatif :

1. La concentration du développement économique, culturel et social dans la ville de Beyrouth après la seconde guerre mondiale et, simultanément, la stagnation de certaines régions à forte densité de population (sud, Békaa nord…) ont engendré un exode rural massif, contribuant à surcharger les réseaux d'infrastructure dans la région de Beyrouth et à créer une « ceinture de misère » autour de la capitale, considérée par la suite comme l'une des causes de la guerre du Liban. Or la valeur des pertes occasionnées par cette guerre aurait suffi à développer le Liban dans son intégralité.

2. Le déséquilibre entre les différents secteurs de l'économie nationale et le rôle prédominant des services par rapport aux secteurs de production, en particulier l'agriculture, risque de rendre cette économie vulnérable en cas de crise.
3. L'absence de Plan d'Aménagement du Territoire s'est traduit jusqu'à présent par des conséquences néfastes :
a. déséquilibre entre l'enseignement académique et l'enseignement technique, du point de vue des besoins du pays et des possibilités d'emploi.
b. enseignement supérieur non planifié, présentant des insuffisances au regard de nombreux critères (besoins du pays dans les différents secteurs économiques, disparités dans le niveau des diplômes obtenus – à l'intérieur comme à l'extérieur du Liban –, lieux d'implantation des différentes branches des universités…).
c. implantation des centres médicaux, parfois décidée davantage en fonction d'intérêts politiques que d'après une étude pour répondre aux besoins réels
d. problèmes aigus qui apparaissent subitement, comme s'il avait été impossible d'enrayer leur croissance *via* une planification concertée (évacuation des eaux usées et des ordures ménagères, pollution de l'air et de la mer…).
e. implantation, sans politique d'orientation d'ensemble, de zones industrielles dans les SDU [4] et PDD [5] préparés par la Direction générale de l'urbanisme, ce qui aboutit parfois à des localisations peu propices (Zouk) ou à des utilités toutes relatives (Aajaltoun).
f. mauvaise utilisation des sols, jusqu'à la disparition progressive des terres arables, risquant à terme de rendre toute politique de développement agricole sans objet.
g. appropriation privée et dégradation paysagère du domaine public maritime, atout de poids en vue d'un développement touristique considéré comme primordial pour l'avenir économique du Liban.
h. hésitations devant le traitement de certains problèmes importants et complexes tel celui du logement, dont les solutions partielles adoptées risquent parfois d'aller à l'encontre de l'objectif visé ; ce genre de problèmes ne peut être résolu que dans le cadre d'une politique générale d'aménagement qui définisse en même temps un développement régional au sens large, une politique foncière et la nature des financements.
i. Priorité des projets d'infrastructures, en fonction des disponibilités budgétaires, trop souvent définies selon des critères de présentation formelle.
j. absence d'orientation générale présidant au tracé des SDU et des PDD, qui devaient être

4 - Schéma directeur d'urbanisme.

5 - Plan directeur détaillé.

préparés dans le cadre d'un Plan national d'Aménagement du Territoire en tant que plans de détail et d'application concernant l'utilisation du sol.

k. enfin, lors de la préparation du SDU de la RMB [6] entre 1983 et 1987, deux hypothèses ont été établies en matière de croissance démographique sur la région à l'horizon 2015 :

- environ 2 200 000 habitants en cas d'application du SDU.
- environ 3 000 000 habitants sans l'existence de ce schéma, avec toutes les conséquences induites pour l'utilisation du sol et les équipements requis par une telle population.

A la lumière de ces quelques remarques, la nécessité d'un Plan d'Aménagement du Territoire semble évidente.

Comment préparer un Plan d'Aménagement du Territoire ?

Pour préparer un tel plan, il est nécessaire d'établir un inventaire complet des ressources et des potentiels actuels du pays, afin de connaître pleinement sa géographie physique et humaine. La préparation de ces documents pourrait être sous-traitée à des bureaux d'étude locaux. Les autorités publiques pourraient superviser ces études préparatoires dans différents domaines puis en rédiger une synthèse. Une aide extérieure de la part d'un organisme compétent, expérimenté et de conception comparable à la nôtre pourrait s'avérer utile.

Ce travail doit être réalisé par une autorité publique ayant sous sa responsabilité l'ensemble des problèmes en jeu (économie, enseignement, santé, développement, infrastructure, utilisation des sols, environnement…). Confier un tel travail à une structure qui se consacrerait à un seul de ces facteurs aboutirait à une distorsion des résultats, surtout si cette structure est très éloignée des préoccupations économiques. A la lumière de ce qui précède, il semble que le Conseil pour le Développement et la Reconstruction soit l'organisme le plus indiqué pour accomplir cette tâche dans la situation actuelle de l'administration libanaise :

a. le CDR est chargé par la loi (décret-loi n°5/ 1977) de préparer un Plan d'Aménagement du Territoire. Lui demander de réaliser ce travail ne nécessite aucune mesure d'ordre juridique ou administrative. Ne pas le réaliser représente pour lui un manquement à ses attributions.

b. Le CDR est l'organisme qui collabore pratiquement avec tous les ministères intéressés au développement du pays.

c. Le CDR a davantage de liberté pour mener ce travail à bien (embauche de personnel hautement qualifié, passation de sous-contrats d'étude…).

d. Il semble inutile de créer un nouvel organisme de planification, alors que la structure du CDR permet la création d'une petite cellule en la matière, sans interdire une évolution à terme vers un organisme plus autonome.

L'unité administrative en charge de ce travail doit y être affectée à plein temps, sans aucune autre responsabilité ou attribution. Il s'agit d'un travail long, difficile, exigeant en termes de compétences et sans reconnaissance médiatique. L'expérience des quatre décennies précédentes a clairement montré que si cet organisme est chargé de tâches autres que la préparation d'un Plan d'Aménagement du Territoire, il accomplit en premier lieu ces autres tâches et reporte la conception du plan d'aménagement. Or depuis quarante ans, ce report n'est pas encore arrivé à son terme. Souhaitons donc l'élaboration rapide d'un Plan d'Aménagement du Territoire, plan qui prenne en compte la préservation de l'environnement et qui fasse du développement à venir du Liban un développement durable.

6 - Région métropolitaine de Beyrouth.

CONFÉRENCES

L'hospitalité dans la ville

Jean-Charles Depaule [1]
Compte-rendu de la conférence du 22 janvier 1998, Centre culturel français

L'hospitalité est un thème actuel, sinon à la mode. En France, l'affaire des sans-papiers en a fait une des questions les plus discutées dans le débat public aujourd'hui, comme le montre une récente édition spéciale du *Monde des Livres* exclusivement consacrée à ce problème. Dans le monde arabe, l'hospitalité semble une notion ambiguë à plus d'un titre.

L'hospitalité dans le monde arabe

Hospitalité et langage

Sous de nombreux aspects, l'hospitalité dans le monde arabe apparaît comme une notion complexe. On ne peut d'abord que constater la richesse du vocabulaire arabe en matière d'hospitalité, vocabulaire qui trouve des expressions différentes selon les diverses formes dialectales. Ainsi, si le sanctuaire est désigné uniformément par le terme *haram* dans l'ensemble du monde arabe, le lieu qui sert à recevoir trouve plusieurs traductions : *qa'a* – mot d'origine médiévale ou antérieure – dans les grandes villes du Proche-Orient (Damas, Le Caire), *salamiek* (terme d'origine anatolienne) employé dans l'ensemble du monde arabe sous l'empire ottoman, *îwan* en Syrie, *majless* au Liban nord ou encore *mafraj* au Yémen…

Hospitalité et espace

Dans le monde arabe, l'hospitalité est un devoir sacré, en relation avec la transcendance. Il s'agit de faire une place à autrui, une place à la fois dans l'espace et dans le temps, ce qui débouche sur un ensemble de valeurs. En ce sens, l'hospitalité en réfère à un ensemble de dispositifs spatiaux prévus à cet effet, qui définissent une sphère, un territoire de l'hospitalité. La pratique de l'hospitalité trouve une expression concrète dans l'utilisation de l'espace clos habité. Le monde bédouin apparaît alors comme un paradigme mythique : l'espace de la tente est un espace de protection où la violence se suspend.

L'espace de l'hospitalité est hiérarchisé, en général lisible de bas en haut. Il existe des différences, à haute valeur symbolique, dans les degrés de confort et la nature du décor. L'espace se parcourt ainsi à travers une suite de gradations, qui a pour fonction de définir un rapport entre la position dans l'espace et la valeur des personnes. Il existe souvent un maître du jeu, qui peut aussi se mettre en position de serviteur. En général, c'est le maître de maison qui règle le jeu, *i.e.* qui exerce son pouvoir dans son espace [2].

Hospitalité et violence

L'hospitalité dans le monde arabe est une pratique qui n'est pas dénuée d'un certain nombre d'ambiguïtés, ambiguïtés que l'on retrouve aussi dans le terme français « hôte », qui désigne à la fois celui qui reçoit et celui qui est reçu. *A priori,* l'hospitalité se présente comme un moyen de prévenir la violence, qui peut se définir comme une effraction sur le corps d'autrui, territoire possible de l'autre. Elle peut se lire comme une manière de conjurer la violence, de prévenir la violence portée en puissance par l'autre car il est différent. Dans le monde arabe, la règle veut ainsi que l'hôte (celui qui reçoit) offre des cadeaux (parfum, nourriture…) marquant ses libéralités et sa prodigalité. Mais dès lors se joue une différence forte entre la gratuité et l'hospitalité. En effet, l'hôte *(dayf,* celui qui est reçu) n'a pas le choix : il est tenu d'accepter. Il est donc l'obligé de celui qui reçoit : on ne lui demande pas son avis. Celui qui est reçu est alors placé dans une position de faiblesse et de dépendance. En tant qu'invité, il est à la fois seigneur et prisonnier, mais aussi poète (il se doit de célébrer les bienfaits

1 - Anthropologue, directeur de recherches au CNRS français.

2 - Pour une description plus détaillée de la pratique de l'espace, organisée par le maître de maison dans l'Orient arabe, voir entre autres Depaule J.C., « Espaces habités de l'Orient arabe », in *Espace centré,* les Cahiers de la recherche architecturale n°20-21, Parenthèses, 1987 ; ou encore Depaule J.C., « Deux regards, deux traditions : l'espace domestique perçu par les auteurs anglais et français au Levant », in Panzac D. (dir.), *Les villes dans l'Empire ottoman : activités et sociétés,* CNRS éditions, 1984.

du maître de maison). S'instaure ainsi une relation inégale, sans réciprocité [3].

D'ailleurs, la protection contre la violence garantie par l'hospitalité s'avère toute relative. L'hospitalité dans le monde arabe est un rituel qui se pratique dans un espace circonscrit et pour une durée limitée. Le *dayf,* en sortant de cet espace spatial et temporel, redevient étranger. L'hospitalité ressemble donc à un contrat toujours provisoire, sans cesse à réactiver, à réactualiser.

L'étymologie confirme enfin cette relation quasi substantielle entre l'hospitalité et la violence : en français, les termes d'hôte, d'hospitalité et d'hostilité semblent ainsi avoir racine commune ; en arabe, *attaba* désigne non seulement le seuil, mais aussi le reproche. Quant au langage courant, il fourmille d'expressions où l'hospitalité et la bienveillance d'une part, la violence d'autre part semblent indissociablement liées : « faire assaut d'amabilité », « accabler autrui de bienveillance », « accueillir un bienfait à charge de revanche »…

L'hospitalité dans la ville

Partout dans le monde arabe, la ville semble différenciée, partagée, sexuée. Les séparations sont tout autant fonctionnelles que matérielles ou symboliques. Dans ces villes où les relations se jouent surtout au sein de l'espace domestique, les célibataires apparaissent comme une menace, car ils sont porteurs de désordres possibles. Il en va ainsi à Sana'a, ville en chantier, où de nombreux ouvriers étrangers sont célibataires.

Le lieu apparemment fermé qu'est la ville arabe regorge pourtant de lieux limites, sortes de sas d'ouverture. Il en va ainsi du *funduq,* l'hôtel. Il en va de même du café, territoire complexe intermédiaire entre l'espace domestique et la ville elle-même [4]. *A priori,* l'étranger ou le célibataire – personnages exclus de l'espace domestique – y ont accès. Mais les protagonistes du café sont pourtant comparables à ceux que l'on retrouve dans la maison. Le patron du café accueille les clients ; il les place donc à la fois sous sa protection et sous son contrôle. De même, le garçon de café est le plus souvent l'objet de moqueries répétées ; il apparaît donc comme le révélateur d'une violence potentielle conjurée. Dès lors, le café semble paré de tous les attributs d'un seuil possible d'entrée dans la ville. Il est un lieu d'hospitalité, un passage typique vers l'espace domestique car comme lui non-dénué de violences, il recèle, de par les rencontres qu'il permet, la possibilité de s'y faire inviter et donc d'y pénétrer.

3 - Ce type de relation est l'exacte inverse de la relation dite « éthique » dans la philosophie contemporaine et notamment chez E. Lévinas, relation définie comme un « rapport non-violent à l'infini comme infiniment-autre, à autrui ». A ce titre, voir Derrida J., « Violence et métaphysique » in *L'écriture et la différence,* Seuil, 1967.

4 - Pour une analyse détaillée des cafés dans l'Orient arabe, on consultera entre autres *L'Orient des Cafés* (coll.), Eric Koehler éditions, 1990 ; ou encore Desmet-Grégoire H. (dir.), *Contributions au thème du et des cafés dans les sociétés du Proche-Orient,* Cahiers de l'IREMAM n°1, IREMAM, 1991.

Les déplacés au Liban
Stratégie du retour et développement

Kamal Feghali [1]
Compte-rendu de la conférence du 5 février 1998, Centre culturel français de Beyrouth

Les déplacements de population dus à la guerre ont eu un impact profond et dévastateur sur la vie socio-économique au Liban. Ils ont altéré la distribution démographique nationale, contribué au dépérissement de secteurs entiers de l'économie et à la désertification de nombreux villages. Dans le but d'élaborer une politique et une stratégie pour leur retour, il est nécessaire de prendre en considération les raisons qui ont abouti au déplacement de populations et les conséquences qui en ont résulté.

En effet, sans une politique globale de développement, il ne peut y avoir de solution effective au problème du déplacement, car le retour des déplacés est lié à des considérations d'ordres divers (démographie, développement, infrastructure…). L'Etat libanais est seul capable d'entreprendre une telle politique, car le retour des déplacés exige des ressources financières importantes et des législations spécifiques. L'expérience relatée ci-dessous rend compte de son action pour l'exécution d'une politique de développement global dans les villages et les villes de retour.

Définition

Le ministère des Déplacés donne une définition en trois parties de la notion de déplacés au Liban [2].

Une définition générale entend d'abord les déplacés comme des « individus et familles obligées de quitter leurs foyers et leurs régions de résidence originelle, en raison de conflits violents et de confrontations militaires, ou en raison de la sécheresse et de l'absence de ressources productives dans leurs régions, ou encore en raison de l'abandon de leur région par un gouvernement national affaibli par une guerre » [3].

Un paragraphe relatif aux déplacements de populations au Liban stipule ensuite que « le déplacement au Liban fait référence à tout mouvement de population causé par une violence physique ou psychologique organisée ou non, exercée par n'importe laquelle des diverses forces qui ont participé, directement ou indirectement, à la guerre du Liban, qui a commencé en 1975 et s'est achevée en 1990 ». Le déplacement concerne tous les individus, « libanais ou non », ayant pris part à ces mouvements, qu'ils aient fui « à l'intérieur ou à l'extérieur du Liban ».

Dès lors, est considéré comme déplacé au Liban « tout individu, libanais ou non, vivant sur le sol libanais, affecté par un acte de déplacement et empêché par ses conséquences dans la jouissance de ses pleins droits légaux et civils sur les maisons et les propriétés dont il s'est déplacé » [4].

Les déplacés à la suite des combats : raisons et conséquences

Situation à l'arrêt des combats

Entre 1975 et 1990, la guerre a lourdement endommagé les infrastructures du Liban ainsi que ses institutions économiques, éducatives et surtout ses habitations [5]. Près de 800 000 personnes furent déplacées. A l'arrêt des combats, 90 000 familles résidant au Liban – soit environ 430 000 personnes [6] – n'avaient pu regagner leur habitation initiale, parmi lesquelles 70 000 étaient directement concernées par le retour. Sur ces 70 000 familles « réfugiées », 45 000 occupaient illégalement des immeubles ; 12 000 d'entre elles habitaient des lieux délabrés et non conçus pour le logement (écoles, hôtels, centres commerciaux et industriels…).

1 - Membre du Conseil d'administration de la Caisse des Déplacés, ministère des Déplacés, République libanaise.
2 - Source : *Return of the displaced in Lebanon - The city summit, Istanbul-Turkey, 3-14 June 1996,* République libanaise-ministère des Déplacés, p. 5.
3 - Un déplacé est donc une personne mise en danger du fait de sa localisation géographique de résidence, et non - à l'inverse du réfugié - du fait de caractéristiques afférentes à sa personne : est réfugiée toute personne contrainte de quitter son pays à la suite d'événements qui ont pu lui faire craindre « d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » (convention de Genève du 28 juillet 1951).
4 - Le texte original est en anglais. La traduction est de l'Orbr.
5 - Destruction totale de 23 661 logements ; destruction partielle de 21 359 logements.
6 - La taille moyenne des ménages au Liban est de 4,8 personnes en 1997 (source : Administration centrale de la statistique).

Répartition des familles déplacées à l'arrêt des combats selon les localités d'origine et de refuge

Lieu	*Fam. déplacées*	*%*	*Fam. réfugiées* [7]	*%*
Beyrouth	**6 931**	**7,7%**	**18 136**	**20,2%**
Chouf	14 190	15,8%	6 126	6,8%
Aley	14 022	15,6%	7 117	7,9%
Baabda	10 213	11,4%	15 754	17,5%
Total Ch., Al., Ba.	**38 425**	**42,8%**	**28 997**	**32,2%**
Metn	16 695	18,6%	14 172	15,8%
Kesrouan et Jbail	649	0,7%	4 202	4,7%
Total Mt-Liban	**55 769**	**62,0%**	**47 371**	**52,7%**
Liban-nord	3 757	4,2%	3 376	3,8%
Liban-sud [8]	21 305	23,8%	14 167	15,6%
Békaa	2 092	2,3%	5 228	5,8%
Hors Liban	0	0,0%	1 576	1,8%
TOTAL	**89 854**	**100%**	**89 854**	**100%**

Source : enquête du bureau d'études du ministère des Déplacés

Remarque : Plus de 60 % des déplacements sont concentrés dans les quatre *cazas* méridionaux du Mont-Liban. La ville de Beyrouth, mais aussi les *cazas* de Baabda et du Metn, sont les principaux lieux de refuge. A Beyrouth, le solde migratoire entre familles déplacées et familles réfugiées durant la guerre se monterait ainsi à au moins 50 000 personnes.

En novembre 1990, l'arrêt des hostilités met fin aux vagues de déplacement à l'intérieur du Liban, sauf au sud du pays (pressions économiques et militaires israéliennes).

Les raisons du déplacement

Les vagues de déplacement peuvent être classées en quatre grandes étapes :

- en 1975-1976, près de 300 000 personnes sont déplacées, en raison notamment de la division de la capitale en deux secteurs ;
- de 1977 à 1981, 150 000 personnes environ sont déplacées suite à des combats intermittents dans différentes régions du pays, ainsi qu'à l'occupation par Israël d'une zone le long de la frontière sud du Liban ;
- entre 1982 et 1985, 200 000 personnes sont déplacées. L'invasion israélienne, ayant affecté le Liban-Sud, le Chouf et la capitale, précipite les combats intercommunautaires au Mont-Liban en 1983 puis au Liban-sud en 1984 et 1985 ;
- de 1986 à 1991, 160 000 personnes sont déplacées suite à la reprise des combats dans la capitale et au Mont-Liban [9].

Trois causes du déplacement peuvent notamment être distinguées : déplacement pour des raisons de sécurité, dans les zones de combat (proximité des lignes de démarcation, Liban-Sud...) ; déplacement pour des raisons politiques, dans chaque zone d'influence, face à des adversaires politiques majoritaires ; déplacement pour des raisons communautaires, déclenché par provocation ou en représailles inter- ou intra-communautaires.

Les conséquences du déplacement

Le problème des déplacés concerne divers aspects de la vie sociale et économique.

Sur le plan social, l'afflux des réfugiés a amplifié l'exode rural et augmenté la densité de population dans les villes et les banlieues. Le problème des déplacés a donc généré une crise de logement aiguë ; les équipements et infrastructures – écoles, hôpitaux, réseaux d'électricité et d'eau –, en proie aux bombardements, n'ont pu faire face au surpeuplement. La destructuration ainsi subie par la société s'est manifestée dans différents domaines : regroupement communautaire, perte des valeurs sociales (drogue, prostitution), difficultés d'adaptation accrues pour les personnes âgées et handicapées, montée de l'illettrisme...
Sur le plan économique, le déplacement a provoqué la perte massive d'emplois et de ressources. Du fait de l'exode rural, le secteur agricole a été très touché : mises en jachère, arbres fruitiers abattus, récoltes volées... [10]. Les secteurs industriel, touristique et commercial ont également souffert : destruction de locaux, disparition de main d'œuvre qualifiée...

7 - Il s'agit en fait de la même population statistique que les familles déplacées de la colonne de gauche (d'où l'égalité rigoureuse de leur total). Le terme de réfugié n'est donc pas à entendre ici dans le sens de la définition de la convention de Genève explicitée en note 3.

8 - La région du Liban-sud comprend les *mohafazat* du Liban-sud et de Nabatieh.

9 - Ces estimations du ministère des Déplacés ne tiennent compte ni des familles qui ont pu regagner leur maison depuis l'arrêt des hostilités, ni de celles dont le déplacement était temporaire, ni de celles qui ont quitté le pays.

10 - Les pertes annuelles du secteur agricole durant la guerre sont estimées à 50 millions de dollars.

Evaluation du problème
Mise en place d'une structure

En mai 1991, en l'absence totale de données sur la question des déplacés, le ministère de la Justice avance un projet d'évacuation forcée des locaux occupés illégalement par les déplacés. Ce plan jugé inhumain est rejeté. Quelques semaines plus tard, le ministère de l'Intérieur procède à une enquête qui est finalement boycottée par les familles qui craignent une chasse aux occupants illégaux.

Le 12 octobre 1991, le gouvernement Omar Karamé confie le dossier au ministre d'Etat Elie Hobeika. Ce dernier commande une première enquête, menée auprès d'environ 70 000 familles, affinée par une évaluation des dommages sur le terrain. En mai 1992, le gouvernement Rachid al-Solh confie de nouveau le dossier au ministre Hobeika. Celui-ci organise un congrès national sur les déplacés, clôturé par des recommandations qui sont approuvées en conseil des Ministres le 7 juillet 1992.

Le 11 octobre 1992, le gouvernement Rafiq al-Hariri confie le dossier des déplacés au ministre Walid Joumblatt. Le ministère des Déplacés et la Caisse centrale des Déplacés sont institués par les lois 190 et 193 du 4 janvier 1993. La caisse a pour objet le financement des programmes élaborés par le ministère des Déplacés.

Stratégie du retour

Le programme du retour

Le 12 mai 1993, le conseil des Ministres adopte le programme du retour, en complément de la politique nationale de reconstruction et de développement. Le programme se compose de six objectifs :
- Déblayage des ruines et aménagement des terrains.
- Réhabilitation des infrastructures (électricité, eau, routes, télécommunications...).
- Remise en état des logements. Quatre cas de figure se présentent : logements occupés illégalement, logements endommagés ou totalement détruits, logements à construire pour de nouvelles familles issues des familles déplacées. Ils se résolvent respectivement de manière suivante : évacuation des occupants et remise des lieux aux ayants-droits, versement d'une indemnité en vue d'une réhabilitation ou d'une reconstruction, édification d'un nouveau logement.
- Réhabilitation et développement des services éducatifs et sociaux locaux (centres sociaux, services de santé, clubs culturels et sportifs...).
- Réhabilitation de l'économie locale (crédits à l'agriculture, à l'industrie, à l'artisanat, au tourisme, au commerce...).
- Réconciliation.

La première étape du retour

L'ampleur, la complexité du problème et les moyens dont l'Etat dispose actuellement ne permettent pas un retour immédiat de tous les déplacés. Il a donc été jugé adéquat de procéder par étapes. En septembre 1993, le conseil des Ministres a adopté le programme d'exécution de la première étape du retour. Celle-ci concerne les régions où l'application de la politique a été jugée relativement facile à réaliser et ce dans le but de garantir un succès initial susceptible d'inspirer confiance à la population. Quatre critères ont été retenus pour le choix des localités de la première étape :
- aspects politiques (localités n'ayant pas vécu de confrontation sanglante interne ou avec le voisinage) ;
- sécurité (localités garantissant les meilleures conditions de sécurité pour un déploiement des forces armées) ;
- aspects financiers (localités aptes à réunir des fonds immédiatement mobilisables pour la reconstruction) ;
- aspects géographiques (localités limitrophes, afin de faciliter la remise en place de l'infrastructure et des services).

La première étape du plan de retour concerne 40 000 familles (environ 200 000 personnes) réparties sur 192 villages, dont 30 % sont entièrement détruits, 50 % partiellement détruits et 20 % intacts. Dans ces villages, 20 000 logements sont illégalement occupés par des déplacés d'autres régions, alors que des déplacés de ces villages occupent eux-mêmes illégalement 20 000 logements dans leur lieu de refuge.

RÉALISATIONS

Le 18 mai 1994, le Parlement vote la loi n°333 allouant la somme de 814,5 milliards de LL, sur une durée de trois ans, à l'exécution de la première étape du plan de retour. Au 31 décembre 1997, les réalisations sont les suivantes [11].

11 - Les chiffres présentés dans les tableaux suivants sont issus de *The realized achievements and the necessary needs for the pursuance of the processs of return of the displaced people and its consolidation - From November 1, 1992 until December 31, 1997,* République libanaise, ministère des Déplacés, Damour, novembre 1998. Les tableaux rendent compte uniquement des réalisations du ministère des Déplacés. C'est pourquoi les chiffres concernant le Sud sont si peu élevés (le retour des déplacés dans le Sud n'est pas mis en œuvre par le ministère des Déplacés, mais par le Conseil du Sud).

Déblaiement

Lieu	*Villages concernés*	*Logements concernés*	*Montant alloué (millions LL)*
Beyrouth	**-**	**1 839**	**1 754**
Chouf	36	4 924	2 957
Aley	31	9 430	4 502
Baabda	18	2 190	1 041
Total Ch., Al., Ba.	**85**	**13 544**	**8 500**
Metn	2	696	1 120
Jbail	1	165	131
Kesrouan	2	59	25
Total Mont-Liban	**90**	**14 464**	**9 775**
Békaa [12]	2	90	65
Liban-sud [13]	1	0	26
TOTAL	**93**	**16 393**	**11 620**

Remarques : Les chiffres de la troisième colonne (logements concernés) sont à comparer au nombre de familles déplacées (tableau précédent), puisque les opérations de déblaiement ont lieu dans les villages d'origine. Dans cette optique, le déblaiement des ruines semble bien entamé à Beyrouth (ratio « logements déblayés »/familles déplacées = 26,5%). Au Mont-Liban, les opérations de déblaiement sont bien plus importantes dans les *cazas* du Sud, *i.e.* dans le Chouf (34,7%) et surtout à Aley (ratio très élevé de 66,6%). Les autres *cazas* apparaissent moins bien lotis en la matière : ratio de 21,4% pour Baabda et de 4,2% avec deux villages concernés seulement pour le Metn, *caza* du Mont-Liban pourtant le plus soumis aux déplacements de population. Ces chiffres laissent supposer que les opérations de retour des déplacés au Mont-Liban s'organisent davantage dans la partie méridionale du *mohafazat.* Les chiffres concernant la Békaa et le Sud sont résiduels. Au total, le coût moyen du déblaiment s'élève 709 000 LL (473 $) par logement, avec de fortes disparités selon les régions.

Réhabilitation des infrastructures

Les contrats sont préparés en coordination avec les ministères concernés et le CDR.

Mohafazat - Caza	*Villages concernés*	*Montant des contrats (millions LL)*	*Sommes versées*
Chouf	46	46 677	18 128
Aley	49	51 149	17 030
Baabda	22	30 232	10 541
Total Ch., Al., Ba.	**117**	**128 058**	**45 699**
Total Mont-Liban	**132**	**169 067**	**52 883**
Liban-nord [14]	1	1 778	196
Liban-sud	1	135	121
TOTAL	**134**	**170 980**	**53 200**
Autres :			
Projets hydrauliques	-	835	291
Projets électriques	-	6 017	4 859
Lieux d'estivage	15	34 157	2 034

Remarques : Ces chiffres sont à comparer avec le nombre de familles déplacées (réhabilitation des infrastructures dans les villages d'origine). Le sud du Mont-Liban *(cazas* du Chouf et de Aley) représente 57,2 % du montant des contrats et 66,1 % des sommes déjà versées, pour seulement 31,4% des familles déplacées. Au total, les sommes versées au 31.12.97 s'élèvent à 31,1% du montant des contrats. Les projets hydrauliques, ainsi que les opérations de réhabilitation d'infrastructures situées dans le Chouf, ont déjà fait l'objet de versements importants (respectivement 80,8 % et 38,8 %).

Evacuation des logements

Si la famille qui occupe illégalement la maison n'est pas déplacée, une indemnité – d'un montant approchant 5 000 $ – lui est directement attribuée afin qu'elle évacue les lieux. Si cette famille est déplacée, le mécanisme d'évacuation est bloqué afin de lui assurer le retour à sa maison initiale.

12 - Deux villages dans les *cazas* de Zahlé et Baalbeck.
13 - Un village dans le *caza* de Saïda.
14 - Ville de Tripoli.

Evacuation des logements

Lieu	*Nombre de familles indemnisées*	*Indemnités versées (millions LL)*	*Moy. par famille (millions LL)*
Beyrouth (logts) [15]	14 587	124 203	8,5
Beyrouth (équipts)	1 383	46 345	33,5
TOTAL BEYROUTH (HORS CENTRE-VILLE)	**15 970**	**170 548**	**-**
Chouf	8 834	58 138	6,5
Aley	5 501	35 135	6,4
Baabda	4 665	33 370	7,0
Total Ch., Al., Ba.	**19 000**	**126 642**	**6,7**
Metn	7 595	56 172	7,4
Kesrouan	527	3 535	6,6
Jbail	498	3 525	6,6
TOTAL MONT-LIBAN	**27 620**	**189 875**	**6,9**
Liban-nord	656	8 689	13,0
Békaa	1 782	11 704	6,6
Liban-sud - Nabatieh	2 115	14 601	6,9
Armée, sécurité civile	3 391	25 251	7,4
TOTAL	**51 606**	**420 469**	**8,1**

Remarques : Ces chiffres sont à comparer avec le nombre de familles réfugiées (évacuation des logements dans les villages de refuge). A Beyrouth, le ratio familles indemnisées/familles réfugiées est extrêmement élevé : 88,1% ; de même à Aley (77,3%). Dans le Chouf, même, les familles indemnisées pour évacuation sont plus nombreuses que les familles réfugiées. Les évacuations semblent moins importantes dans les *cazas* situés plus au nord du Mont-Liban (Baabda et Metn, avec un ratio respectif de 29,1% et 53,7%). Pourtant, le sud du Mont-Liban, qui accueille l'essentiel des opérations de déblaiement et de réhabilitation des infrastructures, ne représente que 27,7 % des familles évacuées. A l'inverse, le Metn, qui ne compte que 4,2 % des logements concernés par le déblaiement, représente 14,7 % du total des familles évacuées. Au Mont-Liban, on pourrait donc, sous réserve, distinguer deux « sens » de la première étape du retour : du sud vers le sud (déplacements internes, d'un village à l'autre dans les *caza* d'Aley et du Chouf) ; du nord vers le sud (retour des déplacés du Metn vers le sud du *mohafazat).* Le montant des indemnités d'évacuation équivaut partout à 7 millions de LL (environ 4 600 US$), sauf dans le *mohafazat* du Liban-nord où il est presque deux fois plus élevé.

Indemnités en vue d'une réhabilitation de logement

Suite à une enquête technique du ministère des Déplacés, le montant maximal des indemnités de réhabilitation a été fixé à 18 millions de LL (12 000 $ par famille). Au 31 décembre 1997, 40,4% des bénéficiaires avaient encaissé la totalité des versements ; 53,5% avaient perçu le premier versement seulement ; 6,1% avaient bénéficié de remboursements, versés dans leur totalité, pour des réhabilitations déjà effectuées.

Lieu	*Villages concernés*	*Nombre de familles bénéficiaires*	*Montant alloué (millions LL)*
BEYROUTH (HORS CENTRE-VILLE)	**-**	**9 310**	**45 367**
Chouf	61	8 248	70 771
Aley	36	5 798	53 481
Baabda	26	2 339	13 810
Total Ch., Al., Ba.	**123**	**16 385**	**138 062**
Metn	34	201	1 692
Kesrouan	12	20	147
Jbail	8	14	145
TOTAL MONT-LIBAN	**177**	**16 620**	**140 046**
Liban-nord	7	1 142	5 596
Békaa	13	472	2 441
Liban-sud	5	5	29
TOTAL	**202**	**27 549**	**193 480**

Remarques : Ces chiffres sont à comparer avec le nombre de familles déplacées (réhabilitation des logements dans les villages d'origine). A Beyrouth, le nombre de familles bénéficiaires d'une indemnité de réhabilitation est supérieur de 34% à celui des familles déplacées. Cette constatation est à rapprocher de celle concernant les évacuations dans le Chouf. Dans le Mont-Liban, le sud du *mohafazat* se confirme comme le lieu privilégié de la première étape du retour. L'indemnité moyenne réellement allouée par famille se monte à 7 millions de LL (4 700 $), un peu plus élevée dans le Mont-Liban qu'à Beyrouth.

---

15 - A ces chiffres s'ajoutent 21 063 familles (équivalant à plus de 80 000 personnes) indemnisées dans le centre-ville de Beyrouth. Elles ont été indemnisées par SOLIDERE à hauteur de 318 757 millions de LL (indemnité moyenne par famille : 15,1 millions de LL).

Indemnités en vue d'une reconstruction de logement

Suite à une enquête technique du ministère des Déplacés, le montant maximum des indemnités a été fixé à 34 millions de LL (environ 22 500 $ par famille), estimé suffisant pour construire une résidence de 150 m². Les indemnités sont payées en trois versements. Au 31 décembre 1997, 4,0% des bénéficiaires avaient perçu l'intégralité de l'indemnité ; 35,7% avaient touché les deux premiers versements ; 60,3% avaient encaissé le seul premier versement.

Mohafazat - Caza	*Villages concernés*	*Nombre de familles bénéficiaires*	*Montant alloué (millions LL)*
Chouf	35	3 022	50 761
Aley	22	1 921	30 433
Baabda	7	235	3 385
Total Ch., Al., Ba.	**64**	**5 178**	**84 584**
Metn	1	1	12
Kesrouan	1	1	24
Total Mont-Liban	**66**	**5 180**	**84 615**
Liban-nord	2	4	101
Békaa	2	18	260
TOTAL	**70**	**5 202**	**84 976**

Remarques : Ces chiffres, trois à quatre fois inférieurs à ceux concernant les réhabilitations de logement, sont à comparer avec le nombre de familles déplacées. La somme des bénéficiaires des indemnités de réhabilitation et de reconstruction peut ainsi être divisée par le nombre de familles déplacées pour obtenir un ratio de retour en cours, région par région. Ce ratio est égal à 134% à Beyrouth (cf. remarques *supra)* ; 79,4% dans le Chouf ; 55,0% à Aley ; 24,2% à Baabda ; 1,2% dans le Metn. Ces chiffres semblent *a priori* surestimés par rapport au taux réel de retour (cf. *infra,* paragraphe « Evaluation du mécanisme de retour ») ; mais là encore, il apparaît que la première étape du retour s'organise en premier lieu vers le sud du Mont-Liban. L'indemnité moyenne par famille réellement allouée se monterait à 16,3 millions de LL (10 900 $).

Réhabilitation des services sociaux et de l'économie

En la matière, le ministère des Déplacés a lancé, avec le Programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) et l'agence des Volontaires des Nations-unies (VNU), un programme pour les déplacés intitulé « Réintégration et réhabilitation socio-économique des déplacés » ou « 'Aidûn ». Ce programme, d'exécution nationale, est complété par les actions menées conjointement par le ministère des Déplacés et diverses organisations non gouvernementales libanaises.

Réconciliation

Le mécanisme de réconciliation mis en place par le ministère des Déplacés se divise en trois étapes.

1. Les représentants du ministère des Déplacés se réunissent avec chaque comité de village (résidents et déplacés) séparément. Lors de ces réunions préliminaires, les différents problèmes sont exposés et la préparation à la rencontre avec l'autre comité est entamée. A ce stade, les réunions se focalisent sur la recherche d'intérêts communs.
2. Avec la participation des représentants du ministère, les réunions entre les deux comités débutent. Ce type de rencontres est destiné à l'élaboration d'une déclaration de principe, d'un plan de travail et des mécanismes d'exécution du retour.
3. Les représentants du ministère et les deux comités travaillent sur les moyens d'application du plan de travail. Les deux comités fusionnent ensuite en un seul, qui se charge d'exécuter les différentes étapes du retour.

Des sessions de formation sur les techniques de résolution de conflits par voies pacifiques ont été organisées par le ministère et 'Aidûn ; des ateliers ont été tenus dans le but d'évaluer, avec les familles concernées, la réalité de la réconciliation et les techniques mises en œuvre. Enfin, 7 695 millions de LL (5,1 millions de $) ont été versées en compensation à des familles victimes de violences communautaires.

Evaluation du mécanisme de retour

Evacuation

Constats

Plusieurs constats s'imposent. Certes, le mécanisme d'évacuation des logements a permis de rendre aux ayant-droits 35 000 logements environ. Mais comme le montrent les chiffres *supra* (cf. évacuations dans le Chouf), il existerait des évacuations dites « politiques », en réalité fictives :

des indemnités d'évacuation auraient été versées à des familles ne résidant pas sur les lieux et n'ayant aucun statut relevant des déplacés. Cette anomalie se répercute sur le montant des indemnités elles-mêmes : certaines familles relevant des évacuations « fictives » auraient perçu des montants deux fois plus élevés que les déplacés réels. Par ailleurs, le versement des indemnités d'évacuation a causé une hausse de la demande immobilière informelle dans la banlieue de Beyrouth, contribuant à la prolifération de constructions chaotiques. Enfin, les sommes versées en vue de la réhabilitation ou de la reconstruction de logements sont nettement moins importantes que les indemnités d'évacuation ; le processus du retour s'en trouve altéré.

Suggestions

En conséquence, il apparaît souhaitable d'élaborer une politique globale de logement, afin de limiter l'occupation illégale de logements ; de définir exactement le nombre des évacuations nécessaires, afin de limiter les évacuations « politiques » ; enfin, d'assurer les versements d'indemnités de manière régulière et continue.

Réhabilitation et reconstruction

Constats

En l'absence de plans directeurs généraux, la reconstruction de villages s'effectue sans aucune préoccupation paysagère. Par ailleurs, de nombreux retards ont été constatés dans le versement des indemnités.

Suggestions

Il semble donc souhaitable d'élaborer des plans directeurs généraux pour les villages du retour en coopération avec la Direction générale de l'urbanisme, l'Ordre des ingénieurs et des architectes, et les facultés d'architecture au Liban ; de créer des comités d'urbanisme spécialisés, pour accompagner les travaux de reconstruction dans le but de respecter l'environnement ; d'assurer les versements d'indemnités de manière régulière et continue.

Infrastructure physique

Constat

La coordination entre les actions du ministère des Déplacés et celles des autres ministères s'est avérée bonne.

Suggestions

Il convient cependant de planifier le versement des sommes aux entrepreneurs en charge des services collectifs ainsi que d'assurer les versements d'indemnités de manière régulière et continue.

Réconciliation

La participation des parties à la reconstruction et au processus de retour est une traduction concrète de la réconciliation. Elle contribue à faire régner une ambiance de quiétude et de satisfaction. Dans cette optique, la sécurité joue un rôle primordial dans la préparation du terrain de réconciliation, car elle implique la présence d'une autorité légale qui rassure la population.
Enfin, il s'avère que les indemnités versées par le ministère et la Caisse contribuent effectivement à la résolution des conflits.

Besoins en financements

Au 31 décembre 1997, le ministère des Déplacés et la Caisse centrale des déplacés estiment à 1 888 milliards de LL (1 250 millions de $) le montant nécessaire à l'achèvement du processus du retour, dont 300 milliards de LL (200 millions de $) pour la réhabilitation des infrastructures et 287 milliards de LL (191 millions de $) pour les évacuations de logements [16].

Conclusion

Le processus de réconciliation (dans le sens de retour pérenne) n'est pas mené à son terme s'il se résume à la reconstruction des infrastructures et des logements. Il nécessite une approche de développement économique et social global, impliquant les acteurs locaux dans chaque village. Dans ce but, il semble nécessaire d'élaborer une politique de développement rural et de l'appliquer à toutes les régions du Liban, car en son absence les résidents seront tentés par une émigration vers les villes. En ce sens, l'investissement de communautés ou d'associations locales en vue d'un tel développement apparaît indispensable, car il a prouvé sa capacité à développer des solidarités collectives.

16 - Source : *The realized achievements..., ibid.*

Source : ministère des Déplacés, cazas de Ba‘abda, de ‘Aley et du Chouf (de haut en bas).

Saïfi : un quartier résidentiel au centre-ville de Beyrouth

Hervé Dupont [1]
Compte-rendu de la conférence du 19 mars 1998, Centre culturel français de Beyrouth

Saïfi est le premier quartier à vocation résidentielle reconstruit au centre-ville. Il préfigure la politique de Solidere concernant l'habitat, de même que Foch-Allenby – quartier à dominante de bureaux et de commerces – caractérise les orientations de la société foncière en matière d'activités.

Le plan directeur du centre-ville prévoit environ 10 000 logements, pour une population légèrement supérieure à 40 000 habitants [2]. Ces 10 000 logements représentent environ 40 % de la surface de plancher du projet [3], le reste se composant de bureaux, de commerces et d'hôtels. Il s'agit donc non pas d'édifier un centre-ville réservé aux affaires, mais un centre-ville équilibré et animé. En ce sens, l'expérience de Saïfi est importante pour Solidere : c'est dans ce quartier que la société produit et commercialise ses premiers logements, dont certains seront disponibles à la vente, d'autres à la location.

Situation du quartier

Ce quartier, à ne pas confondre avec celui qui se trouve près du port et qui abrite l'ancien siège des Kataëb, est situé à proximité de l'église Mar Maroun. Le toponyme de Saïfi recouvre les deux emplacements, qui appartiennent à une même feuille cadastrale.

Le quartier est limité par la rue Gouraud au nord, le boulevard Georges Haddad [4] à l'est, le ring Fouad Chehab au sud et l'avenue Béchara el-Khoury - place des Martyrs à l'ouest. Il est structuré par la rue Saïd Akl, voie principale de direction nord-sud caractéristique des « effets de rue » récurrents dans le paysage de Saïfi, et par deux rues qui lui sont perpendiculaires : les rues Charles Debbas et Mokhallessyat.

Un des repères visuels les plus marquants à Saïfi est l'église arménienne, haute, blanche, comme miraculée de la guerre, à l'angle du ring et de l'avenue Béchara el-Khoury. Avant et même pendant la guerre, le quartier était connu pour ses menuisiers-ébénistes implantés de très longue date (ancien « *souq an-Najjarin* »).

Un quartier en bordure du centre-ville, en liaison avec l'extérieur

Saïfi est contigu au quartier – situé hors du centre-ville – de Gemmayzé. D'où la pertinence du phasage des travaux menés par Solidere : les habitants des logements construits ici pourront se rattacher à la vie d'un quartier déjà constitué, ce qui n'aurait pas été le cas s'il avait été décidé d'édifier les premiers logements en plein cœur du centre-ville. Les autres quartiers à dominante résidentielle de Solidere sont programmés à Wadi Abou Jmil et sur le remblai en front de mer, c'est-à-dire précisément dans des zones isolées du reste de la ville encore active.

Les immeubles à restaurer

Dans le centre-ville, les immeubles préservés [5] sont surtout situés à Foch-Allenby, autour du Sérail, à Wadi Abou Jmil et à Saïfi. Dans ce quartier, 50 % des édifices sont d'anciens

1 - Architecte-ingénieur polytechnicien, directeur de l'Aménagement urbain à Solidere.

2 - Une étude récente de l'Administration Centrale de la Statistique (acs) indique une taille moyenne des ménages égale à 4,3 personnes dans le *mohafazat* de Beyrouth en 1997 *(Conditions de vie des ménages en 1997,* acs, Beyrouth, 1998, tableau 1.4, p. 95).

3 - Le plan directeur prévoit une surface de plancher maximale de 4 690 000 m², dont 1 959 000 m² d'habitations (cf. *Solidere, Rapport annuel 1995,* p.11).

4 - Le boulevard Georges Haddad est cette voie aujourd'hui élargie (deux fois deux voies), comprenant un tunnel qui descend vers le port, séparant le centre-ville du quartier de Gemmayzé. Il constitue en fait, de même que la percée de Sodeco, un tronçon du projet de boulevard, approuvé par le décret n°16948 du 23 juillet 1964, devant relier le port à l'Hôtel-Dieu. De nombreuses critiques se sont élevées pour dénoncer la coupure trop importante que le boulevard Georges Haddad représente entre le périmètre Solidere et le reste de la ville, prônant son enterrement sous un morceau de ville reconstitué. Toutefois, Solidere a choisi de le conserver partiellement en surface, pour en faire une voie de desserte des quartiers traversés et non une voie de transit pour les transports de marchandises vers le port. La société foncière se déclare hostile au percement effectif et complet du boulevard port-Sodeco, car la corniche du Fleuve constitue déjà, selon elle, une voie adaptée à l'écoulement de la circulation liée aux activités du port ; en outre, le percement du boulevard nécessiterait la destruction de plusieurs édifices remarquables du quartier Furn el-Hayek (maisons à arcades du début du siècle).

5 - Il ne s'agit pas d'un classement, mais plutôt d'une désignation explicite dans le plan directeur de Solidere, que le conseil des Ministres est toujours susceptible de modifier. Les propriétaires des immeubles concernés sont soumis à l'obligation de restaurer.

immeubles à restaurer, tandis que le plan directeur prévoit 50 % de constructions neuves [6].

Une typologie architecturale riche et variée

L'élaboration du projet de reconstruction du quartier a commencé par une étude typologique des bâtiments anciens, menée par l'architecte-urbaniste Habib Debs, afin de déterminer des directives pour leur restauration et pour la construction des immeubles neufs.

La typologie est riche : maisons libanaises avec un étage et trois arcades datant de la fin du XIXe siècle ; immeubles similaires mais plus élevés, du début du XXe siècle, où ces trois arcades sont superposées sur plusieurs niveaux (les immeubles de ce type sont construits en grès, matériau très friable rendant la restauration techniquement plus ardue) ; cages d'escaliers communes à deux édifices mitoyens ; immeubles de type « Arts déco », en forme de deux villas superposées avec jardins et terrasses ; immeubles plus récents, datant des années cinquante ou soixante, avec balcons filants ; édifices modernes des années soixante-dix ; enfin immeubles de qualité architecturale plus discutable, que Solidere tente de retravailler par le biais d'une restauration.

Non confinée dans un rôle de reproduction à l'identique, la restauration est donc susceptible d'améliorer l'existant. A Saïfi, ainsi, environ la moitié des immeubles à restaurer feront l'objet d'une modification de la façade et des structures à des fins d'amélioration esthétique ou de consolidation.

Directives de restauration :
rigueur des formes, harmonie des couleurs

Les directives de restauration sont définies dans un cahier des charges élaboré par la direction de l'aménagement urbain de Solidere et approuvé par la DGU [7]. Elles ne concernent que les façades, mais elles sont assez strictes : tous les immeubles sont composés d'une base (rez-de-chaussée), des étages principaux et d'un couronnement (nouvel étage en retrait ou toit). Les balcons sont en fer forgé ; ils sont le plus souvent découpés et non filants, de même que les fenêtres. Le détail des finitions est décidé sur le terrain.

Le choix des couleurs a fait l'objet de discussions longues et animées. Les anciennes couleurs donnaient dans les tons jaune-ocre pour le corps des bâtiments, bleu et vert pour les détails et les percements. Aujourd'hui ces couleurs sont passées, comme délavées. Pour retrouver l'esprit d'origine du quartier, il faut donc réutiliser des couleurs plus intenses qui à leur tour vont s'estomper avec le temps. Pour chaque immeuble, Solidere procède à des échantillons de couleurs. Le choix tente de concilier la meilleure adéquation des couleurs à l'immeuble et l'harmonie avec les édifices mitoyens. Dans l'ensemble, l'option s'est portée sur des teintes ocres-rouges ou ocres-jaunes, des bleus et des verts, versant dans un esprit « méditerranéen » qui semble assez proche de l'ambiance d'origine du quartier. Il est aussi apparu qu'un certain jeu sur les contrastes chromatiques entre le corps et les détails des bâtiments pouvait contribuer à améliorer significativement leur aspect visuel.

Problèmes posés par la restauration

La restauration est menée sur le terrain par une équipe d'architectes de Solidere formés à cette fin, en collaboration avec des entreprises du bâtiment. Or le statut de la société foncière lui interdit de sortir de son périmètre. Pourtant, l'expérience acquise par ces architectes en matière de restauration est susceptible d'être réutilisée, dans une autre structure, pour des opérations similaires hors du centre-ville.

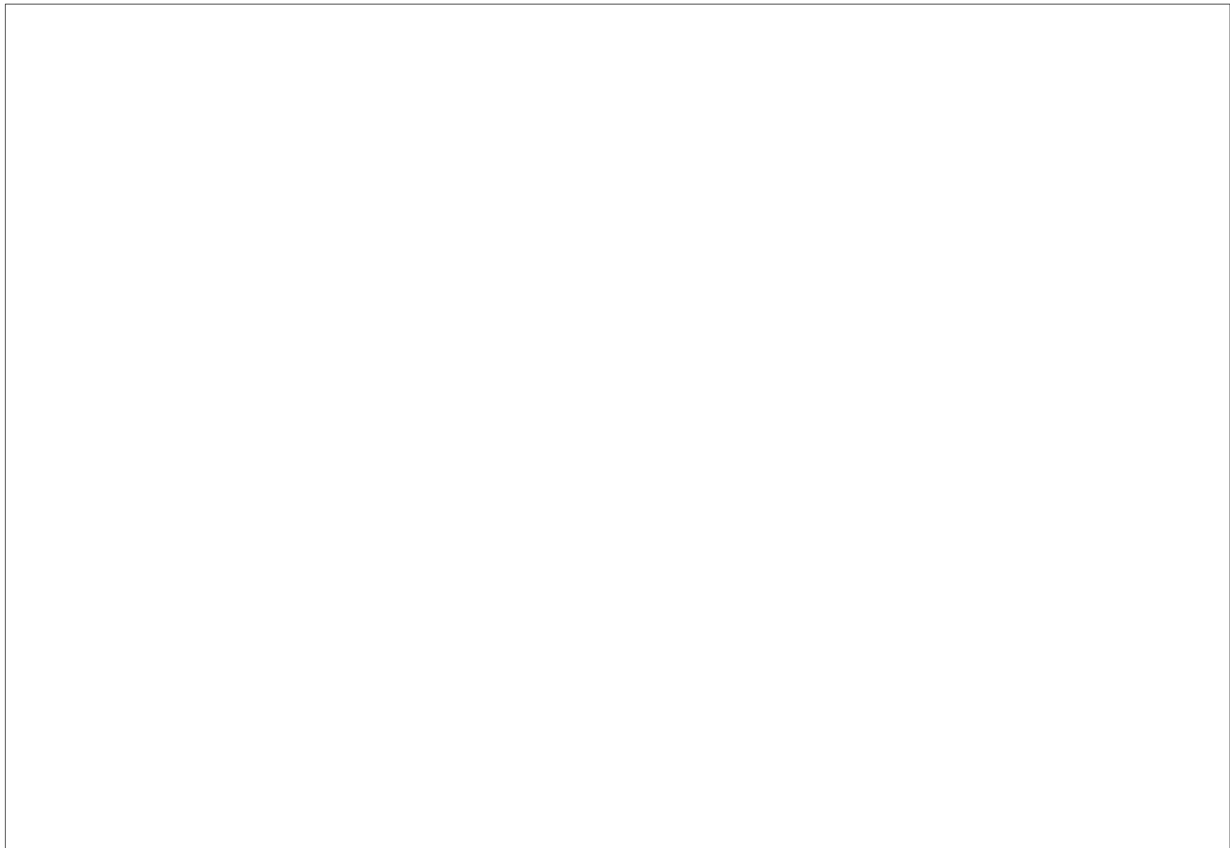
Lorsqu'un immeuble doit être conservé et restauré, son propriétaire a le droit de le récupérer pour procéder lui-même à la restauration. Il peut le faire sous deux conditions : qu'il respecte le cahier des charges des restaurations ; qu'il s'engage à restaurer en moins de deux ans théoriquement, ou en un peu plus de temps s'il ne peut procéder autrement. La restauration s'effectue alors aux frais du propriétaire. Celui-ci règle en sus une soulte d'environ 10 %, pour participation aux coûts d'infrastructures (électricité, égouts…), de suivi architectural et des éventuelles indemnités d'évacuation en cas d'occupation illégale de l'immeuble. Au total, ce sont environ 60 % des immeubles à restaurer de Saïfi qui ont été récupérés par leurs propriétaires.

Aujourd'hui, ces immeubles anciens sont donc partiellement occupés par des personnes âgées qui ont continué à les habiter pendant et après la guerre. Les loyers sont très modiques, datant d'avant 1975, et n'ont été que faiblement réactualisés. Or une telle situation pourrait susciter des problèmes à terme, car les travaux en cours se traduiront tôt ou tard par des augmentations substantielles de loyers. Les anciens menuisiers ont d'ailleurs déjà quitté le quartier [8].

6 - Aux 100 logements anciens préservés s'ajouteront 145 logements nouveaux mais de taille inférieure, soit une augmentation de population prévue de 10 % par rapport à 1975.

7 - Direction générale de l'Urbanisme.

8 - Le projet Solidere n'a pas prévu de mesures favorisant le maintien à Saïfi d'une partie du tissu social d'avant-guerre (notamment les ébénistes), comme cela avait pu être fait lors de la rénovation de la vieille ville de Tunis, par exemple.



Le quartier Saïfi : immeubles conservés et nouvelles constructions. Photo : Solidere.

Les aménagements nouveaux

Les immeubles neufs

Les immeubles neufs ont été dessinés par François Spoerry, architecte de Port-Grimaud en France. Leur dessin entend insuffler au quartier un esprit méditerranéen, mais aussi évoquer des réminiscences d'un Beyrouth du passé. Leur architecture entend respecter l'échelle générale du quartier (volumes, hauteurs...), dont la vocation essentielle est l'habitat [9]. Les volumes trop importants, comportant deux ou trois immeubles mitoyens en un seul bloc, font l'objet d'un travail portant sur les couleurs, les percements, les cages d'escaliers..., afin de scinder ce bloc en unités et d'éviter les effets de masse. Chaque immeuble comporte deux cages d'escalier, desservant chacune deux appartements.

Concernant les logements, Solidere se donne deux objectifs : réaliser leur intégration architecturale dans le quartier et offrir des logements à une population qu'on pourrait désigner comme « classe moyenne supérieure » (ingénieurs, médecins, professeurs...) [10]. Il s'agit de logements assez vastes, de 150 à 200 m^2, quoique de taille plutôt inférieure au standard libanais pour cette catégorie de population. En effet, Solidere n'a pas vocation à construire des logements sociaux subventionnés, s'adressant à un public moins aisé financièrement ; la politique suivie par l'Etat libanais ne lui en offre d'ailleurs pas la possibilité [11].

9 - Un premier projet, déposé par François Spoerry et reprenant les densités maximales du plan directeur de Solidere, a été revu à la baisse car il s'avérait trop haut pour le quartier. Une réflexion similaire est en cours concernant Wadi Abou Jmil.

10 - Le prix de ces logements devait être défini dans le courant de l'année 1998.

11 - Depuis 1962 (première loi sur l'habitat, promulguée le 12 septembre), l'Etat libanais a mis en place des mécanismes juridiques d'aide à l'acquisition (et non à la location) de logement par les ménages à revenus faibles et moyens. Les incitations s'adressent autant aux constructeurs des logements qu'à leurs futurs propriétaires (voir, notamment, les lois n°58/65 du 8 décembre 1965, n°31/73 du 21 décembre 1973, ; les décrets n°6/80 du 17 mai 1980, n°17 du 25 mars 1983). Pour plus de précisions concernant la politique libanaise de l'habitat, mais aussi ses dysfonctionnements et ses difficultés de mise en œuvre, voir Labaki G., *La fiscalité et le financement de l'habitat au Liban,* Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 1987, p. 317 à 353. Pour faire face à ces dysfonctionnements, une nouvelle politique de prêts pour l'acquisition de logement se met en place, en associant l'Institut national de l'Habitat et le secteur financier.

Toutefois, afin de rendre leur accès moins sélectif, de nombreux logements seront disponibles à la location.

Les logements sont conçus selon un plan fonctionnel de type européen, alignant séjour, cuisine et chambres le long d'un couloir, la fonctionnalité compensant la moindre surface [12]. Le confort est optimal : isolation thermique, double vitrage, climatisation... Chaque appartement dispose d'un parking. Des services de proximité (lingerie, jardins d'enfants...) associés aux résidences sont envisagés. Ils seront complétés par l'installation de quelques commerces (épicerie, papeterie, café...) dans les locaux des anciens immeubles quittés par les ébénistes.

Du point de vue des équipements, le quartier comporte ou jouxte deux églises – l'église arménienne et l'église Mar Maroun –, dont la seconde est en cours d'extension. Il est prévu d'installer une polyclinique ainsi qu'un hôtel, qui sera situé à l'angle du ring Fouad Chehab et de la rue Georges Haddad. Les rez-de-chaussée seront occupés par des boutiques de proximité. L'installation d'une école est envisagée, comme à Wadi Abou Jmil, malgré la présence de nombreux établissements scolaires à Gemmayzé. Le quartier comportera aussi quelques bureaux, mais en nombre très limité.

Les espaces publics

Les espaces publics de Saïfi, de taille réduite par rapport aux futurs espaces publics majeurs du centre-ville – place des Martyrs, parc en front de mer et colline du Sérail –, font l'objet d'un traitement particulièrement soigné. Leur aménagement, ultime étape de la reconstruction du quartier, devrait être achevé à la fin de l'année 1999.

Une place sera aménagée en plein cœur du quartier, au croisement des rues Saïd Akl et Mokhallessyat. Elle sera relayée par de nombreuses placettes en cœur d'îlot, sans lien direct avec la rue, de manière à préserver l'intimité des jardins. Des passages sont prévus, ponctuellement, d'une de ces courettes à l'autre. L'ensemble est conçu comme un espace public chaleureux, où les teintes rouge-orange du matériau utilisé – la brique – contrastent avec le gris plus solennel de Foch-Allenby.

Les rues sont étroites. Leur nouvel aménagement autorisera la circulation automobile, mais à vitesse très limitée [13]. Le stationnement sur la voirie ne sera possible qu'à certains endroits, qui seront réservés aux résidents du quartier [14]. La quasi absence de places de stationnement à proximité des logements anciens a déterminé l'aménagement de parkings en surnombre dans les immeubles neufs, afin d'offrir aux habitants des logements anciens une possibilité de stationnement au sein même du quartier. La construction d'un nouveau parking souterrain, à hauteur de la place Charles Debbas, sera nécessaire pour couvrir l'intégralité des besoins en stationnement des résidents. Quant au vaste parking creusé sous la place des Martyrs, il sera destiné aux visiteurs.

Il s'agit en somme de bâtir un quartier à vocation résidentielle et à échelle humaine au sein même du centre-ville. Ainsi, la plupart des mesures exposées ci-dessus sont destinées à protéger les riverains contre les incursions trop massives des personnes étrangères au quartier, qui seront invitées à se reporter sur les grands équipements voisins.

12 - Des critiques architecturales ont reproché au projet Spoerry de ne reprendre de l'architecture ancienne à Saïfi que des façades dont les détails seraient dépourvus de sens (exemple des deux arcades, originellement utilisées pour dissimuler les cages d'escaliers, aujourd'hui reprises avec une fonction autre et variable). Or l'intérieur des bâtiments ayant été modifié (des logements « fonctionnels » remplacent d'anciennes habitations avec une vaste pièce centrale distributive), il est apparu nécessaire à l'équipe Solidere de réinterpréter aussi leurs façades.

13 - Aménagement comparable aux « zones 30 » en France.

14 - Les modalités pratiques sont en cours d'étude avec la Municipalité de Beyrouth.

Le développement équilibré au Liban

Boutros Labaki [1]
Compte rendu de la conférence du 23 avril 1998, Centre culturel français de Beyrouth

L'expression « développement équilibré » apparaît dans les ouvrages consacrés au développement économique au cours des années cinquante. Elle revêt une triple signification. L'équilibre est avant tout sectoriel, destiné à corriger dans les pays alors dits « sous-développés » des distorsions entre les secteurs d'exportation – relativement prospères – et le reste de l'économie fonctionnant au ralenti. L'équilibre est aussi social, visant à corriger les disparités de richesses entre personnes s'aggravant le plus souvent dans un contexte de croissance économique soutenue dans ces pays. L'équilibre est enfin géographique, tentant de contenir les inégalités de développement entre régions, notamment urbaines et rurales, fréquemment induites par un type de croissance économique axée sur l'essor du seul secteur exportateur. C'est surtout cette troisième acception qui a été retenue pour le Liban.

L'idée de développement équilibré fait son apparition au Liban sous le mandat du président Fouad Chehab [2], dont le slogan politique – « Justice sociale, unité nationale » – fait figure de programme. La personnalité du président Chehab, officier de l'armée libanaise sensibilisé à la pauvreté sévissant dans les régions périphériques du Liban d'où venaient beaucoup de soldats, explique en partie cette préoccupation. Chehab accélère l'intervention de l'Etat dans ces zones en y implantant de nombreux équipements publics. Jusqu'au début de la guerre du Liban, l'expression « développement équilibré » fait progressivement fortune, entendue dans le sens d'essor des régions desheritées situées le plus souvent en périphérie du territoire. Elle sera reprise à la fin du conflit, où le développement équilibré est explicitement mentionné, dans les accords de Taëf puis dans la constitution, comme une des clefs de la réconciliation nationale [3].

Avant l'indépendance : laisser-faire ottoman, volontarisme français

Le développement du Liban au XIXe siècle

Historiquement, la situation de déséquilibre régional est ancienne au Liban. Au XIXe siècle, le Mont-Liban central (Beyrouth et montagne environnante) est une région privilégiée en Syrie : emprise faible du pouvoir des pachas, impôts peu élevés, avanies peu répandues, liberté de culture pour les paysans…

Au début du XIXe siècle, Beyrouth se substitue progressivement à Saïda dans son rôle de premier port sur la côte orientale de la Méditerranée : les commerçants français d'Egypte, expulsés par Jazzar à la suite de l'intervention de Napoléon, viennent s'y installer pour se réfugier au Mont-Liban en cas d'attaque. Ainsi commence le développement commercial du port de Beyrouth.

Celui-ci favorise la concentration progressive, dans l'ensemble du Mont-Liban, d'une intense activité de sériciculture (production de la soie) qui, dès le début du XXe siècle, est à l'origine d'environ 40 % des revenus de la région. D'où une croissance soutenue, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, par deux facteurs importants : l'installation d'établissements scolaires et universitaires de qualité (missions protestantes, catholiques, orthodoxes...) ; la progression du système de santé, engendrant un accroissement démographique naturel fort.

Jusqu'en 1908, l'Etat ottoman est relativement libéral. Ses interventions sont rares sur le territoire libanais, se résumant, essentiellement à partir de 1880, à la construction de quelques écoles ou hôpitaux dans les villes principales. La première route construite au Liban, reliant Beyrouth et

1 - Vice-président du Conseil pour le développement et la reconstruction (CDR), docteur en histoire, ingénieur, économiste. Boutros Labaki a été chercheur au Cermoc de 1977 à 1980 (équipe fondatrice), où il a mené une étude pour le compte du CDR sur le développement de l'industrie au Liban *(Etat et perspectives de l'industrie au Liban,* Cermoc, 1978). Sa carrière professionnelle peut être lue comme un plaidoyer en faveur des liens entre la recherche théorique et l'action pour le développement.

2 - 1958-1964.

3 - Paragraphe (g) du préambule de la *Constitution libanaise* révisée le 21 septembre 1990 : « Le développement équilibré des régions sur le plan culturel, social et économique constitue un des piliers fondamentaux de l'unité de l'Etat et de la stabilité du régime ».

Damas, est ouverte à l'aide de capitaux privés. Il en va de même de la quasi-totalité des services publics de l'époque, généralement assurés par des concessions privées : eau de Beyrouth, gaz, tramway, éducation et santé (dispensées par des ordre religieux), etc. Ce n'est qu'après 1908 et la révolution Jeune turque que les Ottomans mettent en place des institutions étatiques se traduisant à Beyrouth, entre autres, par la construction d'une banque agricole et de l'école des Arts et Métiers à Sannayeh.

Ainsi, au cours du siècle dernier, la destructuration de l'économie traditionnelle, l'instruction, la croissance démographique transforment progressivement les structures du Mont-Liban central en une zone économiquement proche du monde capitaliste industrialisé. Du point de vue des institutions politiques, ces évolutions se traduisent par l'instauration de la *Mutassarifat* du Mont-Liban [4]. Durant la même période, les autres régions du Liban actuel ne subissent pas de transformations aussi profondes. C'est donc à cette période que l'on peut situer les origines du développement déséquilibré au Liban.

Une administration française active sur l'ensemble du territoire

En 1920, le Mandat français instaure le Grand Liban. L'administration française fonctionne selon le principe d'égalité des citoyens incarnée du point de vue économique et social par l'équipement égalitaire des régions dans lesquelles ils vivent. Des écoles publiques sont ainsi installées dans les zones dépourvues d'établissements scolaires privés, dans le but d'atteindre une répartition assez uniforme sur tout le territoire libanais. Le système fiscal est aussi unifié, la dîme supprimée dans l'ensemble du pays alors qu'auparavant, seule la *Mutassarifat* du Mont-Liban était dispensée de cet impôt.

Depuis l'indépendance : une action en faveur du rééquilibrage entre le centre et la périphérie

Avant la guerre : le développement équilibré comme garantie de l'égalité entre les communautés

A partir de l'indépendance, l'action de l'Etat est guidée par les principes du « Pacte national » conclu entre les chefs des communautés libanaises. Le pacte prévoit une répartition équitable du pouvoir politique et des postes d'administration entre les différentes communautés, ainsi qu'une distribution équitable du budget de l'État. Cette distribution concerne le budget de fonctionnement, *i.e.* les postes de fonctionnaires, mais aussi le budget d'investissement. Comme sous le Mandat, mais selon une conception différente de l'action publique, les régions périphériques reçoivent donc leur lot d'équipements publics.

Ainsi, durant les dix années de la présidence de Bechara el-Khoury (1943-1952), le libéralisme en matière de commerce extérieur et de finances est contrebalancé par une forte politique d'équipement, avec l'ouverture de mille écoles publiques et l'installation d'un important réseau d'adduction d'eau et d'électricité à travers l'ensemble du pays. Cette politique de travaux publics s'est accélérée sous le mandat Chamoun et plus encore sous la présidence Chehab, avec des investissements en matière d'éducation, de santé et surtout les prémisses d'une planification et d'une politique d'aménagement du territoire (Plan vert, mission IRFED [5]…).

Une mesure des disparités de développement au Liban avant la guerre est donnée par l'enquête de l'IRFED concernant les niveaux de vie selon les régions [6]. En 1960, c'est le Liban central [7] qui dispose du niveau de vie le plus élevé (indice

4 - La *Mutassarifat* du Mont-Liban (1861-1920) est instaurée par le *Règlement organique* du 9 juin 1861. La province, privée de Beyrouth, Tripoli et Saïda, est alors gouvernée par un *mutassarif,* sujet ottoman chrétien nommé par la Porte et responsable devant elle (cf. SALIBI K., *Histoire du Liban du XVII[e] siècle à nos jours,* Naufal, 1988, p. 195-216).
5 - cf. *Besoins et possibilités de développement au Liban,* 2 volumes plus annexe, IRFED, Beyrouth, 1960-1961. Dans le premier volume, il est précisé, entre autres, « qu'il est apparu, dès les années 1953-1954, qu'il fallait asseoir cette expansion [du Liban] sur des bases cohérentes et plus stables, en même temps que la prospérité nationale devait profiter à toutes les couches de la population et à toutes les régions du pays » (préface) ; puis, un peu plus loin, que « le problème du développement au Liban ne saurait se jouer seulement en termes de croissance du revenu global ; c'est toute la structure du revenu national qui est en question et celle de la répartition des ressources de l'Etat » (introduction générale).
6 - *Besoins et possibilités de développement au Liban, op. cit.* volume 2, p. 51-111. L'indice de niveau de vie global en 1960 par région est déterminé par la moyenne des notes (entre 0 et 4) obtenues par chaque région concernant neuf critères : sanitaire (nombre de médecins et d'hôpitaux, qualité de l'eau…), économique et technique (mécanisation et rationalisation agricole, industrialisation…), domestique (hygiène et équipement des ménages), résidentiel d'ensemble (qualité des services urbains), habitat (surface et confort du logement), scolaire (équipement scolaire des régions, fréquentation scolaire, niveau général d'études…), culturel (alphabétisme, loisirs culturels…), familial (solidarité familiale, situation de la femme), social (solidarités sociales, vie associative…). Une note d'ensemble inférieure à 1,0 (respectivement 1,5 ; 2,0 ; 2,5) signifie le « non-développement » (respectivement « sous-développement » ; « sous-développement partiel » ; « développement amorcé »). Une note supérieure à 2,5 équivaut à un « développement avancé ».
7 - *Mohafazat* de Beyrouth et du Mont-Liban sans l'arrière-pays immédiat de Jbail.

2,24), suivi par le Liban-Nord [8] (2,13), le Liban-Sud [9] (1,53) et la Bekaa [10] (1,47). Dix années plus tard, en 1970 [11], les niveaux de vie ont significativement progressé, mais la hiérarchie des régions ne s'est pas modifiée : Liban central (2,59), Liban-Nord (2,52), Liban-Sud (2,20) et Bekaa (2,00). Dans les années soixante, le Sud connaît donc une croissance relativement rapide (44 % en dix ans), de même que le Nord (40 %) et la Bekaa (36 %), à l'inverse du centre (15 % seulement). Ce rééquilibrage en faveur de la périphérie peut être lu comme le bilan des actions impulsées par le président Chehab en matière de développement.

Une guerre « incivile » aux conséquences peu prévisibles

La guerre de l975-l990 a eu des conséquences inattendues sur la répartition géographique des richesses. Malgré de lourdes pertes, le Liban central reste la première région du point de vue du revenu mensuel moyen des ménages : le Mont-Liban nord a accueilli des personnes – et l'activité économique induite – qui ont fui le Mont-Liban sud et Beyrouth ouest plus touchés par la guerre. Le Liban central précède le Sud, qui continue sa croissance en dépit des invasions et des destructions, la Bekaa et le Nord, qui a payé un lourd tribut à la guerre et qui est devenu la région au plus bas niveau de revenu [12].

En l981-1982, pourtant, l'enseignement public se concentre dans la périphérie du pays : 26 % des élèves qui le fréquentent habitent le Liban-Nord, 23 % le Liban-Sud, 16 % la Bekaa et seuls 8 % Beyrouth municipe. A l'inverse, l'enseignement privé payant est très représenté dans la banlieue de Beyrouth (40 %), mais aussi à Beyrouth municipe (20 %), plus faiblement au Liban-Sud et dans la Bekaa (environ 7 % à 8 %). Concernant les écoles professionnelles et les hôpitaux publics pendant la guerre, on observe une tendance similaire : hormis l'ancien hôpital de la Quarantaine à Beyrouth, tout l'équipement hospitalier est situé dans les régions périphériques.

La situation actuelle

Aujourd'hui, une enquête récente de l'Administration Centrale de la Statistique (ACS) montre que le niveau de ressources reste bien plus élevé dans le centre du Liban qu'en périphérie [13]. L'étude indique un niveau de revenu mensuel moyen *per capita* d'environ 442 000 LL dans le Liban central contre 276 000 LL dans le Sud, 253 000 LL dans la Bekaa [14] et 229 000 LL dans le Liban-Nord [15] (moyenne nationale : 328 000 LL). Au sein des périphéries, le Nord s'est donc relativement appauvri et le Sud a poursuivi sa progression rapide.

Une politique actuelle active mais insuffisante

Investissements publics et fiscalité

Pour cette raison, la politique menée par le gouvernement actuel n'est pas très différente de celle des premières années de l'indépendance : malgré des capacités d'investissements limitées [16], elle consiste à rééquilibrer les niveaux de vie entre le centre et la périphérie, au moins en matière d'équipements publics. Par exemple, dans le plan Horizon 2000 en cours d'exécution, la Bekaa est le *mohafazat* où l'investissement *per capita* est le plus élevé (2 100 $). Viennent ensuite le Liban-Sud (2 050 $), le Mont-Liban (1 700 $), le Liban-Nord (1 600 $) et enfin Beyrouth (1 500 $) [17]. Dans la structure actuelle des investissements publics, la périphérie est donc nettement favorisée.

Or cette politique, quoique nécessaire, n'engendre pas les effets escomptés, car l'activité économique ne progresse pas : en 1996, 85 % des crédits bancaires sont octroyés à Beyrouth et au Mont-Liban, ce qui laisse à peine 15 % au reste du pays [18]. Malgré l'existence de quelques mesures

8 - *Mohafazat* du Liban-Nord auquel s'ajoute l'arrière-pays immédiat de Jbail.
9 - Cette zone correspond aux *mohafazat* actuels du Liban-Sud et de Nabatieh.
10 - *Mohafazat* de la Bekaa.
11 - Selon Delprat R., *L'évolution du niveau de vie en milieu rural : 1960-1970,* Beyrouth, 1970, Ministère du Plan. Raymond Delprat est l'ancien directeur-adjoint de la mission Irfed.
12 - Source : Conditions de vie des ménages en 1997, Etudes statistiques n°9, Administration Centrale de la Statistique, Beyrouth, 1998, p.70.
13 - *Ibid.*
14 - Ce regain relatif de prospérité dans la Bekaa peut s'expliquer, entre autres, par la situation particulière que cette région a connue pendant la guerre (contrebande, cultures illicites…).
15 - Le nord a connu une période d'investissement faible (public ou privé) pendant la guerre.
16 - L'Etat libanais ne surinvestit pas en matière d'équipements publics. Le montant réel des investissements est inférieur à 1 milliard de dollars par an, loin du milliard et demi théoriquement prévu dans le cadre du plan Horizon 2000. Depuis la fin de la guerre, la capacité d'investissement public du Liban s'est certes élargie, passant de 300 millions à un milliard de dollars par an, mais elle reste insuffisante.
17 - Ces chiffres sont calculés sur la base d'une population résidente théorique, et sans aucun doute sous-estimée, de trois millions d'habitants.
18 - Source : Banque du Liban.

incitatives récentes (crédits bonifiés de 5 % pour l'agriculture, l'industrie, le tourisme…), il manque donc une politique concertée en faveur du développement de l'activité privée dans les zones périphériques, comme dans l'ensemble du Liban.

Enfin, du point de vue fiscal, des exonérations encouragent les investissements au-delà d'un rayon de cinq kilomètres autour de Beyrouth, de deux kilomètres autour des chefs-lieux de *caza,* ainsi qu'à plus de cinq kilomètres de la côte. Mais ces mesures sont sans grand effet, pâtissant de la faiblesse de la fiscalité elle-même.

Perspectives en vue d'un développement équilibré

Dès la fin de la guerre, en 1991, le CDR [19] a réalisé une étude complète sur la situation des équipements publics au Liban et sur les dégâts engendrés par la guerre, région par région. Puis des programmes de réhabilitation et de développement ont été préparés sur cette base. Aujourd'hui, un véritable plan d'aménagement du territoire à l'horizon 2010-2015 est envisagé.

Pour l'heure, de nouveaux arbitrages sont à prévoir. L'investissement dans les secteurs productifs semble prioritaire, qu'il s'agisse de l'agriculture (notamment irrigation) ou de l'industrie, à travers la création de zones industrielles non polluantes dans les zones rurales d'une périphérie élargie (incluant les franges du Mont-Liban). Il faut alors développer dans ces régions des infrastructures suffisamment attractives pour les investisseurs privés, mais aussi aptes à mettre en valeur les avantages comparatifs du Liban (niveau d'éducation, climat, savoir-faire…). En matière de tourisme, ainsi, le développement de nombreuses activités à haute valeur ajoutée pourrait rejaillir sur l'ensemble du territoire : ski, tourisme archéologique, tourisme de gîte… Par ailleurs, le patrimoine bâti urbain, au lieu d'être démoli, pourrait être mis en valeur afin de constituer un atout touristique pour nos villes.

A cette fin, certains investissements publics semblent nécessaires. Par exemple, la réalisation d'un réseau ferré rapide desservant le littoral et la Bekaa permettrait de relier Beyrouth à Tripoli, Tyr ou Zahlé en une demi-heure. Elle contribuerait à absorber la surproduction d'énergie que le Liban devrait connaître dans les dix prochaines années [20]. En outre, elle garantirait le développement équilibré de l'ensemble des villes dans un Liban, dès lors structuré par un réseau urbain étendu dans un rayon de 100 km autour de Beyrouth.

En somme, les différences de richesse entre le centre et la périphérie sont encore importantes même si elles ont décru depuis 1960 au Liban. Face à ce problème persistant, il existe une certaine continuité dans les politiques de rééquilibrage menées par les différents gouvernements libanais depuis quarante ans. Pour l'heure, les mesures prises en faveur de la périphérie doivent être considérablement complétées et renforcées, dans le cadre d'une politique de développement économique social et culturel d'ensemble.

Evolution régionale des niveaux de vie et des revenus depuis 1960

	1960		1970		1997	
région	Niveau de vie	classement de la région	Niveau de vie	classement de la région	revenu per capita	classement de la région
Centre	2,24	1ère	2,59	1ère	442 300LL /mois	1ère
Nord	2,13	2e	2,52	2e	228 700LL /mois	4e
Sud	1,53	3e	2,20	3e	276 500LL /mois	2e
Bekaa	1,40	4e	2,00	4e	252 800LL /mois	3e

Sources : - pour 1960 : *Besoins et possibilités de développement au Liban* (Mission IRFED- Ministère du Plan, Beyrouth, 1964).
- pour 1970 : *L'évolution du niveau de vie en milieu rural : 1960-1970* (Ministère du Plan, Beyrouth, 1970 - étude réalisée par Raymond Delprat Directeur adjoint de la Mission IRFED).
- pour 1997 : *Conditions de vie des ménages en 197* (Administration Centrale de la Statistique, Etudes Statistiques n° 9, février 1998, p 70).

19 - Créé en 1977, le Conseil pour le développement et la reconstruction (CDR) a été chargé de la plupart des prérogatives du Ministère du Plan - auquel il se substituait - aménagement du Territoire inclus, ainsi que du volet opérationnel de la reconstruction qui s'annonçait alors.

20 - Une surproduction est à prévoir du fait de la construction des centrales électriques de Zahrani et de Beddaoui ; l'énergie en surplus peut difficilement être vendue à la Syrie (elle aussi en surproduction).

Elyssar : projet de réaménagement de la banlieue sud-ouest de Beyrouth

Compte-rendu de la conférence de Joseph Hélou au Centre culturel français le 14 mai 1998

L'un des projets de développement entrepris par le gouvernement libanais depuis la fin de la guerre vise au réaménagement et au développement de la banlieue sud-ouest de Beyrouth. Cette zone est caractérisée par les mauvaises conditions de vie de ses habitants, l'insuffisance d'infrastructures et de services publics, la crise de l'habitat, le chômage, l'occupation illégale de nombreuses propriétés, publiques comme privées, des constructions non conformes aux lois de l'urbanisme et une dégradation écologique, particulièrement sur les plages.

Afin de trouver des solutions à ces problèmes sociaux, fonciers, urbains et écologiques, le gouvernement libanais a promulgué le 28 juin 1995 le décret 6918 stipulant la formation d'un établissement public, Elyssar, pour le « réaménagement et le développement de la banlieue sud-ouest de Beyrouth ». Cet établissement jouit d'une autonomie administrative et financière sous la tutelle du Premier ministre et est administré par un conseil d'administration de six membres plus un PDG.

La zone d'action d'Elyssar est limitée au nord par la rue Adnan Hakim, du Summerland au rond-point de Chatila, à l'est par la route de l'aéroport, au sud par l'aéroport et à l'ouest par la mer. Sa superficie est de 560 hectares dont 230 sont exemptés d'interventions majeures. Ces zones épargnées sont celles qui ont été développées conformément aux lois de l'urbanisme : la zone de Bir Hassan, la rue Adnan el-Hakim et les immeubles neufs qui la jouxtent au sud, les hôtels du Summerland, du Coral Beach et de la Côte d'azur, les bâtiments publics comme l'hôpital gouvernemental de Beyrouth ou le bâtiment de l'Unesco, la Cité sportive, le cimetière des martyrs, la caserne militaire Henri Chehab et les bâtiments qui le longent, toute la zone des bâtiments légaux qui est derrière le bâtiment de l'American Life Insurance, situé sur la route de l'aéroport, et enfin le camp palestinien à Sabra, géré par des traités internationaux, et la partie du terrain de golf qui appartient à l'Etat, l'autre partie appartenant à un lot occupé illégalement et étant traitée par Elyssar. Il reste donc 330 hectares à réaménager.

Les objectifs d'Elyssar sont cités dans son décret d'établissement, basé sur la loi de l'urbanisme, le décret-loi n°69 et spécialement l'article 22 de cette loi, qui autorise le gouvernement à former des établissements publics dans le but de réaménager des zones sinistrées. Ces objectifs se résument en cinq volets principaux : l'expropriation, la parcellisation, la construction de logements, d'ateliers, d'industries légères et de commerces, le déplacement des familles et le développement foncier.

Les résultats de l'enquête socio-économique

Afin de préparer l'élaboration d'un plan directeur, Elyssar a lancé en septembre 1995, deux mois après la nomination du conseil d'administration, un recensement, sur toute la zone des appartements, commerces, et ateliers et a réalisé une enquête socio-économique sur un échantillon de 10 % de la population.

Les résultats du recensement ont fait apparaître quatre types de zones : des zones marquées par des constructions illégales de faible hauteur et pauvres (surtout à Hay el-Zahra, Sabra-Chatila, Jnah, Ouzaï et Maramel, des zones comprenant des constructions légales, moyennement élevées et de qualité acceptable (les zones épargnées comme Bir Hassan ou Raml el-Aali), des zones vacantes, dans lesquelles il n'y a pas eu de construction, qui représentent à peu près une superficie de 43 ha (ces zones n'ont pas été construites à cause des contraintes liées à la présence de la piste d'atterrissage et du radar de l'aéroport) et enfin des zones mixtes, qui contiennent des parties légales et des parties illégales (l'est de Sabra et Chatila et l'est de Jnah).

L'enquête a fourni en particulier des chiffres pour les zones illégales : 13.912 logements (dont certains sont vides), 1510 commerces 1679 ateliers (essentiellement des magasins de réparation de voitures ou de pneus, de peinture de tôle, etc.), et 258 « autres » (entrepôts, station d'essence ...). Ces zones illégales concernent environ 80 500 personnes dont 82 % sont libanais, 12,5 % palestiniennes et 5 % syriennes, égyptiennes, sri lankaises, ou indiennes. L'enquête a montré qu'il y avait une moyenne de 5,7 personnes par famille, chiffre équivalent à ceux du PNUD [1]. Le revenu mensuel moyen

1 - Le PNUD a réalisé en 1997 des statistiques sur la totalité du territoire libanais, et a également trouvé ce chiffre de 5,7 personnes par famille dans la Bekaa, dans le Sud et dans la banlieue sud non recensée par Elyssar.

par famille est de 400 $ par mois : 150 $/mois pour 6 % des familles, 150 à 300 $ pour 40 % des familles, 300 à 500 $ pour 33 %, entre 500 et 1000 $ pour 16 % des familles et 4,5 % des familles ont des revenus supérieurs à 1000 $ (montants déclarés par les personnes interrogées lors de l'enquête). Le taux d'illettrisme est important au sein d'Elyssar : 23,5 % ; 80 % de ces illettrés ont plus de 45 ans. Environ 15 % de jeunes entre 11 et 15 ans travaillent et ne vont pas à l'école.

Dans ces zones illégales, les infrastructures manquent : réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, adduction d'eau, réseaux électrique et téléphonique, ainsi que des parkings, des espaces verts, des jardins publics, et des trottoirs. En revanche, dans les zones épargnées, l'infrastructure existe mais se dégrade de plus en plus ; Elyssar doit se charger de sa réhabilitation.

Le programme

En fonction de ces données, Elyssar a élaboré un plan directeur et des plans de détail et a mis en place une révision du code de construction dans cette zone. C'est l'objet du décret n°10231 approuvé par le Conseil supérieur de l'urbanisme, puis par le gouvernement le 9 mai 1997. Ce plan indique notamment les axes routiers principaux (la route de Ouzaï élargie, l'axe routier Cocody-Cola et la route de l'aéroport), l'emplacement des logements sociaux qui vont être construits par Elyssar et les zones d'industrie légère [2] (l'une qui sépare la zone de logement de Ouzaï-Maramel de l'aéroport, une autre à l'ouest de la route de l'aéroport, et une dernière séparant le camp de Sabra des logements construits dans ce quartier [3]).

La stratégie d'Elyssar consiste premièrement à construire, avec l'aide du ministère de l'Habitat [4], 7500 logements nécessaires pour reloger les familles qui souhaitent rester dans le périmètre d'Elyssar (il est prévu de ne reloger que les familles de nationalité libanaise). Cependant, une surface permettant de construire 3000 logements supplémentaires a été réservée pour faire face à une évolution éventuelle de la demande. Ces logements doivent être repartis à Maramel et Raml el-Aali (4200 logements, 450 commerces et 800 ateliers), à Horch al-Qatil (3200 logements, 350 commerces et 150 ateliers), à Sabra (2320 logements, 320 commerces et 100 ateliers) et à Jnah (400 logements).

Deuxièmement, Elyssar cherche à réaliser une infrastructure neuve et à améliorer l'infrastructure existante. L'infrastructure neuve représente 2,7 km de route internationale (route Ouzaï ou autoroute Unesco-Khaldé) de 60 m de large, 4 km de routes primaires de 25 m de large, 9 km de routes secondaires de 20 m de large, 17 km de routes tertiaires ou locales larges de 12 à 15 mètres et 2 km de corniche, de 35 m de large. L'amélioration de l'infrastructure concerne 4,6 km de routes primaires, 5,5 km de routes secondaires et 5 km de routes locales.

Troisièmement, Elyssar est chargé du suivi des projets en cours, lancés avant sa mise en place, et de leur adaptation au projet : la Cité sportive, l'hôpital gouvernemental, l'autoroute Unesco-Khalde. Des modifications à ces projets ont été demandées par Elyssar et acceptées par tous les maîtres d'ouvrages. Par exemple, il n'était pas prévu au départ, sur l'autoroute Cocody-Cola, de sortie de desserte à l'emplacement des logements projetés.

Enfin, il y a la régularisation du problème foncier. Les occupations illégales des terrains publics et privés sont régularisées soit par l'expropriation (des décrets ont été émis, la procédure est en cours), soit par la parcellisation lorsqu'il y a de grandes surface en copropriété (les décrets de parcellisation ont également été émis).

Une fois que les familles, ateliers et commerces auront été déplacés dans les bâtiments neufs, libérant les terrains qu'ils occupaient, il est prévu soit de lotir les parcelles vides et de les rendre à leurs propriétaires, soit de les exproprier au bénéfice d'Elyssar, que cela soit pour la construction des zones de relogement ou pour leur développement afin d'en tirer un bénéfice comme c'est le cas pour la parcelle qui jouxte l'hôtel Côte d'Azur. La parcelle 3908 à Ouzaï, couvrant un million de m^2 et appartenant à de nombreux actionnaires, va être lotie ; les parcelles ainsi créées vont être distribuées pour une part aux actionnaires et pour une autre à Elyssar pour la construction des logements.

L'opération doit s'étaler sur 14 ans à partir de 1996 : quatre phases de construction de 3 ans plus les deux ans d'études, écoulés. Elyssar espère que la première phase va démarrer à la fin de 1998. En commençant par construire des logements sur les terrains libres, de déloger ensuite les familles, les commerces et les ateliers et de les reloger dans les constructions neuves, puis de développer pour les revendre ceux des terrains évacués qui sont en bord de plage, pour financer le programme et les phases suivantes de construction. La construction d'autres

2 - Il n'est pas prévu d'installation d'industrie lourde ni moyenne, uniquement des ateliers de réparation de voitures et des ateliers de textile, comme actuellement.

3 - Une future disparition du camp a été prise en compte dans le dessin du réseau routier

4 - Dans le décret de formation d'Elyssar il est stipulé que la construction des logements sra réalisée par le ministère de l'Habitat ou par le *Public Corporation for Housing* (PCH).

logements à ce stade permettra de poursuivre le processus de relogement lors de la phase suivante.

Financement de l'opération

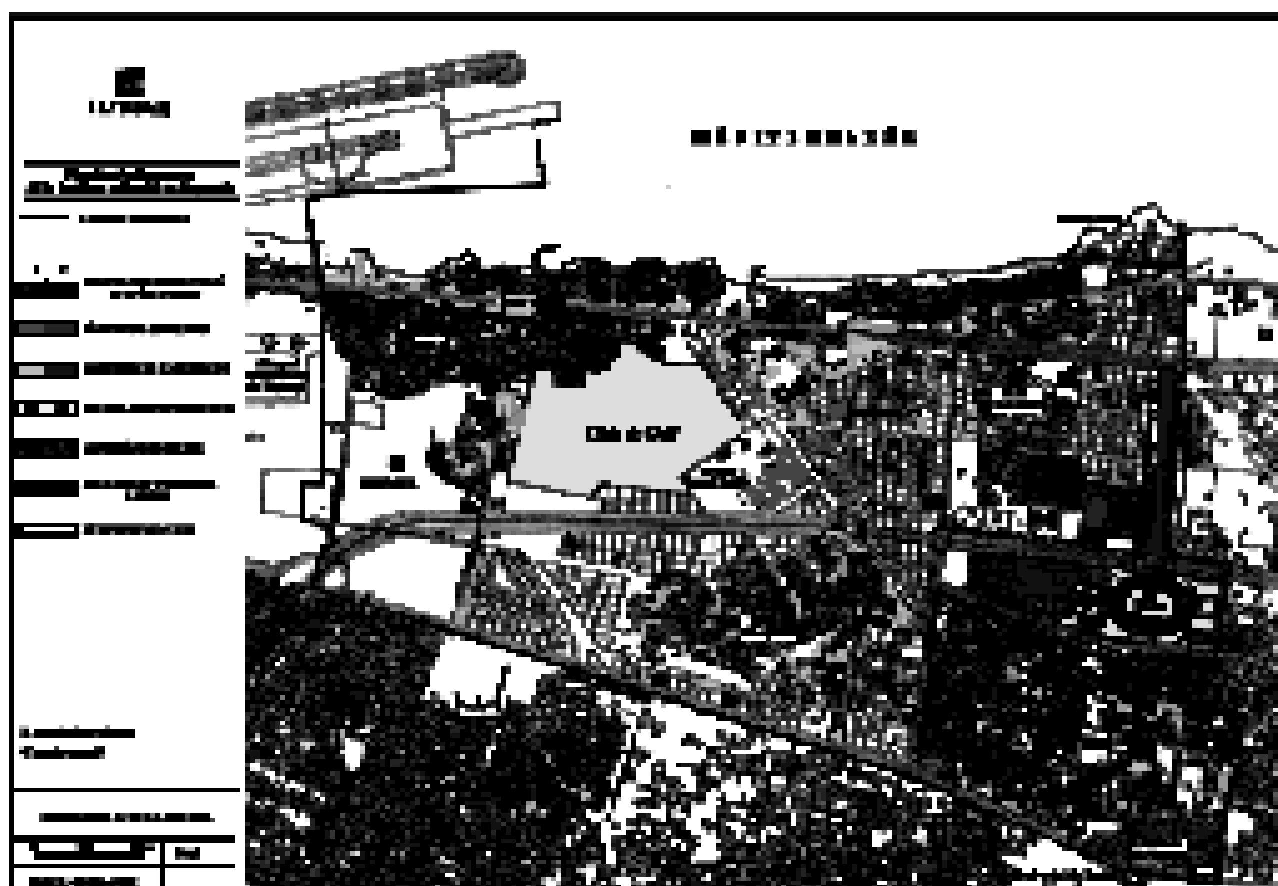
L'Etat n'investissant pas dans Elyssar, l'opération doit s'autofinancer. Un capital de démarrage de 600 millions de $ est nécessaire pour financer la première phase de construction (2500 logements, 20.000m2 de ZI et 20 000 m^2 de commerces), qui est estimée à 150 ou 180 millions de $, les expropriations, évaluées à 300 millions de $ (les décisions des juges sont déjà connues) et les frais de fonctionnement, d'étude et de lancement des phases futures, s'élevant à 100 millions de $.
Actuellement le conseil d'administration est en train de chercher des sources pour constituer ce capital initial. Il envisage trois solutions : soit un financement par des avances du Trésor (impossible actuellement), soit par l'autorisation d'émettre des bons du Trésor, ce qui suppose des arrangements politiques entre la Chambre des députés et le gouvernement, soit enfin, par une coopération avec le secteur privé, ce qui transformera en partie Elyssar en société foncière et suppose aussi des accords politiques à établir.
Une partie du financement se fera par la revente d'un terrain exproprié à Jnah, en bord de plage. Ce terrain sera acheté 190 $ le m^2 (prix pratiqué actuellement pour l'achat d'actions sur cette parcelle et entériné par jugement). Après évacuation des habitants et destruction des constructions, exécution des voiries et donc perte de 25% de sa surface, il est prévu de le revendre à 1000 ou 1200$ le m2 (prix actuel des terrains vides à côté de l'hôtel Mariott). Cette différence de prix doit permettre à Elyssar de financer une partie de son programme à partir de la deuxième phase. Une somme équivalant à la réalisation des infrastructures devrait être supportée par l'Etat.

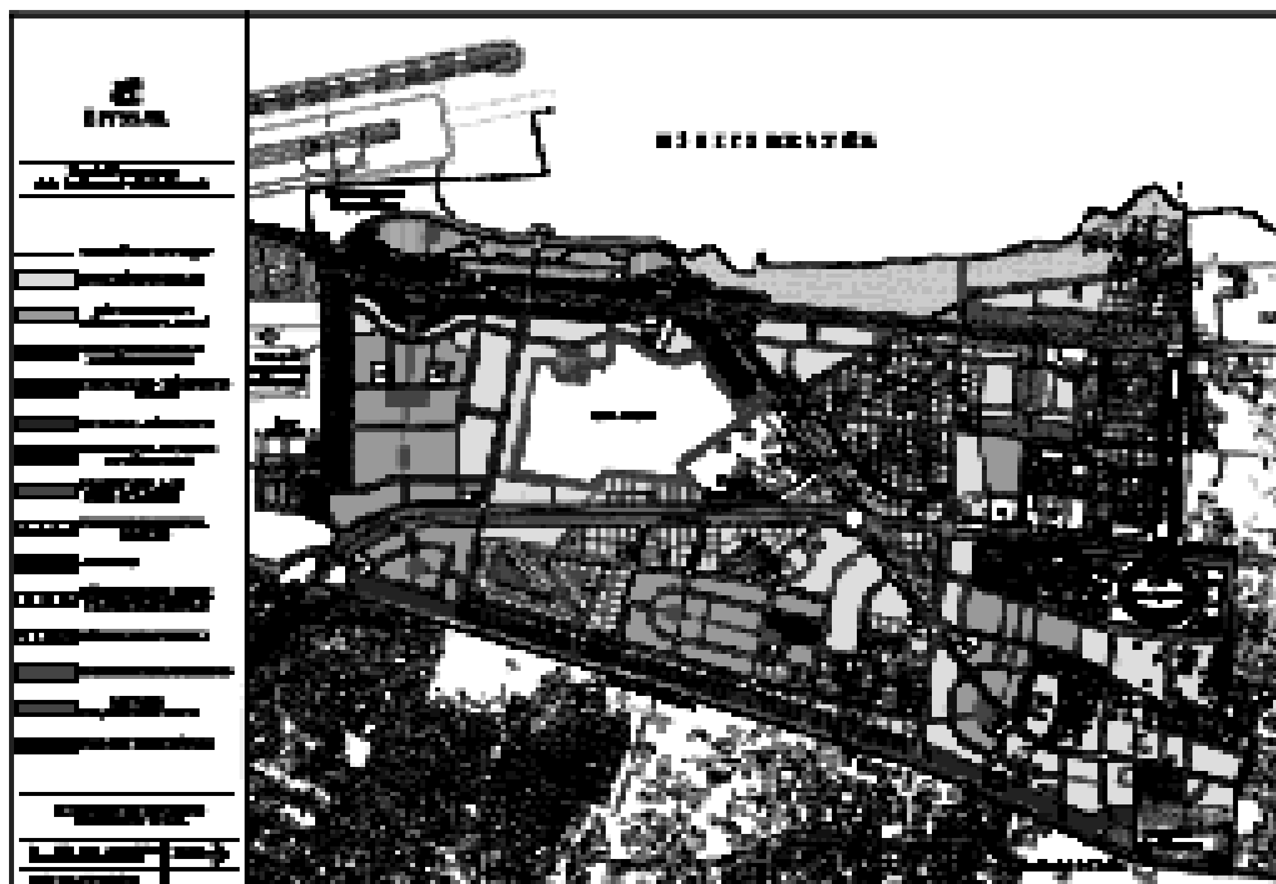
L'avancement du projet

Depuis deux ans, Elyssar a avancé sur un certain nombre de volets. Les études préalables ont été réalisées. Elyssar a facilité l'exécution des grands projets d'infrastructure en cours en prenant à sa charge le contact et les négociations avec les partis politiques et les habitants et l'évacuation des familles concernées par ces projets. Sur le volet foncier, Elyssar a lancé les décrets d'expropriation (représentant 930 000m^2 de terrain, dont 440 000m^2 ne sont pas destinés au relogement) et doit maintenant payer le prix fixé par les juges (300 millions de $) pour acquérir la propriété. La parcellisation est également en cours d'avancement : le plus grand lot, la parcelle n°3908, est actuellement en fin de deuxième phase, durant laquelle le juge affecte à chaque propriétaire une parcelle ; la parcellisation est en cours dans la zone exemptée située à Bourj el-Brajneh (redistribution de terrains publics anciennement réservés à la voirie) ; et une reparcellisation a été lancée, il y a un mois, dans la zone de Sabra pour redistribuer des parcelles entre les mêmes propriétaires, mais conformément au réseau routier. Les dossiers d'appel d'offre pour la première phase de logements et de zones industrielles et commerciales et les infrastructures attenantes ont été également réalisés, sous la tutelle du ministère du Logement (ou du PCH) qui dirigera les contrats, désignera l'entreprise et surveillera les travaux.

Quel bénéfice pour les habitants actuels ?

La solution apportée par Elyssar se veut bénéfique pour les propriétaires aussi bien que pour les occupants. Considérant que l'Etat libanais n'a pas rempli ses fonctions correctement dans ces quartiers depuis quarante ans, Elyssar a estimé qu'il ne pouvait mettre les familles occupantes dehors. Il ne veut cependant pas donner gratuitement un logement, un commerce ou un atelier à chaque occupant actuel. Il y aura bien un logement contre un logement, le gouvernement ayant choisi d'affecter à chaque résident un logement légal, dont il sera propriétaire au final. Mais ce logement ne sera pas gratuit. Un prêt aidé sera proposé aux résidents, couvrant le prix du logement, du commerce ou de l'atelier neuf, réduit de la valeur de la construction illégale occupée. Cette valeur constitue le premier apport. Il représente 8000 $ par exemple pour un appartement de 100 m^2, sachant qu'Elyssar estime le coût de la construction dans ces quartiers autour de 80 $\$/m^2$. Quitter son appartement constitue dès lors pour Elyssar un premier paiement de 8000 $. Par ailleurs, d'après l'enquête socio-économique, le revenu mensuel moyen dans ces quartiers est de 400 $/mois. Il a été estimé sur cette base qu'une famille peut mettre 120 $/mois pour payer un logement. Les appartements proposés (deux, trois ou quatre chambres) coûtant à Elyssar 35 000 $ pour 100 m^2 (25 000 $ pour la plus 10 000 $ pour la part de terrain occupée), le prêt, sans apport financier au départ, sera échelonné sur 20 ans et couvrira la différence (dans cet exemple 27 000 $) entre les valeurs de la construction acquise et de celle occupée.
Les partis politiques concernés (Amal, Hezbollah) ont accepté le principe de financement du logement, mais n'ont pas encore donné leur accord officiel. Le Conseil d'administration d'Elyssar doit encore l'étudier en détail, ce qu'il compte faire une fois les constructions terminées. Ce projet de prêt au logement pourra également être appliqué ailleurs dans le pays.





Source : Dar el-Handadah, Elyssar, plan d'aménagement de la banlieue sud-ouest de Beyrouth.

RENCONTRES

Elyssar, la réalité et les transformations : étude urbaine, sociale et politique

Mona Harb el-Kak

Compte rendu du séminaire organisé par le Centre consultatif d'études et de documentation (CCED) le 23 juillet 1998, Ordre des ingénieurs de Beyrouth

Elyssar, le projet de réaménagement de la banlieue sud-ouest de Beyrouth, a fait l'objet d'un séminaire public réunissant responsables, professionnels et chercheurs. L'initiative du CCED est louable : grâce à une étude socio-économique détaillée préparée par le centre [1], le rideau a été quelque peu levé sur ce projet qui évolue loin des regards du public pour des raisons diverses. Le document est divisé en trois parties. Les deux premières sont descriptives : une synthèse des études démographiques et géographiques réalisées par Dar al-Handasah pour Elyssar, puis un chapitre s'attardant sur le schéma directeur du projet. La troisième partie, plus analytique, est aussi plus intéressante pour le chercheur : elle présente de nouvelles données concernant les pratiques sociales et spatiales des habitants des quartiers concernés par Elyssar et met en relation le schéma directeur proposé avec ces pratiques. En outre, quelques cartes qui superposent le projet à l'état actuel illustrent bien les transformations urbaines et socio-économiques analysées dans le texte. L'étude, qui n'est pas encore finalisée, pêche cependant par une cartographie dont l'usage est peu maîtrisé et, surtout, par le manque d'analyse socio-politique. Ainsi, le rôle des acteurs politiques concernés est tout à fait absent de l'exposé.

Le séminaire du CCED traduit un intérêt politique

L'idée d'un séminaire sur Elyssar a tardé à se concrétiser à cause des élections municipales de mai-juin 1998, qui retenaient l'attention du public et des personnes concernées, alors que le CCED voulait attirer les regards sur une manifestation technique ouverte au public, la première du genre en ce qui concerne Elyssar. Il s'agissait de réunir des membres du conseil d'administration d'Elyssar, de Dar al-Handasah, du CDR et du ministère de l'Habitat, ainsi que des scientifiques qui souligneraient les limites du projet, notamment sur des questions urbaines et socio-économiques, afin de mettre en perspective les résultats de l'étude menée par le CCED.

Si le CCED est ouvert à tout public, il est surtout connu pour être le centre de ressources et de documentation des cadres et des députés du Hezbollah. Ce marquage politique, certes nuancé par la participation de professionnels et chercheurs au séminaire, est clairement apparu dans l'organisation de cette manifestation puisqu'aucun représentant des autres forces politiques chiites concernées par Elyssar n'était présent[2]. La tenue de ce séminaire informe aussi sur l'importance de l'enjeu qu'Elyssar revêt pour le Hezbollah, ainsi que sur la volonté de cet acteur de s'imposer comme interlocuteur technique dans les négociations relatives au projet. En effet, ce type de manifestation contribue à accroître la légitimité du parti dans sa participation au projet, puisqu'elle confirme son souci de la connaissance comme fondement de la prise de décision urbanistique.

Un contexte plutôt hostile au projet

La localisation du séminaire – à l'Ordre des ingénieurs et des architectes de Beyrouth, ainsi que sa présidence par Assem Salam [3], réputé pour ses critiques envers Elyssar, a instauré d'emblée une ambiance générale où le projet allait être vivement dénoncé par les intervenants. Assem Salam a ouvert les débats en décrivant longuement le projet Elyssar et en soulignant ses insuffisances : absence d'espaces verts, privatisation des lieux de loisirs et du littoral, problèmes sociaux liés à la ségrégation économique, logements sociaux « tristes et sans variété », adoption en somme d'une solution de simplicité et de rapidité qui recèle de nombreux dangers sociaux.

Puis le directeur du CCED, Ali Fayyad, a pris brièvement la parole pour la donner ensuite à Samer Raad, urbaniste et responsable de l'étude du CCED, qui en a présenté les points principaux.

1 - Cette étude a été publiée par le CCED : « Elyssar, réalité et transformations urbaines, économiques et sociales », compte-rendu du colloque de 1998 en arabe, 1998.

2 - Etaient absents : les représentants d'Amal, les proches du député de la banlieue-sud Bassem el-Sabeh et les collaborateurs de Joseph el-Hélou à Dar al-Handasah. Ces personnes auraient pu expliquer les grandes options urbaines du projet, ce qui aurait sans doute permis de présenter d'autres points de vue et de relancer les discussions. On peut regretter que les débats se soient concentrés exclusivement autour de Joseph el-Hélou, unique représentant des intérêts du projet, qui se trouvait ainsi trop isolé.

3 - Assem Salam est président de l'Ordre des ingénieurs et architectes de Beyrouth.

Raad a conclu sur deux critiques : mise en évidence de la contradiction entre l'un des principaux objectifs d'Elyssar – l'intégration et la régularisation de l'habitat illégal – et la mise en œuvre du projet qui favoriserait un « ghetto politico-identitaire » ; remise en cause des objectifs des schémas directeurs qui privilégient la solution de rapidité au moindre coût.

Quatre conférenciers et dix intervenants

Quatre conférenciers et dix intervenants ont pris part au séminaire. Le premier conférencier, Joseph el-Hélou, PDG d'Elyssar, a présenté les objectifs du projet, maintenant bien connus, et a affirmé que les critiques contre Elyssar ne sont que le résultat d'une « logique politique ». Rahif Fayyad, architecte, a critiqué le projet sur les plans architectural et urbain, dénonçant l'approche hygiéniste, ségrégationniste et homogénéisante. L'économiste Elie Yachouehi a exposé la lourdeur des problèmes financiers d'Elyssar, problèmes liés à la dette publique qu'il engendre et a souligné deux points essentiels : l'expropriation n'est pas toujours décrétée dans l'intérêt public, les indemnisations étant fondées sur des estimations très en-deçà des valeurs foncières potentielles ; la politique de reconstruction privilégie l'agglomération beyrouthine aux dépens du développement rural. Enfin, la quatrième conférence a porté sur la relation entre les municipalités et le projet Elyssar. Le vice-président de la municipalité de Bourj al-Brajné, l'ingénieur Kassem Rahhal, a nuancé les critiques architecturales proférées contre les logements sociaux en soulignant qu'ils ne sont pas si différents de nombreux immeubles présents en banlieue-sud et que les ménages ont, d'ailleurs, la capacité de s'adapter à tout type de logement.

Les dix interventions suivantes ont été très courtes ; elles ont néanmoins permis de soulever quelques nouvelles questions et d'appuyer plusieurs critiques relevées par les conférenciers. Ahmad Baalbaki, professeur à l'UL, a souligné les problèmes sociaux liés à la ségrégation et l'exclusion, tout en insistant sur la possibilité d'adaptation à l'espace. Riyadh Tappuni, architecte à l'ESCWA, a rappelé l'importance des paramètres environnementaux qui doivent être pris en compte dans le projet. Le président de la municipalité de Bourj al-Brajné, l'avocat Fouad Haraké a souligné l'importance de la définition du rôle futur des municipalités qui possèdent des biens fonciers, dont certains ont été expropriés, au sein du périmètre d'Elyssar. Maha Yahya, architecte et urbaniste, a insisté sur la ségrégation confessionnelle et socio-économique comme une des conséquences négatives du projet. Le président de la municipalité de Ghobeïré, Mohammad al-Khansa, s'est attardé sur les problèmes démographiques qui seraient créés en banlieue sud-est, si les logements sociaux d'Elyssar ne sont pas construits : il a rappelé qu'à la suite des indemnisations faites à Wadi Abou-Jmil et dans d'autres quartiers de Beyrouth, près de 8 000 ménages s'étaient installés en banlieue sud-est. Antoine Chamoun, PDG de l'Institut national de l'Habitat, a présenté un projet de 10 000 logements mais sans vraiment expliquer comment il s'inscrit au sein d'Elyssar. Wafa Charafeddine, architecte et urbaniste au CDR, a discuté le fonctionnement des établissements publics [4] au Liban et a souligné leurs limites, concernant notamment leur dépendance financière et leur marge d'autonomie réduite. En outre, Charafeddine a expliqué la relation du CDR à Elyssar, qui se limite à la collaboration pour l'exécution des infrastructures et de trois autoroutes : Cocodi-Cité sportive, Cocodi-Khaldé et Ouzaï. Mona Harb el-Kak, architecte et chercheur au Cermoc, a discuté les principes urbains du projet qui sous-entendent que l'espace peut réformer la société et que la forme crée l'usage ; elle a notamment posé la question du rôle des partis politiques au sein du conseil d'administration et du rôle des habitants du périmètre d'Elyssar dans la prise de décision. Quant à Rajaa Makki, sociologue et professeur à l'UL, elle s'est inspirée de l'étude du CCED pour effectuer une brève présentation des changements socio-économiques qui allaient affecter les quartiers d'Elyssar. Enfin, l'architecte Pierre Nehme a relevé l'absence de structure organisatrice efficace au sein d'Elyssar et a appuyé les dires de la plupart des intervenants précédents.

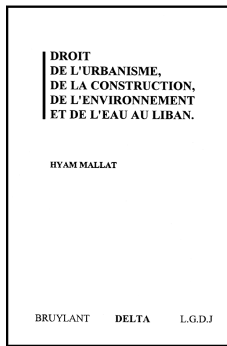
Conclusion

En clôture du séminaire, Assem Salam a fait la synthèse de la journée. Il a rappelé la nécessité incontestable du projet tout en indiquant ses lacunes : le projet privilégie l'agglomération beyrouthine au dépens des régions rurales ; le schéma directeur proposé n'est pas satisfaisant ; les aspects sociaux n'ont pas été traités en profondeur ; les logements sociaux ne répondent ni aux caractéristiques socio-économiques des habitants, ni à des critères de qualité architecturale ; le rôle des municipalités dans le projet reste à définir ; enfin, les populations d'Elyssar doivent participer plus activement au processus de prise de décision. Avant d'ouvrir le débat, Salam a donné la parole à J. el-Hélou qui a tenté de répondre à quelques-unes des critiques.

Le séminaire a finalement souligné des thèmes d'actualité : environnement, participation de la population à la prise de décision (démocratie locale, gouvernance...), rôle des municipalités, développement équilibré... Il a cependant évité d'aborder des questions qui se trouvent au cœur du projet : les détails de sa mise en œuvre financière, les pratiques et les stratégies des acteurs politiques concernés restent opaques. Les débats, focalisés sur les problèmes socio-économiques, ont éludé les domaines politique et financier.

4 - Elyssar est un établissement public.

LECTURES CRITIQUES



Hyam Mallat,
Droit de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement et de l'eau au Liban
Bruylant, Delta et L.G.D.J, 336 p., 1997.

Contenu et intérêt de l'ouvrage

L'ouvrage de Hyam Mallat est un outil très utile pour appréhender le corpus législatif libanais sur l'urbanisme et l'environnement. Il constitue une référence unique récente, publiée en langue française, présentant la législation libanaise et la jurisprudence relatives à l'utilisation des sols, la protection du patrimoine naturel et culturel, les pollutions et les nuisances ainsi que la gestion de l'eau. Cet ouvrage adopte la trame classique d'un manuel de droit qui, après avoir présenté les institutions compétentes en la matière, traite des réglementations et des procédures existantes.

Ainsi dans la partie consacrée au droit de l'urbanisme, essentiellement régi par le décret-loi (DL) n°69/83 et certains articles du DL 148/83 et amendements, sont présentés successivement les documents de planification urbaine (plans directeurs et détaillés), le permis de construire, la législation spécifique en matière de régularisation des immeubles contrevenants, les outils de maîtrise foncière et d'urbanisme opérationnel existant (expropriation, lotissement, société foncière, établissement public). Notons que le droit de la construction est abordé sous l'angle de la procédure de permis de construire uniquement, en l'absence d'une législation particulière relative à la vente d'immeuble et à la responsabilité des constructeurs.

L'ouvrage traite ensuite des réglementations ayant trait à l'environnement et qui interviennent dans des domaines très variés : installations industrielles, patrimoine archéologique et historique, sites et monuments naturels, chasse, pêche, élimination des déchets nuisibles, forêt, réserves naturelles, utilisation des pesticides et insecticides, carrières, normes de protection en matière de pollution atmosphérique et de nuisances sonores, etc. Enfin, plusieurs chapitres sont consacrés à l'organisation de la gestion de l'eau.

L'auteur rend compte avec précision du contenu des lois et de la jurisprudence. Cette dernière concerne essentiellement le permis de construire, les installations classées et dans une moindre mesure les documents d'urbanisme. La jurisprudence, telle que décrite dans l'ouvrage, a connu un coup d'arrêt en 1973. Cependant depuis 1990, si le contentieux en matière de documents d'urbanisme est peu abondant, les recours formés contre la délivrance des permis de construire sont plus fréquents. Une prise en compte de ces derniers pourrait être intéressante dans le cadre d'une remise à jour de l'ouvrage.

Apports critiques de l'auteur

Alors qu'en matière d'urbanisme l'auteur note que l'administration dispose d'outils juridiques non négligeables pour résoudre les questions d'aménagement de l'espace, l'analyse du contexte législatif de l'environnement met l'accent sur la dispersion des textes, par ailleurs souvent obsolètes au regard de l'évolution du contexte environnemental, technologique et scientifique. Mais l'auteur relève surtout un certain laxisme de l'administration en matière d'application des lois.

Au cours de son exposé, l'auteur procède à une analyse critique de certains textes et pointe utilement les inadéquations, lacunes voire illégalités repérées. Il souligne notamment :
- le caractère illégal du certificat temporaire de conformité (décret 2791 du 15.10.1992) qui consiste à octroyer avant l'achèvement des travaux un certificat temporaire d'habiter.
- la faible portée de l'article relatif aux mesures conservatoires produites par la mise sous étude d'une région, en raison de la possibilité accordée aux autorités compétentes, après approbation du Conseil supérieur de l'urbanisme, de délivrer des permis de construire et autorisations « à titre exceptionnel ».
- l'inadaptation des normes en matière d'irrigation et d'installations classées.
- la nécessité de clarifier certaines missions du ministère de l'Environnement et de prévoir des méthodes précises de coordination interministérielle.

Dans ses conclusions, l'auteur insiste en particulier sur la nécessité d'une refonte des textes et d'apports réglementaires nouveaux sur l'environnement et la gestion de l'eau. Une liste de recommandations vise à faire évoluer cette législation. Outre la création d'un code de l'environnement regroupant les divers textes réadaptés, l'auteur préconise d'imposer la réalisation d'études d'impact pour tout projet susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement.

Réflexions suscitées par l'ouvrage

La lecture de l'ouvrage ouvre la voie à d'autres pistes de réflexions concernant les limites des dispositifs législatifs en matière d'urbanisme, de construction et d'environnement. Il semble important d'évoquer les points suivants :

- certains textes récents, dont la loi autorisant des dépassements de C.E.T. importants pour les hôtels, sous réserve du versement d'une taxe (L.402/95), comportent des risques d'impact particulièrement négatifs sur le paysage et paradoxalement sur le tourisme.

L'élaboration des documents d'urbanisme relève de la compétence de l'Etat, le rôle des municipalités étant limité par la loi et par la faiblesse de leurs moyens financiers. La réglementation d'urbanisme leur est donc souvent imposée. Se pose alors la question de la cohérence de ce dispositif, dans la mesure où les municipalités sont par ailleurs compétentes pour délivrer, et donc également refuser, les permis de construire, préalablement instruits par les services de l'Etat. A ce titre, suite au renouvellement des équipes municipales il sera intéressant d'observer les nouvelles pratiques qui pourraient se mettre en place dans ce domaine.

- Quel est l'impact réel des plans directeurs et détaillés quant à la préservation de l'environnement ?
- Quel est l'avenir de la procédure des plans-types normalement élaborés par la Direction Générale de l'Urbanisme ?

En matière de protection des sites naturels les outils tels que l'échange et le contrat de louage, malgré leur intérêt, n'ont pas connu d'application.

Les réserves naturelles ont jusqu'à présent été créées sur des terrains publics uniquement. Leur mise en place, juridiquement possible sur des terrains privés, est absolument nécessaire en raison de l'intérêt de nombreux espaces naturels. Une nouvelle législation devra vraisemblablement prévoir un système de compensation.

- Avec l'aménagement du centre-ville, de nouvelles pratiques ont émergé en matière d'instruction des permis de construire. Le plan directeur détaillé prévoit comme préalable à l'instruction des permis par les autorités compétentes, que soit vérifiée par Solidere la conformité des plans au règlement du centre-ville, ainsi qu'aux stipulations des contrats de vente. Cette règle vise à permettre un contrôle, faisant habituellement défaut, de la qualité des constructions et de l'urbanisme. Elle confère néanmoins des pouvoirs exorbitants à un organisme privé.
- Le citoyen est absent dans le processus d'aménagement, les procédures de concertation et d'enquêtes publiques n'existent pas.
- Il n'existe à ce jour aucun dispositif opérationnel de préservation des quartiers anciens. Le recours à la procédure de classement des monuments semble peu adapté, en raison de son caractère très contraignant. Cependant la loi de l'urbanisme permet, dans le cadre d'un plan directeur détaillé, de déterminer des secteurs disposant d'un cachet et d'y prévoir une réglementation spécifique.

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

Etat de la recherche sur l'Aménagement du Territoire et l'environnement au Liban

Dr Georges TOHMÉ [1]

Service autonome rattaché à la présidence du Conseil des ministres, le CNRS a mené, dès 1973-1974, un programme de recherche sur l'environnement avec l'aide financière partielle de la *Ford Foundation.* Aujourd'hui, son travail s'oriente selon deux axes : financement de projets de recherche universitaires (disciplines représentées dans les universités) ; création de centres de recherche (disciplines non représentées). Parmi ceux-ci figurent le Centre national de recherches marines, à Batroun ; le Centre national de géophysique (sismologie) ; le Centre national de l'énergie atomique (radioprotection) et des énergies nouvelles ; le Centre national de télédétection, appliquée à la connaissance du couvert végétal, des écosystèmes, des ressources naturelles, des carrières, du patrimoine archéologique, de l'Aménagement du Territoire, etc. par l'analyse d'images obtenues par satellite (budget actuel de fonctionnement : 77 millions de LL).

Le CNRS essaie d'apporter aux divers secteurs de la société libanaise des solutions réalistes qui amélioreront la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi, dans le choix des projets de recherche qui lui sont soumis par les secteurs public et privé, il est tenu compte de la portée à la fois scientifique et pratique des résultats escomptés, notamment en matière de résolution des problèmes environnementaux. Le travail est mené par des chercheurs libanais qui, en sus de leur formation scientifique, présentent une excellente connaissance du pays.

Cadre théorique

Alors que l'homme se situe au coeur de l'environnement, surtout lorsqu'il s'agit du milieu construit, urbain ou rural, c'est la nature que l'on trouve au centre de l'écologie et qui en constitue en quelque sorte l'enjeu. (Le terme écologie demeure, surtout pour les architectes et les urbanistes, la science de l'habitat). Aux architectes revient avant tout la responsabilité de concilier environnement construit et milieu naturel…

Un bon architecte recherche l'équilibre entre trois éléments (le site naturel, les besoins matériels du client et l'art) et œuvre donc à concilier les possibilités matérielles, le coût de la construction, le respect du paysage, bref à réaliser un acte complet selon les mots mêmes de Paul Valéry : « De tous les actes, le plus complet est celui de construire. » [2].

Les recherches sur les caractéristiques d'une demeure respectant l'environnement doivent porter sur les points suivants : utilisation d'un matériau adéquat de construction ; disposition des fenêtres et des portes justifiée par le climat ; partition et décoration intérieures de la maison en fonction des goûts et des habitudes locales ; harmonisation avec le site.

D'une manière générale, la planification des établissements humains n'est pas souvent liée à l'utilisation des sols et à l'Aménagement du Territoire. Si la plupart des pays industriels appliquent aujourd'hui des évaluations de l'impact sur l'environnement et procèdent à des enquêtes publiques avant l'exécution des projets, ce genre de procédure est rarement suivi dans les pays en développement. Or sans de telles procédures, associées à un contrôle public des résultats, il est difficile d'avoir une planification écologiquement rationnelle. Une amélioration de l'habitat non structuré existant et une augmentation rapide de la proportion des zones construites bien équipées sont l'une et l'autre essentielles pour contrôler la croissance urbaine et il faut tenir dûment compte des exigences de la gestion des déchets au stade de la planification [3].

L'urbaniste moderne est aux prises avec des problèmes imposés par la démographie galopante et par le besoin sans cesse croissant de nouvelles habitations, d'autant plus que les villes attirent et retiennent la majorité de la population planétaire. Les terrains à bâtir deviennent rares dans les grandes villes et il reste peu d'espace libre pour les parcs, les jardins, les places publiques [4].

1 - Président du Conseil national de la recherche scientifique du Liban

2 - *Eupalinos ou l'architecte,* 1921 dans TOHMÉ Georges, *Développement culturel et environnement*, UNESCO, 1992, Paris.

3 - cf. CNUED, document A, CONF. 151/PC/76

4 - cf. TOHMÉ G., *op. cit.*

Thèmes de recherche relatifs à l'Aménagement du Territoire et l'environnement

Les thèmes de recherche relatifs à l'Aménagement du Territoire et à l'environnement, agréés par le CNRS ou susceptibles de l'être, portent sur les sujets suivants :

1 - Etudes en vue d'une production de connaissances spécifiques
• principes directeurs et orientations fondamentales pour l'Aménagement d'une région déterminée ;
• équilibre entre urbanisation galopante et préservation du patrimoine naturel, ainsi que des activités agricoles et sylvicoles ;
• relation entre agglomérations urbaines et régions environnantes.

2 - Délimitation de régions archéologiques, de sites naturels, de rues ou d'édifices à préserver
Exemple : projet conjoint CNRS Liban - UNESCO - université de Turin de délimitation de l'espace des fouilles archéologiques dans la région de Baalbek par télédétection, (budget de 60 000 $, ressources étrangères).

3 - Délimitation d'espaces verts à préserver ou à créer (emplacements, étendues, cahier des charges)
Exemples : projet FAO/TCP/LEB/ 6652 (T) de février 1987 où, dans le cadre de la protection des cèdres du Liban, le professeur Henriette Tohmé propose un « Cahier des charges pour la création pilote d'un parc national modèle » ; études réalisées depuis 1973 sur la création des réserves naturelles.

4 - Délimitation de terrains à hauts risques (séismes, inondations, avalanches...)
Projets en cours : aménagement d'un nouveau site pour le Centre national de géophysique avec un réseau de quatre nouvelles stations secondaires ; formation d'une commission polyvalente pour établir une carte sismotectonique du pays et dresser des normes de construction ; coopération internationale (UNESCO, Union Européenne...) ; autres projets : étude polyvalente sur les régions à haute densité de population, etc.

5 - Identification des terrains les plus adéquats à l'urbanisation
Sous divers aspects : climat, orientation des vents, dénivellation, infrastructure, proximité des services publics... Le Liban, en dépit de l'exiguïté de son territoire, présente d'importants contrastes de conditions naturelles (structure géologique, relief, microclimats...).
Adapter l'habitat urbain aux besoins des hommes exige des procédés qui varient selon la culture, l'état d'esprit des habitants, leurs croyances, leurs coutumes et surtout le climat, le paysage et l'environnement naturel général [5].

6 - Identification des terrains agricoles les plus fertiles, les plus propices au reboisement [6], ainsi que des régions où il ne faut pas bâtir
Exemple : projet AUB-CNRS de délimitation des zones agricoles et des zones à pâturages en 1994-1995.

7 - Recherches concernant les problèmes de transport et de circulation relatifs au développement urbain au Liban
Des recherches en la matière ont été menées depuis un peu plus de vingt ans par des anciens boursiers du CNRS. Le CNRS se proposait de poursuivre, en collaboration avec la Direction générale de l'Urbanisme et d'autres organismes d'Etat, une série d'études en partie interrompues à cause de la guerre. Les deux premières études s'intitulent :
a/ Corrélation entre les conditions socio-économiques et la propriété des voitures dans Beyrouth et sa banlieue ;
b/ Problèmes de la circulation au Liban : causes et solutions.
Actuellement, le CNRS finance un projet concernant le « Rôle des technologies de l'information (SIG) dans l'évaluation d'une planification effective et d'un aménagement du système de transports à Beyrouth ».

8 - Les données libanaises d'un urbanisme rationnel
Elles participent d'un projet de stratégie nouvelle pour la recherche scientifique au Liban. Ce projet, réalisé par le CNRS il y a plus de deux ans, a été soumis au Conseil des ministres ; sa mise en œuvre nécessitera sans doute un budget spécial. Il s'agit de convaincre les décideurs politiques de l'importance de la recherche comme outil de développement, dans une période d'après-guerre où les études en vue du respect durable de l'environnement pèsent souvent de peu de poids face aux intérêts économiques immédiats.
Le grand chantier qu'est devenu le Liban à l'heure actuelle aurait dû commencer par : (a) la connaissance des ressources en matériaux locaux de construction et des problèmes liés à l'impact de l'utilisation des territoires sur l'environnement ; (b) le respect d'un Plan général d'urbanisme et d'Aménagement du Territoire ; (c) l'amélioration du code national de la construction en vue d'y inclure le respect et la

5 - cf. Tohmé G., *op. cit.*

6 - La détermination des essences à utiliser est préalable à la recherche.

protection de l'environnement et la résistance aux éventuels risques sismiques [7].
Enfin, le CNRS finance actuellement un projet interuniversitaire intitulé : « Utilisation des images satellites et du SIG pour établir des cartes sur la croissance et l'utilisation des terrains de la région de Beyrouth et de sa banlieue ».

9 - Etablisement de cartes détaillées, comportant :
a. les régimes de propriété publique, domaniale et privée ;
b. la distribution des zones agricoles, forestières et humides, industrielles, citadines ;
c. les zones sinistrées récupérables ou non, les zones protégées ou à protéger ;
d. la distribution des ressources naturelles, notamment biologiques, et la carte de ces ressources (eau notamment) ;
e. la localisation des carrières, concessions, terres illégalement occupées, ressources illégalement exploitées.
Il s'agirait là de dresser un état des lieux de l'environnement, malgré l'existence d'un rapport assez récent, mais non scientifique, élaboré par une société privée étrangère à cette fin [8]. Pour établir ces cartes, il pourrait être fait appel au Centre national de télédétection du CNRS [9]. Actuellement, en collaboration avec le ministère des Ressources hydrauliques et électriques, le Centre national de télédétection exécute un projet de prise de photographies aériennes par rayonnements infrarouges du littoral libanais pour établir des cartes précises et localiser les sources d'eau douce sous-marines et côtières (projet de 65 000 $, ressources étrangères). De même, avec une aide canadienne, une étude hydraulique et agricole du bassin de Nahr el-Kébir el-Jounoubi est en cours.

Conclusion

Le CNRS a pris dans le passé l'initiative de former des chercheurs dans le domaine de l'Aménagement du Territoire. Actuellement, des recherches timides en ce sens et en matière de protection de l'environnement sont en cours. Dans le projet de politique de recherche préparé par le CNRS, une place importante est accordée à ce sujet. La liste des thèmes de recherche présentée ci-dessus ne prétend pas être exhaustive. C'est une sorte d'appel aux futurs chercheurs des secteurs public et privé pour qu'ils contribuent à combler les nombreuses lacunes dans nos connaissances et pour proposer des solutions aux problèmes d'Aménagement et d'environnement qui nous entourent. Le plus important est de convaincre les décideurs de la place prioritaire qu'il faudrait accorder à un tel sujet.

7 - cf. Tohmé G., « Typologie des recherches et structures », in *Assises francophones de la recherche,* Abidjan, 1er décembre 1993.
8 - projet METAP, 1995.
9 - cf. rapport de synthèse dans *Etude de la diversité biologique du Liban,* tome 9, ministère de l'Agriculture et PNUE, 1996, Beyrouth.

L'Aménagement à l'université de Balamand

Activités universitaires

Depuis le numéro 10, la *Lettre d'information* de l'Observatoire présente le programme des activités de recherche liées à l'Aménagement du Territoire et à l'urbanisme dans une université au Liban, ainsi qu'une liste des mémoires et des thèses en cours dans cette université. Cette seconde livraison est consacrée à **l'Université de Balamand.**

Au sein de l'Université de Balamand, la principale formation dans les domaines concernés est assurée depuis 1995 par **l'Institut d'urbanisme de l'Académie libanaise des Beaux-Arts (IUALBA)** [1]. L'IUA délivre un diplôme d'études supérieures spécialisées **(DESS)** en urbanisme, qui entend « former des professionnels capables de gérer de manière globale les projets urbains liés à la reconstruction du Liban » [2].

La formation est francophone, définie en collaboration avec l'Institut français d'Urbanisme. Etalée sur quinze mois, elle s'articule autour de trois domaines principaux : l'urbanisme et la planification urbaine ; l'Aménagement du Territoire et l'action régionale ; la gestion de l'environnement. Elle comprend pour chaque étudiant une série d'enseignements, un atelier professionnel en équipe et un mémoire individuel. Le programme des accords de recherche et des enseignements pour 1998-2000, un récapitulatif des travaux d'atelier professionnel terminés, ainsi que la liste des mémoires de DESS achevés ou en cours, sont exposés ci-dessous.

Accords de coopération et de recherche

L'IUA est lié par un accord interuniversitaire avec le laboratoire de recherche URBAMA (université François Rabelais de Tours, France). Les accords prévoient une collaboration des deux institutions dans le domaine de l'enseignement, de la mise au point des programmes de recherche, ainsi que dans l'organisation de journées d'étude.

Programme des enseignements (nov. 1998 - fév. 2000)

Les enseignements se divisent en cours théoriques généraux et en interventions méthodologiques. Ils se composent de cours et de séminaires [3].

Cours généraux
- Economie urbaine (cours, D. ADM)
- Sociologie urbaine (cours, M. CHAOUL)
- Politiques foncières (cours, M. MOHANNA)
- Géographie physique (cours, P.C. GÉRARD)
- Histoire urbaine (cours, Mme M. DAVIE)
- Aménagement du Territoire et développement rural (cours, R. SAADÉ)
- Analyse des mutations spatiales (cours, T. KHAYAT)
- Gestion urbaine (cours, D. ADM)
- Morphologie urbaine (séminaire, J. NASR)
- Planification des transports (séminaire, P. MERLIN)
- Géographie contemporaine de Beyrouth (séminaire, M. M.F. DAVIE)
- Logement (séminaire, A. MASSOT).

Acquisition des outils de base
- Droit de l'urbanisme (cours, H. MALLAT)
- Mécanismes d'aménagement (cours, W. CHARAFEDDINE-ROUHANA)
- TD : TTE, cartographie (cours, M. HARB EL-KAK)
- Informatique (cours, M. ABOU RAHAL)
- Photointerprétation (cours, J. SOMMA)
- Statistiques (cours, E. NEHMÉ)
- Enquête en sociologie urbaine (cours, M. CHAOUL)
- Transports, planification, modélisation (cours, M. GHANNOUM)
- Histoire des théories de l'urbanisme (séminaire, J. NASR)
- Réglementation et formes urbaines (séminaire, E. EL-ACHKAR)
- Les développements durables (séminaire, J. NASR)
- Echelles d'aménagement (séminaire,

1 - Institut d'urbanisme de l'Académie libanaise des Beaux-Arts - Centre de Recherches Urbaines
Beyrouth - BP 165156 - Tabaris, av. Charles Malek, imm. Garzouzi, 4e étage
Tél. et fax : 01-326-079/336-668
e-mail : iualba@cyberia.net.lb
Doyen : Ziad AKL
Secrétaire générale : Paula SAMAHA
Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 19h, le matin sur rendez-vous.

2 - Plaquette de présentation de l'IUALBA.

3 - Les enseignements ci-dessous sont énumérés selon leur ordre chronologique au cours des quinze mois de formation.

E. HUYBRECHTS)
- Montage d'opérations urbaines (séminaire, H. DUPONT)
- Les réseaux (séminaire, K. SIOUFI)
- L'urbanisme opérationnel au Liban (séminaire, M. FAWAZ).

Liste des travaux d'atelier professionnel terminés au début de 1998-2000

- « La planification des carrières au Liban » (R. Chédid, N. Menhem, M. Riachi, S. Yazigi, mai 1995)
- « Le littoral libanais » (M. Abou Rahal, M. el-Kak, A. Sakkal, N. Sfeir, mai 1995)
- « La révision du schéma directeur de Beyrouth » (N. Abi Zeid, D. Aoun, D. Fathallah, B. Moujaes, J. Nader, N. Younes, avril 1996)
- « Les extensions d'une petite ville, cas type : Qabb Elias » (N. el-Achkar, J. Kiamé, S. Yammine Tayoun, déc. 1997)
- « Etude d'impact de l'autoroute arabe » (N. Abdel Halim, S. Abou Rizk, A. Fischfisch, déc. 1997)
- « Mise en valeur des entrées de Beyrouth » (M.L. Abou Jaoudé, L. Bakhos, A. Mansour, déc. 1997).

Ateliers d'été de Cergy-Pontoise (Université euopéenne de maîtrise d'œuvre urbaine)

Chaque année, l'IUA participe aux ateliers d'été de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (France), en envoyant deux de ses meilleurs étudiants pour une période de trois semaines, en tant que candidats à un concours d'urbanisme organisé par l'Etablissement public d'aménagement de Cergy. L'IUA a obtenu le premier prix en 1996 et, tout récemment, en 1998.

Liste des mémoires individuels

Mémoires achevés
- ABI ZEID Nagi, « Le passage d'une grande infrastructure dans un milieu urbain en croissance : le cas de Jounieh-Zouk-Mikaël » (dir. Wafa Charafeddine-Rouhana), mai 1997
- ABOU RAHAL Manal, « Beyrouth ou Grand Beyrouth ? » (dir. Jean-Luc Arnaud), août 1995
- AOUN Dina, « Les lisières de Beyrouth : propositions d'aménagement » (dir. Ziad Akl), mai 1997
- CHEDID Rita, « Pour une localisation des zones industrielles de la RMB » (dir. Dolly Adm), août 1995
- FATHALLAH Dalia, « La bande frontalière occupée au Sud-Liban : mise en place, fonctionnement et politiques urbaines » (dir. Wafa Charafeddine), mai 1997
- HARB EL-KAK Mona, « Politiques urbaines dans la banlieue-sud de Beyrouth » (dir. Jean-Luc Arnaud), août 1995
- MENHEM Nabil et AOUN Dina, « Etablissement d'un schéma directeur pour le *caza* de Batroun » (dir. Ziad Akl), août 1995
- MOUJAES Bachir, « Les lisières de Beyrouth : propositions d'aménagement » (dir. Ziad Akl), mai 1997
- NADER Joseph, « Etude d'impact du boulevard périphérique de Beyrouth » (dir. Wafa Charafeddine-Rouhana), mai 1997
- RIACHI Massaad, « Développement urbain de la ville de Zahlé » (dir. Melhem Chaoul), août 1995
- SAKKAL Anthony, « Le lien entre les infrastructures et le développement » (dir. Ziad Akl), août 1995
- SFEIR Nagi, « SOLIDERE, ou le dilemme privé-public » (dir. Ziad Akl), août 1995
- YAZIGI Serge, « Aménagement de la vallée de nahr el-Kalb » (dir. Jean-Luc Arnaud), août 1995
- YOUNES Nadim, « Préservation des terres agricoles, cas type : la Beqaa centrale » (dir. Mohammad Fawaz), mai 1997.

Mémoires en cours
- ABDEL HALIM Najwa, « Mutations humaine et spatiale de Zoqaq el Blatt », (dir. Melhem Chaoul)
- ABOU JAOUDÉ Marie-Louise, « Les voies rapides urbaines au Liban » (dir. Wafa Charafeddine)
- ABOU RIZK Sélim, « Esthétique urbaine : vers un plan paysager de Beyrouth » (dir. Eric Huybrechts)
- BAKHOS Labib, « La plaine littorale de Damour, enjeux d'un plan directeur » (dir. Wafa Charafeddine)
- EL-ACHKAR Najwa, « L'aménagement du fleuve Abou Ali à Tripoli » (dir. Eric Huybrechts)
- FISCHFISCH Antoine, « Mise en valeur du patrimoine urbain et naturel de Douma » (dir. Mohammad Fawaz)
- KIAMÉ Jihad, « Etude sur les grands ensembles au Liban » (dir. Eric Huybrechts)
- MANSOUR Amer, « Méthodes d'intervention sur une petite ville côtière : le cas de Enfé » (dir. Wafa Charafeddine)
- YAMMINE Sylvia, « Décentralisation et urbanisation de Zghorta » (dir. Mohammad Fawaz).

Par ailleurs, l'Université de Balamand propose une sensibilisation aux problèmes d'urbanisme dans la cadre de **l'école d'architecture de**

l'Académie libanaise des Beaux-Arts (ALBA), où des « projets d'urbanisme de première classe » interviennent en cours du dernier cycle d'études d'architecture (5e ou 6e année universitaire) [4].

Les projets s'effectuent en deux phases d'un mois chacune : une première phase d'analyse (site : milieu naturel et paysage créé, données socio-économiques…) ; puis une phase de proposition de solutions (périmètre et objectifs du projet, phasage, plan d'aménagement et zones de règlements, directives d'urbanisme écrites et dessinées, plan masse indicatif…). Les projets étudiés à Sin el-Fil portent plutôt sur Beyrouth et ses alentours [5] ; ceux étudiés à Balamand ont trait à Tripoli, à la plaine de Koura et, en termes généraux, à l'ensemble du *mohafazat* du Liban-nord [6].

4 - L'école d'architecture de l'ALBA est divisée en deux centres :
a. *Balamand* - responsable administratif : Christine ZACHARIOU - responsable des projets d'urbanisme : Johnny IBRAHIM - Tél : 06-400-743 - Fax : 06-400-742 - e-mail : czalba2@balamand.edu.lb
b. *Sin el-Fil* - directeur des études : Aïssa EL-KHOURY - responsable des projets d'urbanisme : Fadi CHINIARA - Tél : 01-500-779 - e-mail : alba@inco.com.lb
5 - Exemples de projet : « Etude d'une zone de protection patrimoniale et urbaine du site de Jounieh » (novembre 1996), « LINORD : analyse du projet et étude de la trame paysagère » (septembre 1997), « L'avenue de l'aéroport » (janvier 1998), « Etude urbanistique sur le secteur de Furn el-Hayeck » (avril 1998)…
6 - Exemples : « Etude d'une extension à Kousba (Koura) » (mai 1997), « Etude de la place al-Tall (Tripoli) » (juillet 1997), « New Tripoli » (deux études portant sur les zones C et D1 de l'extension de Tripoli, mars et juin 1998), « Etude de la corniche de el-Mina » (juillet 1998)…

Les mots de la reconstruction

Compte-rendu du séminaire méthodologique de Jean-Charles DEPAULE
le 23 janvier 1998 au CERMOC

Les mots de la ville

En introduction, Jean-Charles Depaule présente le programme de recherche « les Mots de la ville » qu'il co-dirige avec Christian Topalov. Ce programme comparatif, groupant quinze aires linguistiques et géographiques de l'ensemble méditerranéen, ne traite pas des images de la ville, mais des mots qui participent de la construction de la ville et de ses territoires. Pour Depaule, l'espace est aussi constitué par des dénominations qui le différencient, le qualifient et lui donnent sens. Et, comme l'espace se construit par ces systèmes de différences, il se construit par des systèmes de mots.

Les limites de la problématique traitée par « les Mots de la ville » sont ensuite évoquées : le programme ne s'intéresse pas aux mots de l'habitation ; il se limite aux divisions de la ville en quartiers – substantif à n'employer qu'avec de nombreuses précautions – et porte sur les termes génériques de la ville, sur leur histoire et sur leur situation (quels mots utilise-t-on selon qu'on se situe dans ou hors la ville ?) ; enfin, les toponymes (ou noms propres) sont exclus de l'analyse.

Divers registres de langue interagissent selon les acteurs. Des exemples de perméabilité entre les registres (comme les passages de mots entre langue administrative et langue vernaculaire) montrent comment des « batailles de classification » peuvent révéler des enjeux et des dynamiques de pouvoir occultés.

Les mots de la reconstruction

Les mots de la reconstruction appartiennent au registre de l'urbanisme ; leurs figures rhétoriques se situent entre l'analogie et l'homologie (référence à *Mythologies* de Roland Barthes). Pour repérer les mots de la reconstruction au Liban, Depaule a constitué un corpus à partir de l'ouvrage de P. Dieudonné (dir.), *Villes reconstruites : du dessin au destin,* des rapports du CDR et de SOLIDERE ainsi que de l'ensemble des numéros de la revue mensuelle francophone *L'Orient-Express.*

Dans les discours des techniciens, des politiciens et des intellectuels sur la reconstruction, on retrouve les doctrines et les problématiques des

urbanistes. La reconstruction est le rêve, voire le « fantasme » de l'urbaniste. Dans ce sens, elle offre un laboratoire où l'idée de table rase – spatiale et sociale – implique la possibilité de re-construction, c'est-à-dire de re-structuration, reformulation, réhabilitation... Par conséquent, la correction et la réforme sont au cœur de la reconstruction. Elles prennent forme avec le projet modernisateur qui a la volonté et le pouvoir de rationaliser l'espace urbain, en relation ou non avec la société. Ce projet de reformation de l'espace va de pair avec l'utilisation d'une nouvelle nomenclature (faite de catégories et de classes) qui donne substance à la réforme spatiale.

On relève l'usage, dans le cadre de registres neufs, des mots suivants, : « correction » (de corriger, redresser), « embellissement », « cohérence » (par opposition à déséquilibre)... On retrouve ces significations dans la formule de Philippe Guillaume selon laquelle la reconstruction est présentée comme une « critique paradoxale du passé ». Ainsi apparaît l'analogie entre la reconstruction de la ville et la reconstruction de la société. La reconstruction adopte un langage fonctionnel qui s'inscrit dans une symbolique (centre, centre-ville traditionnel ou historique, souks traditionnels). Les mots utilisés appartiennent à un registre hygiéniste (notamment les mots de la circulation : boulevard, voie, tracé) ainsi qu'à un registre esthétique et stylistique très précis qui est celui du vocabulaire architectural (jardin public, promenade, forum, environnement). Le vocabulaire morphologique est peu détaillé : la rue est un mot absent ou connoté négativement, tout comme les courées ; la relation au site n'apparaît pas dans les mots ; les binômes tels que continu/discontinu, ordre/anarchie... sont assez courants. D'autres termes récurrents sont « îlot », « parcelle », « immeuble » (qui désigne l'habitation, l'ouvrage, le bâtiment, l'édifice...), « quartier » ou « zone à dominante »...

Ce séminaire nous rappelle en partie les discours tenus par les responsables (urbanistes ou ingénieurs) des projets de reconstruction de Beyrouth et de ses banlieues. Ceux-ci s'articulent autour des paradigmes de l'urbanisme moderne (l'espace qui réforme la société, la forme qui crée l'usage...) présentés par certains universitaires, notamment Françoise Choay [1] et Gabriel Dupuy [2], comme étant des illusions et des utopies urbaines.

Mona Harb el-Kak

1 - *L'urbanisme, utopies et réalités,* Paris, Seuil, 1965.

2 - *L'urbanisme des réseaux,* Paris, A. Colin, 1991.

Atelier sur l'aménagement du Territoire et l'environnement au Liban : quelle place pour la recherche ?

Les questions d'aménagement du territoire et d'environnement redeviennent des préoccupations centrales au Liban, après vingt ans d'attention accordée aux problèmes les plus urgents. Des études sectorielles tentent de trouver un équilibre dans le développement des régions (plan directeur du tourisme, aménagement des zones industrielles, plan des carrières...) sans être en mesure de faire le lien entre des actions de natures diverses implantées sur les mêmes espaces. La production d'informations alimente la recherche, sans que celle-ci soit encore en mesure aujourd'hui d'apporter une réflexion construite, faute de production d'une connaissance scientifique suffisante sur ces questions au Liban.

Pourtant, les enjeux sont considérables. Les transformations du Territoire pendant la guerre et depuis la fin des hostilités sont le fruit d'une multitude d'actions provenant d'initiatives publiques et privées qui sont le reflet des relations de la société avec les espaces qu'elle habite.

Aujourd'hui, il semble nécessaire de mieux coordonner les échanges entre les institutions scientifiques et les organismes d'étude produisant une réflexion sur ces questions afin de favoriser le développement de la connaissance. Cela suppose de définir des objectifs communs et des moyens de mise en œuvre (rencontres, animation d'un réseau, publications communes, communications de résultats de travaux scientifiques...).

Afin de développer ces réflexions, de coordonner les initiatives des institutions scientifiques et des organismes de formation professionnelle, l'ORBR (CERMOC) a organisé une journée de réflexion en atelier le 23 mai 1997. Des responsables dans le domaine scientifique et professionnel se sont regroupés pour participer à une réflexion

commune. La journée a été structurée autour de trois interventions (rapportées dans le présent numéro de la *Lettre d'Information),* suivies de débats :

- l'aménagement du territoire et l'environnement au Liban depuis l'Indépendance
(M. Fawaz, président du CEGP)
- le droit de l'aménagement et de l'environnement
(H. Mallat, président du CA de la Sécurité sociale)
- état de la recherche sur l'aménagement du territoire et l'environnement
(Georges Tohmé, président du CNRS).

Ces échanges ont été suivis d'une discussion en atelier afin de répondre aux objectifs suivants :

- définir des objectifs de recherche communs sur l'aménagement du territoire et l'environnement : il s'agit notamment de développer la recherche sur l'aménagement et de compléter le dispositif libanais de recherche environnementale en ouvrant des réflexions sur les questions d'aménagement qui lui sont liées ;
- mettre en place des moyens de mise en œuvre pour développer la recherche sur l'aménagement ;
- améliorer la cohérence entre les programmes des principales institutions de formation professionnelle, d'études et de recherche concernées par ces questions en liaison avec les principaux acteurs (administrations, fondations, organismes publics et privés) ;
- mettre en place un réseau de recherche (bulletin d'information, identification des chercheurs et des travaux produits, animations...) ;
- fixer un rythme de rencontres (programmation, partage des résultats de recherches...).

La perspective d'organisation de ces travaux s'est engagée sur le long terme, la formation et le développement de la connaissance nécessitant un processus long. L'enjeu principal de cette première rencontre réside dans l'acquisition d'une connaissance qui permette de fonder des outils conceptuels adaptés aux questions spécifiquement libanaises. Ces outils sont nécessaires pour alimenter la réflexion technique et éviter l'application de modèles extérieurs parfois inadaptés au pays. Depuis, une série de recherches collectives ont été engagées par les institutions et organismes au Liban (voir ci-dessous « Projets de recherche en cours »).

Projets de recherche en cours

Nous présentons ici quatre projets de recherche sur la ville et l'aménagement qui ont débuté ou qui ont significativement progressé au cours des mois de janvier à juin 1998.

Identification des problèmes d'environnement et d'aménagement du *nahr* Beyrouth

Depuis 1997, le département de géographie de l'université Saint-Joseph (USJ) met en œuvre un projet de recherche portant sur l'identification des problèmes d'environnement et d'aménagement du Nahr Beyrouth [1].

Au Liban, l'urbanisation anarchique, l'incohérence apparente des aménagements réalisés ou envisagés par les décideurs, la dégradation du milieu naturel et du cadre de vie, les pollutions diverses posent de sérieux problèmes en matière d'aménagement et d'environnement. Cette non gestion de l'espace, ayant déjà des effets néfastes sur la qualité de vie et la santé publique (embouteillages, pollution de l'air, de l'eau), pourrait aussi engendrer de graves conséquences sur la sécurité des populations (risques naturels et technologiques : inondations, glissements de terrain, usines dangereuses implantées en zones habitées...).

Dans un but pédagogique et de recherche, pour tester des méthodes scientifiques rigoureuses, relatives aux problèmes de l'aménagement et de l'environnement au Liban, un terrain expérimental a été choisi pour permettre de centrer les recherches, de tester les méthodes, d'analyser les problèmes et de proposer des solutions dans un but d'aménagement rationnel, respectueux de l'environnement, dans un souci de développement durable. Par ailleurs, en vue de former des aménageurs, il a paru nécessaire de confronter les étudiants à la réalité du terrain.

---

1 - Responsable du projet : J. Adjizian-Gérard
B.P. 175-208, FLSH, Université Saint-Joseph, Gemmayzé, Beyrouth
Tél. : 01-200-625
e-mail : pcgérard@inco.com.lb

Le thème de l'eau intégrant les problèmes mentionnés ci-dessus, le choix de la zone expérimentale s'est porté sur le bassin-versant du Nahr Beyrouth. Ce secteur, peu étudié jusqu'à présent, regroupe à la fois des espaces naturels relativement préservés et un échantillon important de cas difficiles dus à la non-gestion de l'espace, notamment dans l'agglomération beyrouthine.

La première étape de ce projet (1997) a consisté à établir, par l'élaboration de cartes thématiques, un état des lieux de la vallée du Nahr Beyrouth. Celle-ci achevée, nous abordons la deuxième étape, selon quatre axes principaux de recherche :
- environnement et aspects physiques
- aménagement urbain
- aménagement rural et rapport homme-milieu végétal
- aménagement touristique : écotourisme.

L'interface agriculture-urbanisation sur le littoral libanais

L'ORBR poursuit sa participation à la mise en œuvre d'un programme de recherche concernant l'Interface agriculture-urbanisation sur le littoral libanais [2]. Il a ainsi accueilli, le 2 avril 1998, un atelier de travail afin de préciser les sujets des recherches qui devaient être menées. Cette journée, ainsi que son suivi, ont abouti à l'identification de quatorze projets :

Jamal Abed (professeur à l'Université américaine de Beyrouth (AUB)) : « L'application de l'évaluation multi-critère pour l'explication et la supervision des changements de l'occupation agricole du sol dans le Grand Beyrouth »

Rouaida Abi-Zeid (enseignante à l'Usek, doctorante à l'Inapg) : « Impacts de l'application des intrants sur le sol, la nappe et les produits des cultures sous serre dans la zone côtière libanaise »

Elie el-Achkar (architecte voyer à la Municipalité de Beyrouth, doctorant à l'Institut français d'Urbanisme (IFU)) et Joe Nasr (vice-président du réseau d'Agriculture urbaine, chercheur associé au CERMOC) : « Les transformations des terrains agricoles de la côte du grand Jounieh : facteurs et acteurs »

Liliane Barakat (professeur à l'USJ) : « Survivance d'un espace agricole dans la vallée du Nahr Beyrouth »

Delphine Compain (doctorante à l'université d'Auvergne, chercheur associée au Cermoc) : « Les circuits d'approvisionnement en produits alimentaires le long du littoral libanais »

Ragy Darwish (professeur à l'AUB) : « Impacts de l'eau sur la viabilité économique de l'agriculture côtière au Liban »

Habib Debs (architecte-urbaniste, président de l'atelier d'étude URBI (Beyrouth) et enseignant à l'Académie libanaise des Beaux-Arts (Alba)) : « Conservation par mégarde : l'agriculture des zones industrielles »

Eric Huybrechts (responsable de l'Orbr, Cermoc) : « Enjeux sur les dynamiques du littoral libanais »

Robert Saliba (doctorant à l'université d'Oxford-Brookes (Royaume-Uni)) : « L'application des outils de contrôle du développement littoral et la conservation de l'agriculture »

Souha Tarraf-Najib (chercheur associée à URBAMA, Université de Tours) : « Deux villages en cours d'urbanisation dans la région de Tyr et de Halba : agriculture et changements sociaux »

Annie Tohmé (enseignante et doctorante à l'USJ) : « Agriculture et agriculteurs dans un espace en voie de construction : le cas de la plaine de Hadath »

Salwa Tohmé-Tawk (doctorante à l'Inapg) : « Evolution spatiale des systèmes de culture dans la bande côtière du Mont-Liban »

Eric Verdeil (doctorant à l'Institut Français d'Urbanisme, Paris) : « La place de l'agriculture dans les plans d'aménagement urbain au Liban »

Hala Younes-Moultaka (doctorante, université Paris IV-Sorbonne) : « Monde agricole et paysage urbain, perceptions et pratiques ».

Urbanisme importé ou urbanisme exporté ?

Durant l'année 1998, le CERMOC, en collaboration avec URBAMA et l'AUB, a travaillé à la mise en œuvre d'un projet de recherche consacré aux transferts de modèles d'urbanisme et aux rôles des acteurs locaux dans ces processus [3]. Plus particulièrement, un séminaire international d'une durée de trois jours, intitulé « Urbanisme importé ou urbanisme exporté ? », a été organisé par ces trois institutions. La dernière journée (le 22 décembre 1998) s'est tenue au Centre culturel français de Beyrouth et au CERMOC même.

2 - Responsable du projet : Joe Nasr ; e-mail : joenasr@compuserve.com.
3 - Les responsables, Joe Nasr et Mercedes Volait, sont joignables respectivement aux adresses électroniques suivantes : joenasr@compuserve.com ; volait@droit.univ-tours.fr.

Dix-huit interventions ont été présentées au cours de ce séminaire, qui a aussi regroupé cinq discutants, un conférencier et une dizaine d'autres participants du Liban et de la région. Un compte-rendu de ces journées sera inclus dans la prochaine *Lettre d'Information* de l'ORBR. La liste des interventions est présentée ci-dessous :

Intervenants

John ARCHER (University of Minnesota, Etats-Unis) : « "Paras", palais et pathogènes : les cadres de la croissance de Calcutta (1800-1850) »

May DAVIE (URBAMA France/IUALBA, Liban) : « Beyrouth et le quartier de l'Etoile : un projet exclusivement colonial ? »

Alaa el-HABACHI (American Research Center in Egypt, Egypte/ University of Pennsylvania, Etats-Unis) : « La préservation du patrimoine culturel égyptien vue par les Egyptiens : le cas du Comité de conservation des monuments de l'art arabe »

Carola HEIN (Université Kogakuin, Japon) : « La transformation des idées occidentales d'urbanisme au Japon et dans ses colonies »

Nora LAFI (Institut de Recherche sur le Maghreb contemporain-Tunis, Tunisie) :
« D'Europe à Tripoli de Barbarie, en passant par Istanbul : municipalité et réformes dans un avant-poste de l'Empire ottoman (1868-1911) »

Michael LANG (Rutgers University, Etats-Unis) et Leonid RAPOUTOV (Institut d'architecture de Moscou, Russie) : « La capitale comme cité-jardin : la planification post-révolutionnaire de Moscou »

Fouad MALKAOUI (Jordan University of Science and Technology, Jordanie) : « La genèse du discours planificateur en Jordanie »

Sherry McKAY (University of British Columbia, Canada) : « Les politiques de l'invention : le régionalisme en Algérie durant les années 1930 »

Sharon NAGY (De Paul University, Etats-Unis) : « La formalisation du rôle de l'Etat dans l'urbanisme et l'aménagement au Qatar, et son impact sur les relations entre les organismes étatiques et le public »

Joe NASR (American University of Beirut et CERMOC, Liban) : « Demandes locales et directives nationales : continuité de la planification dans les villes provinciales françaises durant les années 1940 »
Alicia NOWICK (Facultad de Arquitectura y urbanismo de Buenos Aires, Argentine) : « Experts étrangers et urbanisme à Buenos Aires (1902-1938) »

Frank SPAULDING (Ohio State University, Etats-Unis) : « Les politiques d'aménagement d'Islamabad : lecture anthropologique du schéma directeur d'une nouvelle capitale »

Roland STROBEL (Chercheur indépendant, Cincinnati, Etats-Unis) : « Le réalisme socialiste en Allemagne de l'Est : l'importation de l'urbanisme stalinien »

Mercedes VOLAIT (CNRS et URBAMA, France) : « La fabrication du Caire moderne (1870-1950) : modèles hybrides pour un urbanisme "à l'européenne" »

Brenda YEOH (National University of Singapore, Singapour) : « De la négligence coloniale à la planification d'après l'indépendance : la question du logement dans les quartiers centraux de Singapour »

Alexandra YEROLYMPOS (Université Aristote de Salonique, Grèce) : « L'urbanisme comme ingénierie sociale dans les Balkans : le plan Hébrard pour Thessalonique »

Sibel ZANDI-SAYEK (University of California at Berkeley, Etats-Unis) : « Mercantilisme, modernité et jeu politique communautaire : la création des quais à Izmir au XIXe siècle »

Fassil ZEWDOU (Temple University, Etats-Unis) : « Une capitale et son urbaniste : Addis Abeba et Patrick Abercrombie ».

Conférencier

Anthony KING (State University of New York-Binghamton, Etats-Unis) : « Ecrire l'espace transnational : identités, postcolonialismes, enjeux culturels des représentations dans les années 1990 ».

Discutants

- Nihal PERERA (Ball State University, Etats-Unis)
- Elizabeth PICARD (CERMOC, Liban)
- Giorgio PICCINATO (Université de Rome 3, Italie)
- Hélène VACHER (Université d'Aalborg, Danemark)
- Stephen WARD (Oxford-Brookes University, Royaume-Uni).

Reconstruction et réconciliation au Liban

Le CERMOC a présenté les travaux de conclusion de son projet de recherche « Reconstruction et réconciliation au Liban » dans un atelier ouvert au public les 18 et 19 juin 1998. Cette rencontre a porté sur les processus de négociation entre acteurs sociaux et politiques, sur la renaissance des lieux publics et sur le renouement du lien social depuis la sortie de la guerre. Partant de l'observation de la recomposition des espaces et des pratiques sociales, les chercheurs ont inscrit leurs analyses dans la perspective de la reconstruction à l'œuvre et de la réconciliation attendue. La présentation d'une dizaine de recherches portant sur des lieux significatifs choisis dans diverses régions du Liban a permis de croiser des réflexions pluridisciplinaires sur les modes de redéploiement de la mixité sociale, sur les espaces de la négociation et sur les relations entre échelles territoriales afin d'évaluer la réalité de nouvelles dynamiques de la société. Les présentations ont été les suivantes :

Renouement du lien social
(discutant Thomas Scheffler)
- Waddah Charara : Nouveaux migrants dans la "banlieue de la banlieue" : cercles d'insertion et noeuds de conflits.
- Annie Tohmé : L'urbanisation de la plaine de Hadeth à la fin de la guerre : recompositions sociales à Hay el-Amercan.
- Chawqi Douayhi : Tripoli et Zghorta, deux villes en quête d'un espace commun.

Négociations (discutant Ahmed Beydoun)
- Mona Harb el-Kak : Elyssar : les négociations dans la reconstruction de la banlieue sud-ouest de Beyrouth.
- Karam Karam : Les associations : défense de l'environnement et recompositions d'un nouvel espace public.
- Emmanuel Bonne et Youssef Jebahi : La reconstruction des villages à l'est de Saïda.

Lieux publics (discutant J-C. Depaule)
- Guillaume Boudisseau et Marie-Claude Souaid : Les centres commerciaux de Verdun : nouveaux lieux communs de Beyrouth ?
- Tristan Khayat : Bourj Hammoud, de l'espace communautaire au lieu public ; croissance d'un quartier commercial.
- Christine Delpal : Une promenade en bord de mer ; la Corniche de Beyrouth.
- Eric Huybrechts : L'ancienne ligne des combats : normalisation par la reconstruction.

Une table-ronde dirigée par Jean Hannoyer a regroupé Joseph Bahout, Chawqi Douayhi, Joseph Nasr, Bernard Rougier, Jad Tabet. Puis Jean-Charles Depaule a conclu par la synthèse de ces deux journées. L'ensemble de ces travaux donnera lieu à un *Cahier du CERMOC*.

Activités scientifiques de l'ORBR

L'ORBR organise deux types de rencontres scientifiques : des séminaires méthodologiques (d'accès réservé aux chercheurs) et des conférences sur l'aménagement au Liban et sur la ville (d'accès ouvert à tous). Entre janvier et juin 1998, les manifestations ont été les suivantes.

Séminaires méthodologiques
- *Les mots de la ville au Liban*, Chawqi DOUAYHI, sociologue, le 9.01.98.
- *Les mots de la reconstruction*, Jean-Charles DEPAULE, sociologue, directeur de recherches au CNRS (Maison des sciences de l'homme et de la Méditerranée), responsable du programme de recherches « Les Mots de la ville », le 23.01.98. (voir ci-dessus la synthèse)
- *Approche des cultures urbaines*, Jean MÉTRAL, anthropologue, professeur à l'université Lyon II, le 20.03.98.
- *Enquête sociale sur le quartier de Ras en-Nabaa,* Blandine DELHOMME, étudiante en maîtrise de géographie, université Paris I - Sorbonne, le 08.06.98.

Conférences sur l'aménagement
Les conférences organisées par l'ORBR sont rapportées dans la rubrique « Documents ».

Autres séminaires et conférences

- **L'environnement au Metn, situation et perspective,** séminaire organisé par le Lions Club au couvent St-Elie d'Antélias, le 23.01.98.

- **Evaluation et utilisations des données statistiques sur les habitants et le logement**, séminaire organisé par le ministère des Affaires sociales, en collaboration avec les Nations unies pour la population, hôtel Commodore, les 06 et 07.02.98.

- **Environnement : problèmes et propositions,** séminaire organisé par l'USJ, Campus des sciences et technologies, Mar Roukos, les 19 et 20.02.98.

- **La Terre, l'eau, l'air au Liban,** conférence de F. Hamdane, porte-parole de *Greenpeace*, organisé par le Gœthe Institut, le 17.03.98.

- **La gestion des services publics,** séminaire organisé par le PNUD et la Banque mondiale, Ecole supérieure des affaires, le 30.03.98.

- **Technologie et Patrimoine,** 3e congrès régional, organisé par l'Université Arabe de Beyrouth, en collaboration avec le bureau régional de l'UNESCO, le 21.04.98.

- **Reconstruction et réconciliation au Liban,** atelier organisé par le CERMOC, Centre culturel français, les 18 et 19.06.98.

- **Gestion des ressources et de l'environnement au XXIe siècle au Liban et au Moyen-Orient,** colloque organisé par le Centre de recherches et de développement, *Lebanese American University,* le 25.06.98.

- **Vers un Liban vert,** conférence organisée par l'USJ, sous le patronage du ministère de l'Environnement, Campus des sciences et techniques, Mar Roukos, le 28.06.98.

Rencontres professionnelles

- **La semaine de l'industrie libanaise**, organisée par l'IDAL, au Beirut Hall, du 10.02.98 au 15.02.98.

- **Arabcom,** premier congrès arabe pour le développement des télécommunications arabes, organisé par *Hitek* et *The Xperimental group*, hôtel Bristol, du 26 au 28.02.98 et exposition au *Beirut Hall* sur les moyens de télécommunications du 26.02.98 au 02.03.98.

- **85e session de l'Union des chambres de commerce arabes,** hôtel Commodore, le 17.03.98.

- **Sibatech 98,** salon du bâtiment et de la construction, organisé par Promofair et Promorient, Beirut Hall, du 05 au 09.05.98.

- ***Project Lebanon 98,*** salon du bâtiment et de la construction, organisé par *International fairs & promotions,* Forum de Beyrouth, du 19 au 23.05.98.

- **Premier séminaire des entrepreneurs libanais,** hôtel al-Boustan, Broummana, le 25.06.98.

NOUVELLES ACQUISITIONS DOCUMENTAIRES

de janvier à juin 1998

ABU-LUGHOD Janet L., *Rabat : urban apartheid in Morocco,* New Jersey, Princeton University Press, 1980. CL8-2445.

ARNAUD Jean-Luc (dir.), *Beyrouth, Grand-Beyrouth,* actes de l'atelier tenu à Beyrouth le 14.06.1996, Beyrouth, CERMOC, 1997. CL8-2331.

ATASSI Mohammad Ali, « Espaces, pratiques sociales et pouvoir politique à Damas, 1994-1995 », mémoire de DEA à l'université Paris IV-Sorbonne sous la dir. de Dominique Chevallier, 1994-1995. CLMT-101.

AVELINE Natacha, *La Bulle foncière au Japon,* Paris, Association des Etudes Foncières (ADEF), 1995. CL8-2389.

BAILLY Antoine S., *L'Organisation urbaine : théories et modèles,* Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 1978. CL8-2446.

BEHNFELD Hartwig (dir.) / TRAEDER Heide (dir.) / KHALAF Samir, *Beirut City : Case Study / Damascus City : Case Study / Urban planning in Arab countries with special reference to conservation and improvement,* actes du séminaire tenu à Berlin ouest du 31.08 au 11.09.1981, Northwestern University Library, [1981]. CLMEL-602.

BELDICEANU Nicoara, *Recherche sur la ville ottomane au XVe siècle : étude et actes,* Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve, 1973. CL8-2458.

CLAVAL Paul, *La Logique des villes : essai d'urbanologie,* Paris, Librairies Techniques (LITEC), 1981. CL8-2451.

EL-ACHKAR ELIE, *Réglementation et formes urbaines : le cas de Beyrouth,* Beyrouth, Cermoc, 1998. CL8-2383.

ESCHER Anton, *Grunddeigentumsstruktur und Grundstucksmobilität in Taza, Marokko,* Erlangen, Selbstvetlag der Frankischen Geographischen Gesellschaft, 1982. CL8-2455.

GIEDION SIEGFRIED, *Espace, temps, architecture (tome 3) : le nouvel urbanisme,* Paris, Denoël Gonthier, 1978. CL12-204.

KATAN ROGER, *De quoi se mêlent les urbanistes ?,* Paris, Actes-Sud, 1979. CL8-2420.

LEDRUT Raymond, *Sociologie urbaine,* Paris, Presses Universitaires de France. 1973. CL12-200.

LYNCH Kevin, *The Image of the city,* Cambridge (Massachussetts), Massachussetts Institute of Technology (MIT), 1977. CL8-2412.

MEOUCHY Antoine / FAWAZ Mohammad, « L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées : 250 ans (1747-1997), présentation de l'ENPC » / « Les Déchets solides - L'Environnement et la ville », actes du colloque tenu à l'occasion du 250e anniversaire de l'ENPC, Beyrouth, décembre 1997. CBMEL-128.

METRAL Jean (coord.), *Les aléas du lien social : constructions identitaires et culturelles dans la ville,* Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 1997. CL8-2323.

PERRY Davis C. (éd.), *Urban Affairs Annual Review - Building the public city : the politics, governance, and finance of public infrastructure,* London, New Delhi Sage Publications, 1995. CL8-2321.

RÉMY JEAN, *La Ville : phénomène économique,* Bruxelles, Editions Vie Ouvrière, 1966. CL8-2425.

RUPPERT Horst, *Beirut : eine westlich gepragte Stadt des Orients,* Mitteilungen der frankischen geographischen Gesellschaft, Erlangen : Selbestverlag der Frankischen Geographischen Gesellschaft, 1969. CL8-2453.

STOQUART RÉMI (dir.), *Réhabilitation des quartiers de Balat et de Fener, péninsule historique d'Istanbul : diagnostic et propositions d'aménagement,* Istanbul, Mairie de Fatih, UE, UNESCO, IFEA, février 1998. OBS-202.

WEBER Max, *La Ville / The City,* Paris : Aubier Montaigne / New York : The Free Press et London : Collier Macmillan, 1982 / 1966. CL8-569 / CL8-569eng.

BERRY B., Cutler I., Draine E. et Kiang Yin-cheng, Chicago : transformations of an urban system, Cambridge (Massachussetts), Ballinger Publishing Co, 1976. CL8-2428.

FARVACQUE VITKOVIC C. et MCAUSLAN P., *Politiques foncières des villes en développement,* Paris La Défense, ADEF, 1993. CL8-2371.

GEMAYEL Diala, FADEL Nathalie ET ABI AAD Nicole, « Les Bâtisseurs du Grand Beyrouth : dossier » in *Chronique* n° 37, Beyrouth, Société d'Edition et de Presse, avril 1998. OBS-198.

SMIT Jac et Nasr Joe, « Environment and urbanization - Urban agriculture for sustainable cities : using wastes and idle land and water bodies as resources - Sustainable cities : meetings needs, reducing resource use and recycling, re-use reclamation », octobre 1992. CLMEL-609.

Die Welt der Turken : Grobe Statten des Osmanischen Reiches, Dortmund, Harenberg, 1983. CL12-207.

Radical History Review - No trespassing : the spatial dimension of history, New York, MAHRO, 1980. CL8-2407.

Regional environmental assessment report on the coastal zone of Lebanon : final report, IAURIF-ECODIT, Paris-Beyrouth, CDR, septembre 1997. OBS-196.

Répertoire des circonscriptions foncières, des villes et des villages au Liban, Beyrouth, Administration Centrale de la Statistique, Beyrouth, mars 1998. OBS-200.

Saïda : cité du monde, revue *Madina,* Paris, Association Médina-Cité du Monde, octobre 1997. CL4-312.

The Elyssar project : economic analysis, Beirut, Dar al-Handasah, août 1997. OBS-194.

« Using Geographic Information Systems for mapping growth in metropolitan Beirut, final report : 1994 spot satellite image », The AUB/MIT collaborative researcher project, [1994]. OBS-199.

La Cartothèque du Cermoc

Depuis sa création, le Cermoc met à disposition du public un fonds cartographique riche de plus de 2 400 documents à l'heure actuelle. Outils de travail privilégiés pour les architectes, urbanistes, ingénieurs ou géographes s'intéressant à la reconstruction de Beyrouth, les différents plans s'adressent aussi aux politologues, aux historiens, ainsi qu'à tous les chercheurs en sciences humaines travaillant sur la région.

La cartothèque du Cermoc est divisée en six grandes parties.

- Un fonds sur Beyrouth et l'agglomération beyrouthine (environ 35 % du total), comprenant des documents d'échelles variables, du 1/500 au 1/50 000. Le fonds comporte une série de plans historiques (de 1876 à l'indépendance du Liban), ainsi que plusieurs cartes décrivant la ville et son agglomération - en totalité ou en détail - à différentes dates, de 1945 à 1991. Il se compose de cartes, de plans cadastraux et de photos aériennes.

- Un fonds sur l'ensemble du Liban (environ 35 % du total), comportant notamment les couvertures quasi intégrales du territoire en matières topographique (1/20 000, éditions française et arabe du début des années 1960) et géologique (1/50 000). Quelques plans de villes libanaises, ainsi que diverses cartes agricoles ou industrielles sur l'ensemble du Liban sont elles aussi disponibles.

- Un fonds sur le Proche-Orient, *i.e.* l'ensemble des cinq pays : Israël, Jordanie, Liban, Palestine, Syrie. L'ensemble concernant la Syrie est particulièrement dense : couverture topographique intégrale au 1/200 000, couverture topographique au 1/50 000, cartes géologiques, nombreux plans de villes à l'époque du Mandat et postérieurs, cartes historiques des Etats du Levant sous Mandat français… Mais le fonds Proche-Orient comprend aussi une couverture topographique de la Galilée et du bassin du Jourdain (1/50 000, années 1940 et 1950), ainsi que divers plans de villes ou topographiques sur la Jordanie…

- Un fonds sur le reste du monde arabe et du Moyen-Orient, assez fourni en ce qui concerne la Turquie (couverture géologique intégrale au 1/500 000, couverture topographique intégrale au 1/100 000 en 1946), l'Iraq et l'Iran (plans des principales villes)

- Un fonds, plus limité, sur le reste du monde arabe et méditerranén (Maghreb, pays arabes d'Afrique mais aussi Balkans…).

- Un petit fonds sur le reste du monde, qui se résume en une centaine à peine de plans isolés (planisphères, cartes d'Asie, villes du monde…).

L'ensemble de la cartothèque a été inventorié et restructuré récemment, avec l'aide des documentalistes du Cermoc et d'une stagiaire en maîtrise de géographie à l'usj, Rania Safar. Les cartes sont désormais consultables par l'intermédiaire d'une recherche informatisée (système DOS), sur place uniquement, mais le Cermoc se met à disposition du public pour d'éventuelles copies qui seront facturées au prix coûtant. Les particuliers ou les centres de recherches intéressés peuvent aussi s'informer sur les possibilités d'échanges pour les exemplaires en double. Pour tout renseignement, s'adresser au responsable de la cartothèque.

CHRONOLOGIE DE LA RECONSTRUCTION

du 1er janvier au 30 juin 1998

La Chronologie de la reconstruction est établie à l'aide du dépouillement de quatre quotidiens *(Hayat, Nahar, Safir, l'Orient-le Jour)* depuis janvier 1993. Les coupures de presse traitent des questions urbaines, d'aménagement et de reconstruction au Liban. Ces coupures sont synthétisées puis présentées sur le site web du CERMOC. La Chronologie rapporte des événements factuels, mais aussi des commentaires, éditoriaux et déclarations de journalistes, d'intellectuels ou d'hommes publics repérés dans ces journaux.

Chaque coupure est présentée par un ou plusieurs thèmes principaux, éventuellement par un lieu, et par un résumé de l'information. Les coupures relatives à un même événement sont regroupées sous une seule entrée. Lorsque le lieu n'est pas précisé, l'information concerne le Liban en général.

Un index des thèmes et des lieux est dressé à la fin de la Chronologie. Chaque coupure est identifiée par une référence (abréviation du titre et date du journal), qui permet de se reporter directement à la source. Les coupures de journaux sont conservées du CERMOC et disponibles pour la consultation.

Synthèse de l'actualité de la reconstruction

Au cours des six premiers mois de l'année 1998, trois événements ont dominé l'actualité de la reconstruction : les prises de position du Liban en matière de commerce extérieur et de coopération (signature de nombreux accords, candidature à l'Organisation mondiale du commerce) ; le vote par le Parlement du projet de loi n°11711 relatif aux loyers, approuvé en CDM au mois de décembre ; les premières élections municipales au Liban depuis 1963, qui se sont tenues dans presque toutes les régions du 24.05.98 au 14.06.98.
Les coupures relatives aux questions d'environnement et de déchets sont toujours aussi nombreuses (12 % du total du semestre) ; elles relatent souvent des déclarations de candidats aux élections municipales, soucieux de fonder leur campagne sur un thème porteur. Les coupures concernant l'archéologie évoquent pour l'essentiel le lancement de la campagne internationale pour la sauvegarde de Tyr, sous l'égide de l'UNESCO.

Au mois de janvier, A. YAMMOUT, *mohafez* du Mont-Liban, arrête la fermeture de toutes les carrières illégales du *mohafazat* (08.01.98). A Beyrouth, les travaux de restauration du Palais de l'UNESCO sont achevés (19.01.98). Le budget 1998 est tardivement voté par le Parlement. Il s'élève à 7 320 millions de LL (27.01.98).

Les événements marquants du mois de février concernent la coopération et le commerce extérieur. Les chiffres de la balance commerciale du Liban en 1997 sont publiés : les exportations s'élèvent à 642 M$, le déficit à environ 6 000 M$, soit un taux de couverture n'atteignant pas 10 % (02.02.98, 11.02.98, 20.02.98). Par ailleurs, un accord est paraphé entre le Liban et la Syrie, stipulant la réduction annuelle de 25 % des tarifs douaniers sur les produits industriels à partir de janvier 1999, ainsi que la suppression graduelle des barrières douanières entre les deux pays en vue de l'établissement d'un marché commun arabe (07.02.98). Suit une série de déclarations d'économistes ou d'hommes politiques discutant les avantages d'un tel accord pour le Liban.
En matière législative, la commission parlementaire de l'administration et de la justice entame l'examen du projet de loi sur les loyers (10.02.98), puis vote deux de ses articles (24.02.98).

Au mois de mars, d'autres accords de coopération et de commerce extérieur sont signés avec la Norvège et la Russie (05.03.98, 13.03.98). La commission parlementaire de l'administration et de la justice achève l'examen du projet de loi sur les loyers, annonçant la liberté des loyers contractés après 1998 et la libération graduelle des anciens loyers (24.03.98, 26.03.98).

En avril, l'actualité de la reconstruction est à la fois riche et diverse. Les protestations en chaîne des habitants de Wata el-Jaoz et de Wadi Abou Mizane (Kesrouan) illustrent les difficultés relatives au traitement des déchets au Liban (du 27.04.98 au 30.04.98). Les nouveaux locaux de l'Aéroport international de Beyrouth sont mis en service (02.04.98). Y. JABER, min. de l'Économie et du Commerce, annonce que le

Liban souhaite adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (23.04.98). M. Murr, min. de l'Intérieur, convoque le collège électoral pour l'élection des municipalités et des *moukhtar,* à partir du 24 mai 1998.
Enfin, le projet de loi n°11711 sur les loyers est voté en commission parlementaire : liberté des contrats de location conclus après le 23.07.92 ; majoration de 20 % sur les loyers conclus avant le 1er janvier 1987, suivie d'augmentations éventuelles indexées sur le taux d'inflation établi par l'Administration centrale de la statistique (02.04.98).

Après le vote de la loi sur les loyers, le mois de mai voit se poursuivre l'action de l'Etat pour résoudre le problème du logement, avec le lancement par R. Hariri d'un nouveau programme de prêts en la matière (23.05.98). Mais c'est le début des élections municipales qui constitue l'événement du mois : d'abord au Mont-Liban, où 686 000 électeurs sont convoqués pour pourvoir 2 940 postes de conseillers municipaux et 644 postes de *moukhtar* (24.05.98) ; puis au Liban-nord, où 726 000 électeurs sont attendus (31.05.98). Dans les deux cas, les résultats officiels sont publiés dès le lendemain du scrutin.

Au mois de juin, deux nouveaux accords de coopération et de commerce extérieur sont signés avec la Bulgarie (10.06.98) et la Tunisie (24.06.98). Une législation stricte est élaborée par le Parlement, obligeant les locataires de vieux logements à restaurer leur habitat sous peine de perdre leur droit d'occuper (22.05.98).
Les élections municipales se poursuivent, d'abord au Liban-Sud et à Beyrouth (07.06.98), puis dans la Békaa (14.06.98). A Beyrouth, où le scrutin se caractérise par une faible participation (35 %), le Conseil municipal se réunit le 12.06.98 pour élire A. Menem Ariss président et H. Fayad vice-président. Evoquant les résultats des élections sur l'ensemble du Territoire, M. Murr déclare que le taux de participation global a atteint 60 % (15.06.98).

La Chronologie de la reconstruction
est désormais disponible
sur le site Web du CERMOC à l'adresse suivante :
http://www.lb.refer.org/cermoc

Index de la Chronologie de janvier à juin 1998

Lieux	**Dates**
Akkar	**fév. :** 18.c, 22.b ; **mars :** 13.a ; **mai :** 03.c, 30.a ; **juin :** 29.a.
Amchit	**janv. :** 13.b ; **mars :** 26.i.
Baaqline	**avril :** 11.c.
Baalbeck	**janv. :** 16.d ; **mars :** 02.a, 06.a, 11.d ; **mai :** 18.b, 21.c ; **juin :** 08.a, 20.a, 25.f.
Banlieue sud	**janv. :** 05.a ; **fév. :** 12.d ; **mars :** 23.c ; **mai :** 11.a, 20.b ; **juin :** 30.c.
Baouchrié	**mai :** 19.c ; **juin :** 27.a.
Batroun	**avril :** 15.e, 16.b, 24.d, 26.a ; **juin :** 12.j.
Bcharré	**juin :** 13.a, 23.e.
Beït Chebab	**mai :** 22.e.
Békaa	**fév. :** 05.b, 06.c, 18.c ; **avril :** 14.a ; **juin :** 15.c.
Beyrouth	**janv. :** 08.b, 14.c, 16.b, 19.c ; **fév. :** 09.d, 17.a, 19.d, 26.f, 27.c, 27.e ; **mars :** 03.c, 18.c, 26.c, 27.c ; **avril :** 04.b, 09.a, 22.a ; **mai :** 03.b, 05.b, 06.b, 13.b, 21.b, 26.a ; **juin :** 02.a, 04.a, 06.a, 07.a, 11.a, 12.b, 17.a, 20.b, 23.a, 23.c, 24.a.
Bsalim	**janv. :** 15.c.
Chnanaïr	**janv. :** 14.d ; **mars :** 12.e.
Choueïfat	**mai :** 22.f.
Chouf	**fév. :** 28.b ; **mars :** 23.d.
Dennyé	**fév. :** 11.d.
Deir el-Qamar	**avril :** 22.b.
Douma	**janv. :** 27.c.
Iqlim el-Kharroub	**avril :** 11.a, 22.c.
Jbeil	**janv. :** 29.a ; **fév. :** 02.d, 03.e, 14.a ; **mars :** 04.f ; **avril :** 28.b ; **juin :** 12.i.
Jezzine	**juin :** 04.d.
Jounieh	**mars :** 17.c ; **avril :** 18.c ; **mai :** 22.g ; **juin :** 15.d.
Kesrouan	**mars :** 24.b ; **avril :** 10.a, 27.b , **mai :** 03.d, 11.b, 12.b ; **juin :** 01.b, 12.k, 29.d.
Liban-nord	**fév. :** 02.b, **avril :** 10.d ; **mai :** 30. b ; **juin :** 01.a.
Liban-sud	**avril :** 18.b, 20.b ; **juin :** 08.b.
Metn	**janv. :** 23.b, 26.a ; **fév. :** 03.a ; **mars :** 28.c ; **avril :** 18.a ; **mai :** 09.a, 12.a, 16.a.
Mont-Liban	**janv. :** 08.c, 13.a, 27.a ; **juin :** 10.d.
Nabatieh	**fév. :** 03.d, 18.f, 22.c.
Qadicha	**mars :** 04.e, 25.b ; **avril :** 10.d.
Saïda	**janv. :** 05.b, 06.a, 23.a, 27.d ; **fév. :** 13.e, 18.e, 23.a ; **mars :** 16.b, 18.b, 18.d ; **avril :** 17.a, 25.a ; **mai :** 14.a.
Sarafand	**juin :** 29.e.
Sin el-Fil	**fév. :** 12.c, 25.a.
Sofar	**avril :** 10.c.
Souq el-Gharb	**mai :** 18.c.
Tripoli-el-Mina	**fév. :** 11.e, 12.e, 20.e ; **mars :** 26.j ; **avril :** 01.d, 22.d, 23.e, 25.c ; **mai :** 20.c, 22.h, 25.a, 25.b, 26.e.
Tyr	**janv. :** 08.e, 27.d ; **fév. :** 03.c, 10.e, 12.f, 18.d, 21.a, 24.g, 25.g ; **mars :** 03.e, 04.g ; **avril :** 25.b, 30.c ; **mai :** 02.b ; **juin :** 24.d.
Wadi Chahrour	**juin :** 27.b.
Zahlé	**mars :** 11.b, 28.a.
Zghorta	**fév. :** 25.h ; **juin :** 26.b.
Zouk Mikaël	**janv. :** 17.a ; **fév. :** 24.b, 25.c.